COUËRON

Le 23 mars 2016
Direction générale
FV/BCN

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 25 janvier 2016
à 19h, salle Condorcet

PROCES-VERBAL

Le lundi vingt-cinq janvier deux mille seize à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 19 janvier 2016, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33, quorum : 17

Etaient présents : Carole GRELAUD, Michel LUCAS, Marianne LABARUSSIAS, Dominique SANZ, Patrick NAIZAIN, , Lionel ORCIL, Jean-Michel EON, Sylvie PELLOQUIN, Laëticia BAR, Guy BERNARD, Patrick EVIN, Yves BUSSOLINO, Hervé LEBEAU, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD, Jacky DAUSSY, Cathy LARGOUET (jusqu'au point n° 23), Ludovic JOYEUX, Emmanuel LEHEURTEUX, Clotilde DAVID, Camille LEVEQUE, Claudette AUFFRAY, Jean-Paul RIVIERE, François FEDINI, Pascaline BRODU, Christian MASSON, Vanessa GALLERAND, Gérard COSSALTER, Karine PROVOST.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Corinne GUMIERO à Jean-Michel EON
Emma LUSTEAU à Clotilde DAVID
Cathy LARGOUET à Dominique SANZ (à partir du point n° 24)
Charlotte BARDON à Guy BERNARD

Nombre de pouvoirs :
- points n° 1 à n° 23 : 3
- à partir du point n° 24 : 4

Nombre de conseillers effectivement présents :
- points n° 1 à n° 23 : 29
- à partir du point n° 24 : 28

Secrétaires : Sylvie Pelloquin et Ludovic Joyeux

ORDRE DU JOUR :

		Objet
1	2016-1	Budget principal – approbation du budget primitif 2016
2	2016-2	Budget annexe Pompes Funèbres – approbation du budget primitif 2016
3	2016-3	Taux de fiscalité locale 2016 - approbation
4	2016-4	Réhabilitation du bâtiment administratif de l'Espaces de la Tour à plomb – prolongation de l'autorisation de programme / crédits de paiement
5	2016-5	Construction d'un groupe scolaire dans la ZAC Ouest centre-ville – révision de l'autorisation de programme / crédits de paiement
6	2016-6	Subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale
7	2016-7	Subventions aux associations et conventions – année 2016
8	2016-8	OGEC – participation financière pour l'année scolaire 2015-2016
9	2016-9	Adhésion à l'association nationale des DRH des territoires
10	2016-10	Aide à l'investissement CAF – acquisition de mobilier et matériel pour le périscolaire de la Métairie

11	2016-11	Réalisation d'un plateau athlétique au complexe sportif Paul Langevin – demande de subvention auprès de l'État
12	2016-12	Dispositif d'achat groupé de fourniture et d'acheminement de gaz naturel – signature d'une convention d'adhésion avec l'UGAP
13	2016-13	Télétransmission des marchés publics au contrôle de légalité – approbation d'un avenant n°2 à la convention passée avec la Préfecture
14	2016-14	Convention de coopération du service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation (S3AS) de l'Institut des Hauts Thébaudières
15	2016-15	Coopération décentralisée et solidarité internationale – mission à Zorgho – prise en charge des frais de déplacement
16	2016-16	Programme local de l'habitat – modification et prorogation pour la période 2014/2018
17	2016-17	Place Léon Moinard – vente du garage communal
18	2016-18	Parc Joseph Bricaud – extension de parcelle de vigne
19	2016-19	Le Marais de Beaulieu – mise à disposition de parcelles communales
20	2016-20	Géonantes – renouvellement de la convention de service commun
21	2016-21	Tableau des effectifs - modification
22	2016-22	Médecine de prévention du Centre de gestion – autorisation de signature de la nouvelle convention d'adhésion
23	2016-23	8ème rencontre régionale des conseils des sages des Pays de la Loire : prise en charge des frais de participation de Madame Arzur
24	2016-24	Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les établissements recevant du public communaux - approbation
25	2016-25	Construction d'un groupe scolaire dans la ZAC Ouest centre-ville – dépose de la demande de permis de construire
26	2016-26	Décisions municipales et contrats - information

Avant l'ouverture du conseil municipal, un groupe de personnes accompagné de représentants de la CGT était présent dans la salle L'Estuaire. Ces personnes ont souhaité exprimer leur désaccord sur l'orientation prise par la municipalité concernant les modalités d'application des droits liés aux délégations syndicales, au sein des services de la mairie et du CCAS.

Madame le Maire a accepté de leur donner la parole. De ce fait, la séance du conseil municipal a débuté à 19h25.

Approbation du compte rendu

Carole Grelaud : Il convient d'approuver le compte rendu du conseil municipal du lundi 16 novembre 2015. Y a-t-il des questions particulières ? Je n'en vois pas.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2015 est adopté à l'unanimité, par 32 voix.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Je donne à présent la parole à Jean-Michel Eon pour la présentation du budget principal qui est aussi le budget primitif 2016.

Pardonnez-moi, je manque à tous mes devoirs, mais ce début de conseil municipal m'a fait oublier de vous saluer et de remercier le public, constitué de tous les présidents d'associations, d'avoir accepté notre invitation. En effet, dans le cadre du budget primitif, nous mettons les subventions aux associations à l'ordre du jour et, comme chaque année, nous invitons les présidents d'associations.

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux ce soir. J'en suis très touchée, parce que nous menons une politique en faveur des acteurs locaux, dont je défends la ligne et je suis très attachée au fait que vous puissiez participer à la présentation de ce budget qui, je le sais, est un moment un peu long. Cependant, il représente l'acte fort d'une collectivité, puisque c'est au travers de ce budget que toutes nos orientations vont se décliner pour l'année 2016.
Merci à vous et merci à mes collègues que je salue par la même occasion.

Je donne donc maintenant la parole à Jean-Michel Eon. Son intervention sera complétée par celle des collègues adjoints aux responsabilités sur certaines politiques publiques qui, eux, vont présenter la politique publique dont ils ont la charge. Je vous remercie.

Gérard Cossalter : Au préalable, je souhaiterais intervenir pour apporter notre soutien aux personnels par rapport à leurs revendications. Ce qui s'est passé s'est passé. J'ai beaucoup d'affection pour Marcel Marc, mais nous ne pouvons pas cautionner ce genre de comportement.

Carole Grelaud : Merci, Gérard. Nous en discuterons dans d'autres lieux, si vous le permettez.

Gérard Cossalter : Nous sommes dans un espace public.

Carole Grelaud : Permettez-moi, moi aussi, de vous rappeler certaines choses, notamment le fait que le conseil municipal est doté d'un règlement. J'essaye d'être aussi souple que possible, mais je vous demanderais de respecter ce règlement intérieur et de demander la parole avant d'intervenir. Je vous en remercie.

Gérard Cossalter : En préambule, je tenais à vous faire part de mon indignation vis-à-vis de ce geste qui ne saurait pas être cautionné. Je regrette que ce soit Marcel Marc qui en soit responsable et j'espère que vous en tirerez les conclusions qui s'imposent. Merci.

Carole Grelaud : Merci.

1	2016-1	**BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

De nombreux projets et actions au service de l'ensemble Couëronnais se concrétisent chaque jour sur le territoire, qu'ils soient portés par la commune sur ses compétences propres, ou par Nantes Métropole, dans le cadre des compétences métropolitaines. Ces projets s'inscrivent tous dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

Si l'adoption du budget 2016 s'inscrit dans une continuité d'action, il doit désormais répondre à un défi constamment renouvelé d'adaptation à la fois aux attentes et aux besoins nouveaux des usagers dans un contexte d'évolution démographique, et à la fois aux contraintes financières qui s'accentuent et qui restreignent les marges de manœuvre sur un plan financier.

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier traduisent l'ambition responsable de la municipalité de faire face à ce défi en étant particulièrement attentive à la qualité de service rendu à la population et à l'attractivité de la commune, et en maintenant une politique d'investissement au bénéfice des équipements publics de proximité et de l'emploi, dans un contexte économique qui reste difficile dans de nombreux secteurs d'activité.

C'est également ce contexte économique et social qui amène la municipalité à faire le choix, en responsabilité, d'une stabilisation, pour la 5ème année consécutive, des taux communaux des impôts locaux, tout en réaffirmant sa politique d'abattement renforcée depuis 2011 sur les taxes foncières et d'habitation.

La déclinaison du budget 2016, présentée par politique publique et par grands équilibres financiers dans le rapport joint en annexe à la présente délibération, répond de manière volontariste aux enjeux de service public auxquels la municipalité est attachée, tout en assurant une gestion préservée et maîtrisée de la situation financière de la ville.

En conséquence, il est proposé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2016, comme figurant ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est de la section de fonctionnement et un vote par chapitre et par opération pour ce qui est de la section d'investissement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2016 ;

Vu le rapport du budget primitif présenté par Madame le Maire ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif du budget principal de la ville, par chapitre et par opération, tel que présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	4 501 940,00 €		4 501 940,00 €
012 - Charges de personnel	12 584 150,00 €		12 584 150,00 €
014 - Atténuation de produits	62 000,00 €		62 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 319 820,00 €		3 319 820,00 €
66 - Charges financières	322 090,00 €		322 090,00 €
67 - Charges exceptionnelles	90 000,00 €		90 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements et aux provisions		1 073 000,00 €	1 073 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement		164 000,00 €	164 000,00 €
TOTAL DEPENSES	**20 880 000,00 €**	**1 237 000,00 €**	**22 117 000,00 €**

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
013 –Atténuation de charges	150 000,00 €		150 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	1 294 110,00 €		1 294 110,00 €
73 - Impôts et taxes	15 787 080,00 €		15 787 080,00 €
74 - Dotations et participations	4 576 940,00 €		4 576 940,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	171 870,00 €		171 870,00 €
76 - Produits financiers	- €		- €
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €		20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie		117 000,00 €	117 000,00 €
TOTAL RECETTES	**22 000 000,00 €**	**117 000,00 €**	**22 117 000,00 €**

Section d'investissement

Chapitre/opération	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 - Immobilisations incorporelles	213 400,00 €		213 400,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	- €		- €
21 - Immobilisations corporelles	384 600,00 €		384 600,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 335 000,00 €		3 335 000,00 €
125 - Opération d'équipement Groupe scolaire ouest centre-ville	550 000,00 €		550 000,00 €
26 - Participations	- €		- €
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €		- €
16 - Emprunts et dettes assimilés	725 000,00 €		725 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		- €	- €
040 - Opérations d'ordre - Travaux en régie		117 000,00 €	117 000,00 €
TOTAL DEPENSES	**5 210 000,00 €**	**117 000,00 €**	**5 327 000,00 €**

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
10 – Dotations et fonds divers	312 000,00 €		312 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	264 976,00 €		264 976,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	3 493 024,00 €		3 493 024,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00 €		20 000,00 €
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions		1 073 000,00 €	1 073 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		-	-
021 – virement de la section de fonctionnement		164 000,00 €	164 000,00 €
TOTAL RECETTES	**4 090 000,00 €**	**1 237 000,00 €**	**5 327 000,00 €**

Conseil municipal du 25 janvier 2016

Rapport de présentation du Budget Primitif 2016

Rapporteur :
Jean-Michel Eon
Adjoint aux finances et à la commande publique

Sommaire

1 LE BUDGET 2016, AU SERVICE DE TOUS LES COUËRONNAIS 3

1.1 UN SOUTIEN REAFFIRME AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE 3
1.2 LA POLITIQUE EDUCATION 3
1.3 LA POLITIQUE SOLIDARITE/INSERTION 3
1.4 LA POLITIQUE CULTURELLE 5
1.5 LA POLITIQUE SPORTIVE 5
1.6 LA POLITIQUE DE RELATION AUX USAGERS 5
1.7 LA POLITIQUE RELATIONS INTERNATIONALES – COOPERATION DECENTRALISEE 6
1.8 LA RENOVATION ET LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS ET DU PATRIMOINE BATI DE LA COMMUNE 6

2 LE BUDGET 2016, UNE GESTION PRESERVEE ET RESPONSABLE 7

2.1 L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 8
2.2 L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 14

1 Le budget 2016, au service de tous les Couëronnais

De nombreux projets et actions au service de l'ensemble des Couëronnais se concrétisent chaque jour sur le territoire, qu'ils soient portés par la commune sur ses compétences propres, ou par Nantes Métropole, dans le cadre des compétences métropolitaines. Ces projets s'inscrivent tous dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

Si l'adoption du budget 2016 s'inscrit dans une continuité d'action, il doit désormais répondre à un défi constamment renouvelé d'adaptation à la fois aux attentes et aux besoins nouveaux des usagers dans un contexte d'évolution démographique, et aux contraintes financières qui s'accentuent et qui restreignent les marges de manœuvre sur un plan financier.

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier traduisent l'ambition responsable de la municipalité de faire face à ce défi en étant particulièrement attentive à la qualité de service rendu à la population, et en continuant à investir avec pour objectif de structurer le territoire d'équipements publics de proximité indispensables à l'attractivité de la ville, et d'agir sur l'emploi dans un contexte économique qui reste difficile dans de nombreux secteurs d'activité.

C'est également ce contexte économique et social qui amène la municipalité à faire le choix, en responsabilité, d'une stabilisation, pour la 5ème année consécutive, des taux communaux des impôts locaux, tout en réaffirmant sa politique d'abattement renforcée depuis 2011 sur les taxes foncières et d'habitation.

La déclinaison du budget 2016, présentée ci-dessous par politique publique (1ère partie) et par grands équilibres financiers (2ème partie), répond de manière volontariste aux enjeux de service public auxquels la municipalité est attachée, tout en assurant une gestion préservée et maîtrisée de la situation financière de la ville.

1.1 Un soutien réaffirmé aux acteurs de la vie locale

La municipalité entend maintenir son soutien financier et logistique à l'attention des associations locales. Parce que leur dynamisme contribue activement au lien social et à l'attractivité de la commune, la Ville fait le choix de maintenir l'enveloppe des concours aux associations, qui, pour certaines, souffrent également du contexte économique et social dégradé.
C'est ainsi près de 120 associations qui percevront une subvention municipale en 2016 pour un montant global de **1 094 000 €** (hors projet Zorgh'eau).
Plus de deux tiers du montant global est consacré aux quatre associations suivantes qui contribuent, de manière complémentaire et dans un esprit de solidarité, à la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse et culturelle au service des Couëronnais :

- Amicale Laïque de Couëron centre : 233 000 €
- Centre socio-culturel Pierre Legendre : 181 500 €
- Centre socio-culturel Henri Normand : 170 700 €
- Ecole de musique : 149 800 €

1.2 La politique éducation

La politique éducation de la collectivité vise à contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement des enfants accueillis dans les écoles de Couëron. La Ville tâche ainsi d'assurer les meilleures conditions d'accueil des enfants, en termes d'équipement comme de restauration et d'encadrement des temps périscolaires.
En 2016, un accent particulier doit être mis sur l'approfondissement du projet éducatif territorial en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative au bénéfice du bien-être des enfants.

Un budget de 397 450 € est ainsi prévu pour le fonctionnement des onze écoles et des accueils périscolaires et de loisirs, dont :

Pour le fonctionnement des écoles :

- 80 450 € de dotations en matériel et fournitures scolaires
- 62 000 € de participation aux classes de découverte maternelles et élémentaires
- 75 000 € de prestations de transport scolaire

Pour le fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs :

- 155 000 € pour les fournitures et prestations de service dans le cadre des ateliers éducatifs et accueils périscolaires
- 25 000 € pour les fournitures et prestations de service dans le cadre des accueils de loisirs du mercredi

Un budget de 481 000 € est en outre consacré à la restauration collective, dont 364 000 € au titre du marché de restauration. Une réflexion autour de l'éducation alimentaire et d'une gestion plus économe et moins productrice de déchets doit être conduite en 2016.

Afin de favoriser l'usage des outils numériques dans les écoles, un projet de solution numérique des écoles est en construction en partenariat avec les enseignants et un budget de 90 500 € doit être consacré à la poursuite du câblage des écoles et de leur équipement en postes de travail et vidéoprojecteurs interactifs.

Enfin, plus de 25% du budget d'investissement est consacré à l'amélioration des locaux, à travers les projets suivants :

- Poursuite des études et début des travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire, accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement dans la ZAC ouest centre-ville (550 000 €) ;
- Extension modulaire pour l'école Anne Franck dans le cadre de l'accueil d'une nouvelle classe (150 000 €)
- Réhabilitation des classes de l'école Louise Michel (100 000 €)
- Réfection de la toiture de l'école Jean Macé (150 000 €)
- Acquisition de matériel et mobilier scolaire, périscolaire et de restauration (45 000 €).

1.3 Les politiques sociale et petite enfance

La mise en œuvre des politiques sociale et petite enfance est confiée au CCAS, que la Ville subventionne à cette fin.

La politique sociale de la Ville vise avant tout à favoriser l'insertion sociale de tous et en particulier des plus démunis, à permettre à chacun de vieillir selon ses choix de vie et ses capacités et à soutenir l'accès à l'autonomie des personnes handicapées.
A cette fin, dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages est de plus en plus contraint et les expose aux difficultés, le CCAS maintient son dispositif d'aide et cherche à l'améliorer pour mieux répondre aux besoins du public.
Après la dissolution du syndicat intercommunal qui portait le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), le CCAS intègre ce service et poursuit son partenariat avec la Ville de Sautron pour maintenir un service de qualité auprès des personnes âgées, qui complète l'activité déjà conduite en direct par le CCAS.
Enfin, conformément à la réglementation, la Ville élabore son agenda d'accessibilité programmée et commence sa mise en œuvre afin de rendre ses bâtiments accessibles à tous, quels que soient les handicaps.

Au bénéfice de la petite enfance, une optimisation de la capacité d'accueil des structures collectives est recherchée ainsi qu'une amélioration de l'accueil des enfants handicapés.

Cette politique volontariste se traduit avant tout dans la subvention de la Ville au CCAS qui représente **1 570 000 €**, soit une augmentation **de 1,3%** par rapport au BP 2015.

1.4 La politique culturelle

Rendre la culture, les arts et les pratiques artistiques accessibles à tous est un objectif constant de la Ville, réaffirmé dans ce contexte difficile. La dynamique culturelle de la commune œuvre pour un mieux vivre ensemble et contribue à son rayonnement au cœur d'un territoire métropolitain. Les moyens financiers mis en œuvre sont ainsi maintenus et visent à pérenniser les nombreuses actions menées à Couëron en faveur de l'ouverture et de la diversité culturelle, ainsi qu'en faveur de la redécouverte de notre territoire et de la valorisation du patrimoine culturel de la ville.

Les crédits inscrits en fonctionnement se répartissent de la manière suivante :
- Action culturelle transversale (sensibilisation des publics, notamment des scolaires à la pratique culturelle et artistique, organisation d'évènements fédérateurs) : 86 000 €
- Lecture publique (renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique) : 152 000 €
- Spectacle vivant (saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnie en résidence,...) : 157 000 €
- Patrimoine culturel : 22 000 €

Par ailleurs, dans le cadre du projet de sécurisation et de restauration de la Tour à Plomb, le budget d'investissement 2016 intègre un crédit de 94 000 € pour l'installation d'un échafaudage ainsi que pour les études de faisabilité en matière de valorisation et de restauration de la Tour.

1.5 La politique sportive

Avec plus de 6000 pratiquants, la dynamique sportive constitue une richesse contribuant au rayonnement et à la vitalité de la commune. La municipalité, fidèle à ses engagements, souhaite poursuivre son programme d'entretien et de construction d'enceintes sportives nouvelles en cohérence avec l'évolution des besoins et des pratiques en la matière. L'année 2016 verra ainsi se concrétiser deux projets importants et fortement attendus par les utilisateurs :
- la livraison d'un nouveau plateau athlétique au complexe sportif Paul Langevin, pour un montant de 870 000 €.
- la réalisation d'un terrain de football synthétique au complexe sportif René Gaudin, parallèlement à des travaux de réhabilitation du terrain de la Frémondière (reprise du gazon sur la totalité du terrain, intégration d'un système d'arrosage, remplacement des mains courantes et des buts, réalisation d'un auvent,...) pour un coût global de 830 000 €.

De manière complémentaire à ces deux projets, qui représentent 37% des dépenses d'équipement prévues en 2016, la ville consacre une enveloppe de 75 000 € en investissement pour la réalisation de divers travaux, études et matériel liés aux infrastructures sportives (réfection du sol des terrains de tennis René Gaudin, étude de réhabilitation du gymnase Boullery, contrôle d'accès Léo Lagrange, mobilier sportif, étude prospective du développement de la pratique sportive sur le complexe René Gaudin...) ainsi qu'un montant de 58 350 € de fournitures et frais divers pour assurer le fonctionnement des équipements et l'organisation d'évènements sportifs.

1.6 La politique de relations aux usagers

La politique de relations aux usagers se traduit dans le budget 2016 par plusieurs actions visant à encourager à et à simplifier le recours au service public par les citoyens, soit par le développement de l'administration numérique (consolidation des portails famille et citoyens, renouvellement/mise à jour du site internet) soit par un meilleur accueil physique dans les services municipaux en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.
L'année 2016 verra notamment se concrétiser l'engagement des travaux de l'opération de réhabilitation du bâtiment administratif ex-Tréfimétaux, quai Emile Paraf, qui permettra d'offrir aux familles et aux jeunes un accueil fonctionnel pour l'ensemble des services éducation, jeunesse et sports, à proximité de la médiathèque et de l'Espace de la Tour à Plomb (crédits de paiement de 650 000 € pour une opération globale de 1 150 000 €).

1.7 La politique relations internationales – coopération décentralisée

Le protocole de coopération décentralisée avec la ville de Zorgho au Burkina Faso permet d'établir un grand nombre d'échanges entre les deux collectivités, et plus particulièrement un programme de bonne gouvernance de l'eau « Zorgh'eau 2 » qui en constitue l'action principale. La ville continue en 2016 à soutenir ce programme, et participe également dans ce cadre au développement de la Maison de la femme qui vise à promouvoir et à soutenir les initiatives des femmes de Zorgho au niveau local.
L'ensemble des dépenses inscrites dans le cadre de ce partenariat s'élève à 86 000 €. Elle sont compensées à hauteur de 76 000 € en recettes au titre de la participation au programme de la Région Pays de la Loire, de Nantes Métropole, et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

1.8 La rénovation et la modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune

La préservation du patrimoine bâti constitue un enjeu fort pour la commune, qu'il s'agisse de réhabilitations lourdes ou d'entretien courant des bâtiments.
L'importance et la diversité des équipements couëronnais, pour la plupart vieillissants, ainsi que les coûts de fonctionnement induits qui en découlent, nécessitent de consacrer des moyens financiers importants en matière de sécurité, d'accessibilité, de mise aux normes, et de maintenance du patrimoine.
Parallèlement, la municipalité souhaite inscrire la gestion du patrimoine dans une vision prospective et durable en intégrant les enjeux environnementaux et le développement durable aux interventions sur le patrimoine.
La municipalité, au travers du budget 2016, souhaite ainsi poursuivre et accentuer les nombreuses actions déjà menées en la matière.
Le budget 2016 prévoit ainsi :

- Des travaux d'entretien courant du patrimoine bâti (sécurité, maintenance, mise aux normes, grosses réparations, renouvellement, améliorations d'usages,...) ou d'entretien du patrimoine espaces verts et naturels ciblés sur plusieurs sites (650 000 €) et qui s'ajoutent aux autres projets déjà cités ;
- Une enveloppe de 123 000 € de renouvellement du matériel technique et mobilier administratif, ainsi que l'acquisition de véhicules ;
- Des crédits de modernisation de l'infrastructure informatique et des usages numériques (271 000 €).

2 Le budget 2016, une gestion préservée et responsable

L'adoption du budget pour 2016 s'inscrit dans une stratégie financière qui vise à préserver la santé financière de la collectivité dans le respect des orientations ci-dessous :

- Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale
- Assurer un autofinancement minimum de 25% des dépenses d'investissements prévues au cours de l'exercice
- Avoir un recours modéré à l'emprunt afin de préserver la capacité de désendettement de la commune

Equilibre du budget 2016

Fonctionnement : 22 117 000 €

Charges de personnel : 12 584 150 € (56,90%)	Impôts et taxes locales : 11 617 000 € (52,52%)
Charges à caractère général 4 501 940 € (20,35%)	Dotations de Nantes Métropole 4 148 769 € (18,76%)
Subventions, autres dépenses de gestion 3 471 820 € (15,70%)	Dotations Etat : 3 706 251 € (16,76%)
Intérêt de la dette : 322 090 € (1,45%)	Participation CAF 800 000 € (3,62%)
Op d'ordre - Amortissement 1 076 000 € (4,87%)	Autres recettes de gestion : 1 727 980 € (7,81%)
Virement à la section d'invest. 161 000 € (0,73%)	Op.d'ordre : 117 000 € (0,53%) 1 890 574 € (8,57%)

Investissement : 5 327 000 €

Remb. capital de la dette : 725 000 € (13,61%)	Virement de la section de fonct. 161 000 € (3,02%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 4 485 000 € (84,19%)	Op d'ordre - Amortissement 1 076 000 € (20,20%)
	Recettes d'équipement : 596 976 € (11,21%)
	Emprunts nouveaux : 3 493 024 € (65,57%)
Op. d'ordre : 117 000 € (2,20%) 1 890 574 € (8,57%)	

Les équilibres déterminés ci-dessus traduisent une santé financière préservée et permettent d'assurer un autofinancement des dépenses d'équipement égal à 27%.

La dégradation des principaux indicateurs de gestion, qui a été anticipée dès le cadrage budgétaire en raison de la diminution de plusieurs postes majeurs de recettes (en particulier la dotation globale de fonctionnement), se confirme en 2016 à l'instar de la majorité des collectivités territoriales qui contribuent au plan 2015-2017 de réduction du déficit public.

Pour la 4ème année consécutive, la ville se voit ainsi contrainte de présenter un budget dans lequel la progression des dépenses est supérieure à celle des recettes. Cette situation reste toutefois maîtrisée, le budget ayant été construit avec une exigence d'optimisation et de responsabilité dans les propositions budgétaires retenues, en lien avec l'ensemble des services municipaux en charge de la mise en œuvre des politiques publiques menées. Ainsi, en terme de fonctionnement, les charges à caractère général sont stabilisées et la croissance de la masse salariale maîtrisée sans impact fort sur le service rendu à l'usager.

2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit **à 22 117 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2015 initial, il s'agit d'une progression de **67 000 €, soit 0,30%.**

2.1.1 Des recettes réelles de fonctionnement qui ne progressent plus du fait de la contribution au redressement des finances publiques

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **22 000 000 €**, soit une progression particulièrement faible **de 0,30%** par rapport au BP 2015.

Elles se décomposent de la manière suivante :

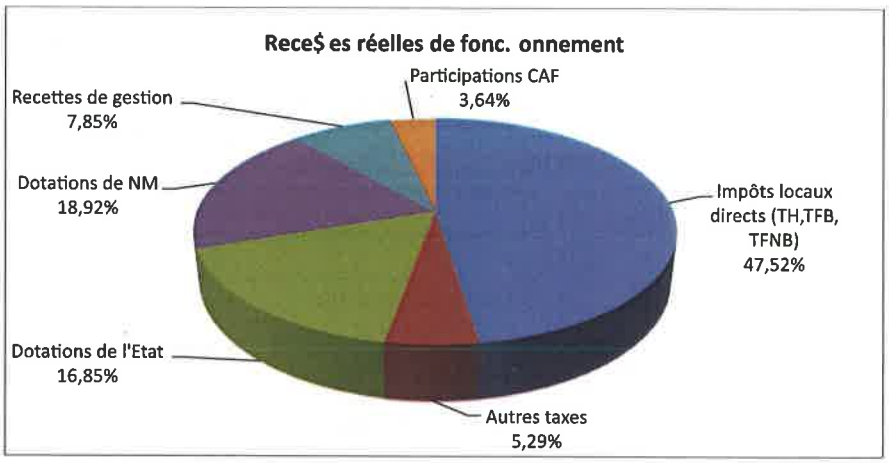

La part des impôts locaux directs (taxe foncières et d'habitation) dans le total des recettes de fonctionnement (47,52%) est en légère augmentation par rapport à 2015 (46,16%), de même que les autres recettes fiscales (droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure,...).
La part des dotations de Nantes Métropole reste stable, la baisse de l'attribution de compensation (ACTP) (- 62 120 €, soit -1,93%) étant compensée par l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire (DSC) (+ 61 000 €, soit + 6,38%).

En revanche, la part des dotations de l'Etat dans le budget diminue depuis 4 ans, une tendance qui va perdurer avec la contribution de la ville à la réduction des déficits publics jusqu'en 2017, ainsi que par le biais des réformes de la dotation globale de fonctionnement, et des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation,...) qui sont en cours de discussion.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Part des dotations de l'Etat dans les recettes totales	24,20%	22,50%	20,83%	18,82%	16,85%

Des taux de fiscalité directe locale stables depuis cinq ans, une dynamique positive grâce à l'évolution démographique de la commune :

	Bases prévisionnelles 2015 (état 1259)	Estimation Bases 2016	Evolution 2015-2016
Taxe d'habitation	25 776 000,00 €	26 547 790,00 €	3,00%
Foncier bâti	20 758 000,00 €	21 461 822,00 €	3,39%
Foncier non bâti	228 500,00 €	228 500,00 €	0,00%

	Taux 2015	Taux 2016	Evolution
Taxe d'habitation	20,61%	20,61%	0,00%
Foncier bâti	22,41%	22,41%	0,00%
Foncier non bâti	75,67%	75,67%	0,00%

	Produit 2015	Produit 2016	Evolution
Taxe d'habitation	5 312 434,00 €	5 471 500,00 €	3,00%
Foncier bâti	4 651 868,00 €	4 809 594,00 €	3,39%
Foncier non bâti	172 906,00 €	172 906,00 €	0,00%
Totaux	**10 137 208,00 €**	**10 454 000,00 €**	**3,13%**

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe d'habitation	159 066,00 €	-	159 066,00 €
Foncier bâti	157 726,00 €	-	157 726,00 €
Foncier non bâti	0,00 €	-	0,00 €
Totaux	**316 792,00 €**	**-**	**316 792,00 €**

Le resserrement des ressources de la ville, du fait de la baisse des dotations de l'Etat, n'est que partiellement compensé par le dynamisme de la fiscalité locale.

La **décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité communaux** dans ce contexte, et ceci pour la cinquième année consécutive, constitue ainsi un choix politique fort, et ceci au regard du contexte économique, social et fiscal qui impacte de nombreux concitoyens couëronnais.

La progression de la fiscalité directe locale tient donc au seul dynamisme des bases, constaté depuis plusieurs années sur la commune, dont une évaluation prudente est fixée **à 3,13% en 2016** pour la taxe d'habitation et pour les taxes foncières (dont 1% de revalorisation cadastrale forfaitaire dans le cadre de loi de finances 2016).

Les autres taxes locales :
En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 163 000 €**.
Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **500 000 €**. Par nature difficile à évaluer, l'inscription relative aux droits de mutation est maintenue en 2016 à un niveau équivalent à 2015, l'année 2015 ne s'étant pas traduite par une baisse de l'activité immobilière sur la commune.
- La taxe sur l'électricité : **370 000 €** : L'inscription est réévaluée par rapport au BP 2015 (+10 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée, et en raison de la revalorisation du coefficient multiplicateur de 8,28 à 8,5, qui prend effet au 1er janvier 2016.
- La taxe sur les déchets : **120 000 €**. Le montant est légèrement revalorisé (+5 000 €) pour tenir compte de l'évolution du tonnage de déchets traité par l'usine Arc en Ciel constatée en 2015.
- La taxe sur la publicité extérieure : **95 000 €**
- La taxe sur les pylônes électriques : **68 000 €**
- Autres taxes locales (taxe d'inhumation, redevance d'occupation du domaine public,...) : **10 000 €**

Des dotations de l'Etat qui poursuivent leur baisse

Dotation globale de fonctionnement (DGF)
Principal concours de l'Etat, c'est sur cette dotation que s'impute la contribution de Couëron à la réduction du déficit public. Pour mémoire, les communes contribueront à elles seules à hauteur de 1,450 milliards d'euros en 2016, contribution qui sera reconduite à l'identique en 2017.
Pour Couëron c'est une diminution **de 475 000 €** qui est à prévoir pour 2016, soit presque 24 € par habitant.
Montant estimé de la DGF 2016 : **2 940 000 €** (diminution **de 13,91%** par rapport au montant 2015).

Dotation de solidarité urbaine (DSU) :
La réforme des dispositifs de péréquation reste en discussion parallèlement au projet de réforme de la DGF. Celle-ci tend vers un resserrement à court ou moyen terme de l'éligibilité à cette dotation de péréquation pour les communes les plus défavorisées. Il convient ainsi d'anticiper dès à présent la sortie du dispositif à compter de 2017, voire dès 2016. La commune devrait dans ce cas au minimum percevoir la garantie d'inéligibilité qui plafonne à 10% la diminution du montant perçu en année n-1.
Montant estimé de la DSU 2016 : **213 010 €**

La dotation nationale de péréquation (DNP) :
Si la suppression de la DNP était initialement envisagée dans le projet de loi de finances 2016, celle-ci est toutefois reportée mais reste à anticiper pour les années à venir. Même si la commune reste éligible, elle enregistre une diminution depuis plusieurs années de la garantie d'attribution qui correspond à 90% du montant notifié n-1, et ceci en raison de l'augmentation de son potentiel financier. L'inscription budgétaire s'inscrit ainsi dans une perspective de conservation de cette dotation en 2016, en intégrant une nouvelle diminution de 10% au titre de la garantie d'attribution, soit une baisse de **9 338 €**.
Montant estimé de la DNP 2016 : **79 200 €**

Les autres dotations de compensation pour exonération des taxes professionnelles, foncières et d'habitation
Ces dotations constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Le projet de loi de finances 2016 utilise ces dotations comme variable de transfert et d'abondement des dispositifs de péréquation verticale, et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Elles devraient être amenées, en conséquence, à disparaitre à moyen terme. Pour Couëron, la baisse de ces dotations est estimée à **36 420 € en 2015**, soit **– 9,5%** par rapport aux montants notifiés en 2015.

Montant 2016 estimé de la compensation au titre des exonérations de la contribution économique territoriale : **32 000 €**
Montant 2016 estimé de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières : **50 000 €**
Montant 2016 estimé de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation : **262 000 €**

Le fonds d'amorçage de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires
Ce fonds de soutien désormais pérennisé par l'Etat, s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant de **95 000 €**.

Stabilité des dotations de Nantes Métropole
Les dotations provenant de la Métropole sont contractualisées et composées de :

- L'attribution de compensation (ACTP) **: 3 147 356 € (**-1,95%)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **1 000 000 €** (+6,38%).

L'attribution de compensation est en baisse (- 63 530 €) en raison :
- pour moitié, du transfert de 1% de son montant initial vers la dotation de solidarité communautaire, conformément au pacte financier métropolitain (- 32 106 €)
- pour moitié, de la ponction des charges valorisées dans le cadre du transfert du vélodrome, qui est désormais de compétence métropolitaine (- 31 424 €)
Cette baisse est quasi neutre, la dotation de solidarité communautaire étant abondée pour Couëron de manière globalement équivalente, et les frais de fonctionnement du vélodrome étant refacturés à Nantes Métropole dans le cadre de la convention de gestion de l'équipement.

Un partenariat consolidé avec la CAF
Les participations de la CAF s'élèvent à 800 000 € en 2016 et correspondent à :
- la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **320 000 €**
- à la participation de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse : **480 000 €**

Les autres recettes de gestion
Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **1 711 980 €**. Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 294 110 €**
- Des revenus de location des salles et immeubles communaux : **171 870 €**
- Du remboursement des indemnités journalières subrogées : **150 000 €**
- De subventions à percevoir dans le cadre du projet Zorgh'eau : **76 000 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés hors Couëron : **16 000 €**

Les produits des services (1 294 110 €) sont en augmentation **de 2,25%** par rapport au budget 2015. Ils se décomposent notamment de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration scolaire : **835 003 €** (65% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et ALSH : **261 132 €** (20% des produits)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **73 000 €** intégrant 45 000 € de participation des collèges et du lycée à la mise à disposition des équipements sportifs) (6% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **28 000 €** (2% des produits)

2.1.2 Une progression maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **20 880 000 €**, soit une progression relativement contenue **de 0,89 %** par rapport au BP 2015.

Elles se décomposent de la manière suivante :

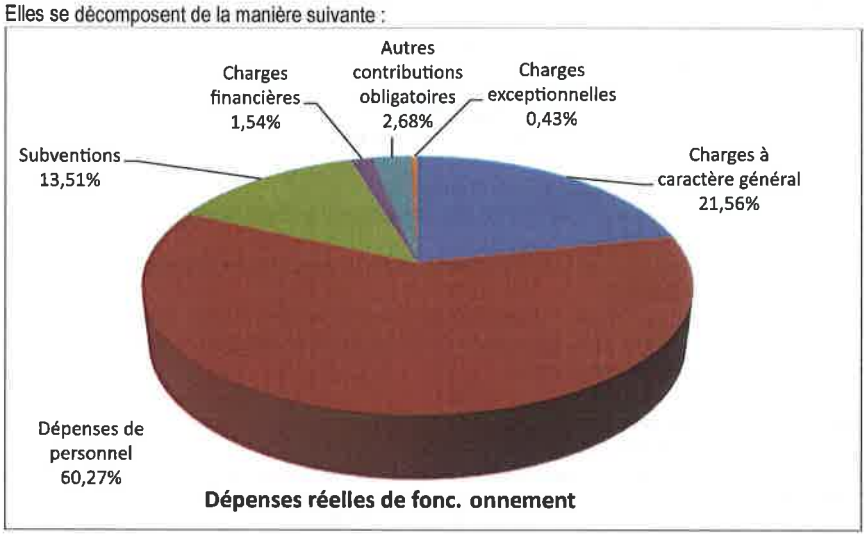

Des charges à caractère général stabilisées depuis 2 ans

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 501 940 €**, soit une **diminution de 0,90%** par rapport au BP 2015.
Elles représentent 21,56% des dépenses réelles de fonctionnement, une part légèrement inférieure à celle constatée au BP 2015 (21,95%).
Elles correspondent notamment aux dépenses :

- de fluides (eau, électricité, combustibles,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **805 000 €** (- 9,85%)
- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, prestations de service ateliers éducatifs,...) : **905 160 €**
- de maintenance et de petit d'entretien des bâtiments communaux, d'entretien ménager, ainsi que de l'entretien des espaces verts de la commune : **878 500 €**
- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville (action culturelle transversale, lecture publique, spectacle vivant, patrimoine culturel et naturel) : **368 975 €**
- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : **315 700 €**

La diminution de ce chapitre budgétaire est liée à un effort d'optimisation important des dépenses courantes de l'ensemble des services dans la mise en œuvre de leurs missions de service public.

Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à **12 584 150 €** en 2016, soit une progression de **2,50%** par rapport au budget 2015.
Elles représentent 60,26% des dépenses réelles de fonctionnement, une part en progression par rapport à 2015 (59,32%).

La croissance de la masse salariale s'explique principalement par la promotion sociale des agents (avancements de grade et d'échelon), estimée à hauteur de 120 100 €, soit 0,98% sur les 2,50% de progression.

Parallèlement, une stabilisation des effectifs permanents a été décidée (au 31 décembre 2015, on compte 393 emplois dont 378 pourvus) alors que les emplois temporaires (remplacement et renforts) vont connaître une hausse conjoncturelle de 78 900 € (soit 0.64% sur les 2,50% de progression de la masse salariale).
Enfin, dans un contexte de hausse globale des absences pour maladie dans le monde du travail, le coût de l'assurance du risque statutaire, pour laquelle un nouveau contrat a été souscrit en juillet 2015, augmente fortement et se traduit en année pleine par une hausse d'un montant de 88 000 € (+0.72% sur les 2,50% de progression de la masse salariale).

Un maintien des subventions
Les subventions de fonctionnement versées représentent 13,51% du budget 2016 et se décomposent en deux parts :
- Les subventions aux associations : 1 180 000 €, dont 86 000 € dans le cadre du projet Zorgh'eau ;
- La subvention au CCAS : 1 570 000 €
L'évolution de ces deux montants s'inscrit parfaitement dans le cadrage budgétaire déterminé, à savoir stabilisation de l'enveloppe globale aux associations, et maîtrise de l'augmentation de la subvention au CCAS, qui s'établira au final à +1,3%.

Les autres contributions obligatoires
Ces contributions s'élèvent à 560 000 € et correspondent principalement à la participation de la ville au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (260 000 €), aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (209 000 €) et à la contribution de la ville au fond de péréquation intercommunal (FPIC) à hauteur de 60 000€.

Les charges financières
Aucun emprunt nouveau n'ayant été réalisé depuis fin 2011, les charges financières, qui s'élèvent à **322 090 €**, sont en baisse de 8,53% par rapport à 2015.
Il est rappelé que la part des charges financières dans le budget de la ville est marginale (moins de 2%) et que la ville ne dispose d'aucun d'emprunt toxique dans la structure de sa dette.

Les charges exceptionnelles
Elles font l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **90 000 €**, ce qui représente moins de 0,5% des recettes totales.

2.1.3 Une dégradation contenue de l'épargne et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute.** Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2015	BP 2016	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	20 310 872,00 €	20 467 910,00 €	157 038,00 €	0,77%
Recettes de gestion	21 915 000,00 €	21 980 000,00 €	65 000,00 €	0,30%
Epargne de gestion courante	**1 604 128,00 €**	**1 512 090,00 €**	**-92 038,00 €**	**-5,74%**
Dépenses exceptionnelles	32 000,00 €	90 000,00 €	58 000,00 €	181,25%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
Epargne de gestion	**1 592 128,00 €**	**1 442 090,00 €**	**-150 038,00 €**	**-9,42%**
Dépenses financières	352 128,00 €	322 090,00 €	-30 038,00 €	-8,53%
Recettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Epargne brute	**1 240 000,00 €**	**1 120 000,00 €**	**-120 000,00 €**	**-9,68%**
Remboursement d'emprunt	707 050,00 €	725 000,00 €	17 950,00 €	2,54%
Epargne nette	**532 950,00 €**	**395 000,00 €**	**-137 950,00 €**	**-25,88%**

Comme évoqué ci-dessus, la faible croissance des recettes globales (+0,30%) entraîne une dégradation de l'ensemble des soldes intermédiaires de gestion.

Cette dégradation reste toutefois modérée compte tenu des efforts réalisés parallèlement pour contenir la croissance des dépenses. Le montant d'épargne nette, en nouvelle diminution de 137 950 €, est à mettre sous surveillance, la capacité de la ville à préserver cette épargne conditionne très directement la capacité d'action de la ville en matière d'investissement.
Si l' « effet ciseau » (croissance des dépenses plus importante que la croissance des recettes) est moins marqué que l'année dernière, celui-ci persiste toutefois pour la troisième année consécutive, signe des difficultés auxquelles sont confrontés l'ensemble des collectivités locales, et qui imposent une priorisation et un arbitrage des missions et actions à mener, tant en fonctionnement qu'en investissement, en cohérence avec les besoins de la population en matière de service public de proximité.

2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **5 327 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles (5 210 000 €) et d'ordre (117 000 €). Ce budget d'investissement, dont les opérations majeures sont détaillées ci-dessus, est en augmentation importante (+38,01%) par rapport au BP 2015.

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont composées :

- De l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 120 000 €**
- De subventions d'investissement **(264 976 €)** déclinées comme suit :
  - Contrat Régional d'Agglomération 2013-2016 : Réalisation d'un terrain synthétique : 245 976 €
  - Etat : Concours spécifique aux collectivités locales : Réalisation d'un terrain synthétique : 19 000 €
- Du fonds de compensation de la TVA : **312 000 €**
- D'un emprunt d'équilibre : **3 493 024,00 €**

Nature des recettes réelles d'investissement	BP 2016	en %
Epargne brute	1 120 000,00 €	21,50%
Emprunt	3 493 024,00 €	67,04%
FCTVA	312 000,00 €	5,99%
Subvention d'équipement	264 976,00 €	5,09%
Cessions d'immobilisations	20 000,00 €	0,38%
TOTAL	**5 210 000,00 €**	**100,00%**

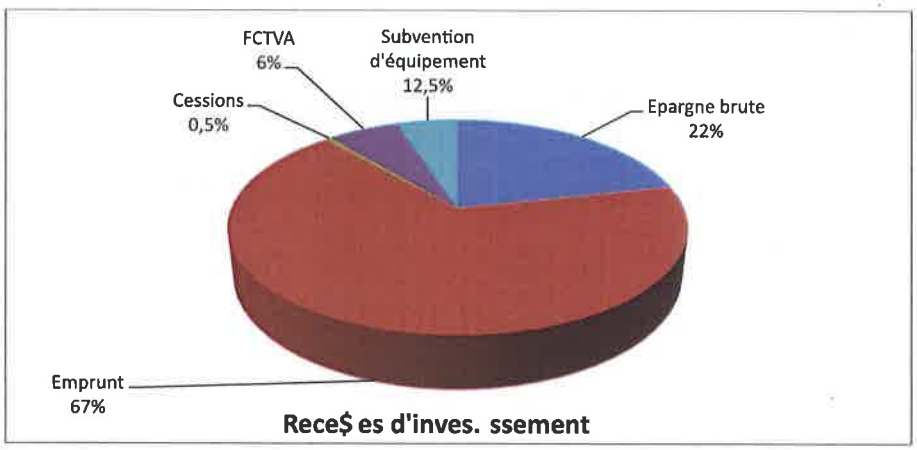

En raison d'une augmentation importante des dépenses d'équipement liées aux opérations qui se concrétiseront en 2016, la part de l'emprunt d'équilibre dans les recettes globales croît fortement.
L'affectation des résultats du compte administratif 2015 devrait toutefois permettre ne pas mobiliser cet emprunt en 2016.

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **725 000 €**
- Les dépenses d'équipements : **4 483 000 €**

Les dépenses d'équipement
Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **4 483 000 €**, sont détaillées par politique publique en 1ère partie.
Elles sont en augmentation de 1 445 050 € par rapport au BP 2015.
A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2015 sur les opérations engagées, pour un montant de 810 000 €, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Il est rappelé que la ville est engagée, dans un cadre pluriannuel, au travers de deux autorisations de programme (AP), dont les montants, ainsi que les crédits de paiements (CP) associés seront ajustés parallèlement au vote du budget 2016 :
- AP2014-01 : Construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement dans la ZAC ouest centre-ville. Au stade de l'étude de programmation, il est proposé que ce montant soit réajusté à 8 400 000 € TTC, dont 550 000 € de crédits de paiement en 2016.
- AP2015-01 : Réhabilitation du bâtiment ex-Tréfimétaux, Quai Emile Paraf : 1 150 000 € TTC, dont 650 000 € de crédits de paiement en 2016.

Chapitre	Libellé	BP 2015	BP 2016	Variation €	% variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	231 200,00 €	213 400,00 €	-17 800,00 €	-7,70%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	458 750,00 €	384 600,00 €	-74 150,00 €	-16,16%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 148 000,00 €	3 335 000,00 €	1 187 000,00 €	55,26%
	OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	200 000,00 €	550 000,00 €	350 000,00 €	175,00%
TOTAL DEPENSES		**3 037 950 €**	**4 483 000,00 €**	**1 445 050,00 €**	**47,57%**

Répartition des dépenses d'équipement par politique publique

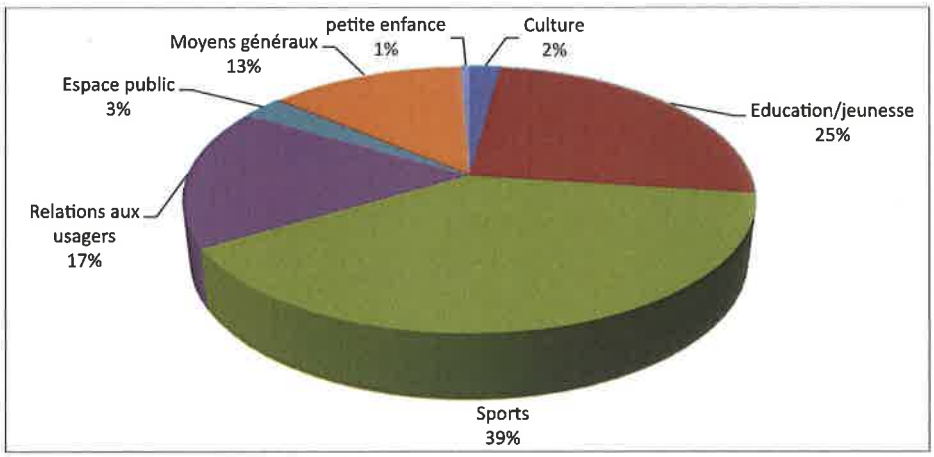

Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **725 000 €** pour l'année 2016. Ce montant est en légère augmentation (+17 950 €, soit +2,56%) par rapport à 2015, en raison du vieillissement de la dette, aucun emprunt n'ayant été contracté depuis fin 2011.

L'encours de la dette est de 7 654 220 € au 1er janvier 2016 avec une durée résiduelle moyenne de 9,34 années. Il sera égal à 6 939 000 € fin 2016, soit un montant moyen par habitant inférieur à 350 €. Cette marge de manœuvre, ainsi que la capacité de désendettement de la collectivité, sont ainsi préservées mais restent toutefois fragiles dans un contexte de diminution de l'autofinancement.

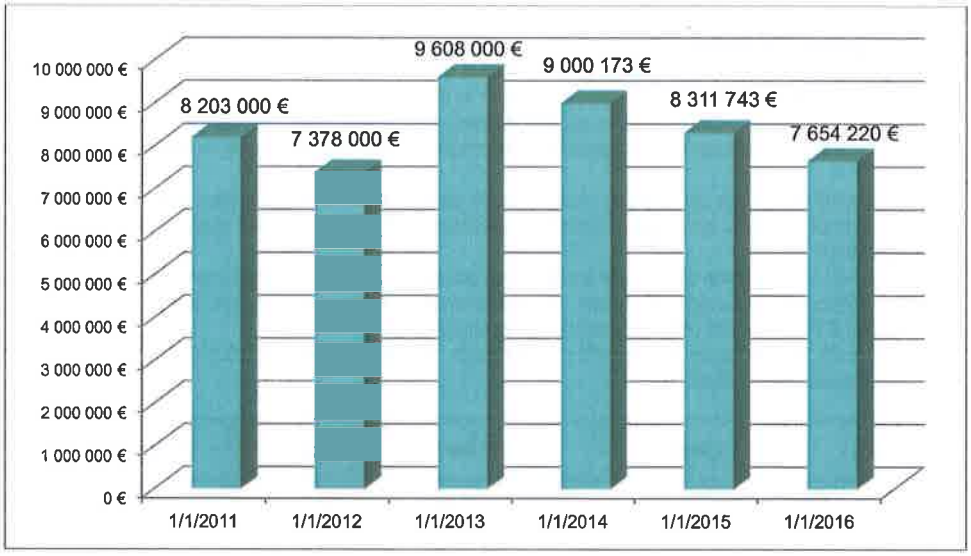

Jean-Michel Eon : Bonsoir à toutes et à tous, nous allons entamer le long marathon, habituel au mois de janvier, des délibérations à caractère budgétaire et financier et commencer par le « plat principal » : le budget primitif 2016.

Ce budget va vous être présenté, comme nous en avons pris l'habitude depuis quelque temps, en deux parties. Nous allons dans un premier temps balayer l'ensemble des politiques publiques menées par la municipalité et, petite innovation, chaque adjoint interviendra sur la politique publique dont il est en charge. Ensuite, nous entrerons dans les aspects sans doute moins intéressants et un peu plus comptables de ce budget.

Ce budget a été travaillé par anticipation, depuis un long moment, puisque nous sommes au milieu des trois années, et plus exactement dans la deuxième année des trois années de réduction des dotations de l'Etat. Nous savions donc à quoi nous attendre.

Dans le contexte du cadrage budgétaire que nous avons été amenés à faire pour préparer ce budget avec les services, nous avons bien entendu anticipé de manière responsable à la fois les contraintes que nous connaissions et le contexte d'évolution démographique de Couëron, puisque nous avons passé le seuil des 20 000 habitants, ceci avec l'ambition de réaliser ce que nous avons promis aux Couëronnais, autrement dit de mener une politique dynamique d'investissement. Vous le constaterez tout à l'heure, lorsque nous entrerons dans les détails.

Je laisse la parole à Sylvie Pelloquin qui va vous parler de la politique de soutien réaffirmée aux acteurs de la vie locale.

Politique réaffirmée aux acteurs de la vie locale

Sylvie Pelloquin : Bonsoir à tous.

La municipalité réaffirme son soutien financier et logistique à près de 120 associations locales. Il est véritablement nécessaire d'accompagner ces associations. Elles sont en effet l'un des piliers de la solidarité et, au vu de leur dynamisme, de véritables partenaires de la municipalité. Certaines souffrent aussi du contexte économique et social dégradé.

Ce sont donc 1 094 000 € qui constituent l'enveloppe des subventions allouées à ces associations, dont 238 858 € pour l'Amicale laïque, 181 500 € pour le centre socio-culturel Pierre Legendre, 170 700 € pour le centre socio-culturel Henri Normand et 149 800 € pour l'école de musique. Je vous remercie.

Jean-Michel Eon : Avant de passer la parole à Marianne Labarussias sur la politique de l'éducation et de la jeunesse, je vous rappelle, car nous en avons parlé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, que le cadrage budgétaire prévoyait de geler en valeur l'enveloppe globale des dotations aux associations, alors qu'un certain nombre de communes ont déjà commencé à diminuer les dotations aux associations.
Sylvie Pelloquin l'a justement dit : notre volonté politique est de continuer à soutenir le milieu associatif, qu'il soit sportif, culturel ou caritatif et, à ce titre, l'enveloppe correspond globalement à celle de l'an dernier. Nous verrons dans la délibération aux associations que seules deux ou trois associations de plus ou de moins ont fait des demandes de subvention.

Politique éducation et jeunesse

Marianne Labarussias : Bonsoir à toutes et à tous.

Pour commencer, il est important de souligner que la commune compte onze écoles et 1 960 enfants inscrits dans ses écoles publiques et que l'ensemble des élus, au regard de notre programme municipal, a fait de la politique éducation et jeunesse un élément majeur. Autrement dit, des moyens forts sont mis sur ce secteur, notamment sur le secteur de l'éducation.

Sur le fonctionnement des écoles, 217 450 € sont inscrits en fonctionnement, dont 57 000 € pour le transport et 160 000 € pour le fonctionnement pur et les sorties, soit 75 € par an et par enfant.

Concernant le périscolaire, il est plébiscité par les familles, puisque nous sommes une ville péri-urbaine.
Sur 1 960 enfants, 85 % des enfants inscrits sur les temps périscolaires les utilisent de façon aléatoire, mais tous les jours, matin ou soir, 50 % des enfants sont présents sur ces temps périscolaires.
Sur un budget de 180 000 €, deux tiers du budget sont consacrés au périscolaire et un tiers au temps d'ALSH du mercredi après-midi.
Dans les temps périscolaires, nous avons également les temps « ateliers villes ». Ce sont des temps après l'école de 15 h 45 à 16 h 30, où 92 % des enfants sont présents, avec un nombre d'enfants légèrement plus important en élémentaire qu'en maternelle. Compte tenu du grand nombre d'enfants présents, nous avons un service à rendre aux familles qui a toute sa nécessité.

S'agissant de la restauration, 99 % des enfants sont inscrits et 82 % à 85 % sont présents chaque jour, avec une explosion pour le repas de Noël (99,9 % des enfants étaient présents cette année).
Le montant qui est donné n'intègre pas les ressources humaines et les fluides, il ne concerne que les denrées et les fournitures.
Il est à noter que le prix moyen payé par les familles est de 3,85 €, tout n'étant pas inclus. Pour la Ville, le coût de revient d'un temps de pause méridienne, tout compris (personnel périscolaire, personnel de restauration, préparation, fluides...), est de 8 € par enfant.

Concernant notre programme d'investissement, le budget de 1 442 500 € va nous permettre de poursuivre les études sur la nouvelle école de la ZAC Ouest, dont les bâtiments comporteront notamment un périscolaire avec un ALSH, c'est-à-dire les temps du mercredi ou des vacances pour les enfants, des locaux adaptés en ce sens, une restauration et une salle informatique.
Concernant cette construction, 550 000 € sont inscrits au budget, cette année, pour un montant global de 8,4 millions d'€ d'investissement.

Nous continuons également notre programme d'investissements qui était pluriannuel. Nous nous étions engagés sur la nécessité d'accueillir au mieux les enfants, concernant les locaux périscolaires, puisque les travaux de l'école de la Métairie ont bien avancé et qu'ils seront terminés pour la rentrée prochaine. Cela représentait un montant de 625 000 €, en report de crédits 2015.

Je voudrais souligner également, non pas une extension modulaire, mais la création en modulaire de locaux périscolaires sur l'école Anne Franck, puisque c'est la dernière école qui va être équipée de ces locaux qui sont une nécessité au vu du nombre d'enfants que nous accueillons sur les temps péri- et extrascolaires.

Nous allons entrer dans la phase 2 et la fin de ce fait de la réfection de l'école Jean Macé.
C'est une volonté de l'ensemble des élus d'avoir un plan pluriannuel d'investissements qui concerne les toitures, puisque l'eau peut s'infiltrer par le toit. A cet effet, nous avons voté jusqu'à la fin du mandat une enveloppe pluriannuelle qui nous permettra d'entretenir les bâtiments au fur et à mesure.

La réhabilitation des classes et des couloirs de l'école Louise Michel porte sur l'électricité, les faux-plafonds, les peintures et le câblage qui est à recouper avec la ligne suivante, puisque nous avons un plan pluriannuel concernant l'informatique des écoles, pour que les enfants puissent tous avoir accès, dès le CP, à des outils numériques. Toutes les écoles sont équipées de tableaux blancs. C'est quelque chose d'important et nous déployons le câblage pour avoir un meilleur signal, plutôt que le wifi qui reste encore en point d'interrogation s'agissant de ses potentiels dangers. Cette installation permettra aux enseignants et aux enfants de travailler dans de bonnes conditions.

D'autre part, je vous rappelle que, sur les travaux de construction de périscolaire, par exemple, la CAF est un partenaire important pour nous, puisqu'elle accompagne jusqu'à hauteur de 40 % des travaux.

Pour conclure, je voudrais souligner le travail remarquable qui est fait par l'ensemble des services, parce que nous lançons des programmes et des idées pour que les citoyens soient aussi bien accueillis que possible et,

ensuite, les services cherchent toutes les ressources possibles au niveau des subventions et autres pour adoucir les angles, parce que, par ces temps budgétaires difficiles, il faut être très attentif au moindre euro. Merci de votre attention.

Jean-Michel Eon : Je vous remercie. Je vais me substituer à Corinne Gumiero en ce qui concerne la politique sociale et la petite enfance.

Politique sociale et petite enfance

Jean-Michel Eon : C'est une politique à laquelle nous sommes particulièrement attentifs, puisqu'elle consiste à aider et à soulager les plus vulnérables d'entre nous, notamment les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Je vous ai dit que nous avions une enveloppe normée en ce qui concernait les subventions de l'ensemble des associations, mais cette enveloppe est hors CCAS, puisque la subvention au CCAS est une subvention d'équilibre, dans le cadre d'un budget du CCAS qui est en majorité composé de la masse salariale.

Dans le contexte du cadrage budgétaire, les services concernés, comme la plupart des services d'ailleurs, ont réalisé une petite prouesse, car en cherchant à rationaliser au maximum, ils ont réussi à n'augmenter la subvention au CCAS que de 1,3 %. C'est d'autant plus une prouesse que cela se passe dans le cadre particulier de la reprise du CLIC par le CCAS de Couëron.
Comme vous le savez, nous en avons parlé avec nos collègues élus et cela a été suffisamment repris dans la presse, le SIVU qui portait le CLIC avec Orvault et Sautron a été dissous. Nous avons de ce fait reconstitué un CLIC avec Sautron, dont les services sont intégrés au CCAS de Couëron. Il y a une participation financière de la ville de Couëron, mais c'est une petite prouesse, dans ce cadre, de n'avoir qu'une augmentation de 1,3 %, parce qu'il me semble bien que c'est la plus faible augmentation de la subvention au CCAS depuis que je suis en responsabilité.

Je donne la parole à Madame le Maire sur la politique culturelle.

Politique culturelle

Carole Grelaud : Je commencerais par une phrase que j'aime bien et que je garde toujours en tête, lorsque je suis sur ce secteur. Je vous la fais partager : « La culture pour tous, une utopie à poursuivre. ». Dans la vie, il faut avoir des utopies et celle-ci, la preuve en est encore aujourd'hui, est nécessaire.

La Ville de Couëron a toujours mis la culture en avant, d'une part pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre et d'autre part pour qu'elle soit la plus diversifiée possible pour toucher un public qui doit être de plus en plus large.

Nous avons toujours travaillé dans cet esprit, avec cette volonté forte : que celui qui est spectateur soit spectateur à certains moments, certes, mais soit aussi acteur. Acteur dans les projets et nous en avons réalisé de très nombreux, dont le dernier en date était « Sortie de piste». Ce projet a été monté avec de nombreux partenaires associatifs qui sont d'ailleurs présents dans la salle. Ils ont travaillé autour du vélo et du déplacement. Des associations qui rayonnent au niveau de la métropole et plus largement ainsi que des associations locales se sont impliquées dans ce moment qui a été un moment festif. Avec cette mobilisation de tous les acteurs, nous avons pu constituer ainsi un moment fort sur la ville. C'est ce genre de temps forts qu'il faudra que nous rééditions.

Par ailleurs, un projet intitulé « Art et Nature » est actuellement en préparation. Nous allons mener ce même travail autour des temps forts qui existent dans notre programmation « Les Ephémères », pour que ces Ephémères soient articulés avec des travaux menés avec les associations et les scolaires. L'année dernière, nous avons beaucoup travaillé avec les scolaires au travers des parcours culturels, avec des restitutions sur ces moments forts.

Nous allons également accentuer les orientations que nous avons prises, en travaillant avec nos partenaires de la Métropole sur certains projets. Des projets seront réalisés autour de la Loire. Vous avez participé aux débats sur la Loire et vous savez que des moments festifs vont apparaître. L'idée est de s'y associer, comme on s'associe l'été à « Voyage à Nantes ». En effet, l'été, nous organisons souvent une exposition d'art contemporain pour participer à ces moments. L'idée est de ne pas travailler seuls sur la commune, mais de travailler parfois sur des projets collaboratifs, au même titre que nous le faisons dans le cadre de la programmation, puisqu'un temps particulier porté fortement par Saint-Herblain va commencer autour de la danse. Ce moment va aussi être partagé avec la ville de Couëron, comme l'année dernière, avec une nouveauté cette année, puisque la ville de Bouguenais rejoint ce projet.

Nous avons mis en avant quatre domaines particuliers en vous indiquant le budget de fonctionnement :

- la lecture publique ;

- le spectacle vivant, dont on dit qu'il est au théâtre Boris Vian, mais en réalité il est aussi ailleurs, puisque « Les Ephémères » ont eu lieu à l'Espace de la Tour à Plomb cet hiver et nous utilisons souvent la Gerbetière au printemps ;

- les parcours culturels avec les classes, qui sont mis en place avec les enseignants. Nous aurons tout à gagner à travailler de plus en plus en amont avec les enseignants, pour qu'il y ait une meilleure implication ;

- le patrimoine naturel avec un focus un peu plus particulier sur la Tour à Plomb, qu'il va falloir restaurer. Celle-ci fait partie intégrante non seulement de l'histoire de la ville, mais aussi de celle de la Métropole. Certains l'appellent le phare, mais différents noms sont donnés à ce bâtiment, qui mérite d'être restauré et valorisé pour permettre à tout un chacun de savoir ce qui se passait dans cet espace : comment vivait cette usine et à quoi elle servait. Nombreux sont ceux qui la photographient et il est bien rare, lorsque vous vous trouvez au pied de la tour, que quelqu'un ne vous pose pas la question. Il y a là quelque chose à travailler.

Je n'oublie pas bien évidemment, au travers de la politique culturelle de la ville, tout le travail effectué par les associations socio-culturelles et culturelles qui participent totalement à ce projet culturel communal local. Merci.

Jean-Michel Eon : Je donne la parole à Dominique Sanz.

Politique sportive

Dominique Sanz : Bonsoir à toutes et à tous,

La présentation d'une ligne budgétaire dédiée au sport illustre parfaitement le respect des engagements que nous avons pris avec la population, en nous appuyant sur l'OMS, les associations sportives et les enseignants pour apporter les réponses les plus appropriées face aux besoins exprimés.

Il me semble intéressant de rappeler en quelques mots l'ensemble des équipements qui composeront le plateau athlétique Paul Langevin. Tout d'abord une piste de six couloirs d'une longueur de 250 mètres, deux aires permettant le saut en hauteur, en longueur et le triple saut et des aires de lancer du poids, du disque, du marteau et du javelot.

Le cahier des charges a été construit en tenant compte des observations de la section athlétisme de l'Etoile sportive couëronnaise, des exigences imposées par la Fédération française d'athlétisme, du respect de ses différents règlements et des besoins des scolaires.

Ce plateau permettra une utilisation beaucoup plus importante pour les différents utilisateurs, par la diversité des pratiques proposées simultanément. Le début des travaux est programmé pour le printemps 2016 avec l'objectif d'une livraison dans l'année.
Ensuite, le deuxième terrain de football synthétique se fera sur l'emplacement du terrain stabilisé du complexe du bourg d'aval que la plupart des Couëronnais connaissent mieux sous l'appellation René Gaudin. D'une longueur

de 105 mètres et d'une largeur de 68 mètres, il permettra son classement en catégorie 5. Les travaux sont programmés pour le début de l'été 2016, pour une livraison en fin d'année.

Nous profitons de cette réalisation pour lancer une étude d'implantation sur ce complexe, étude qui portera sur les éventuelles évolutions futures, comme par exemple un autre terrain synthétique, des terrains de tennis et des salles de convivialité, et à venir, des locaux pour les associations « Concorde » et « Véloce sport couëronnais », par exemple.

Nous assurerons dans le même temps la réfection partielle du terrain de la Frémondière et la maintenance des travaux dans les installations sportives existantes. Je vous remercie.

Jean-Michel Eon : Je donne la parole à Lionel Orcil pour la politique de relation aux usagers et à Patrick Naizain pour la coopération décentralisée.

Politique de relation aux usagers

Lionel Orcil : Pour 2016, la politique aux usagers va se traduire dans le budget par plusieurs actions visant à simplifier et à encourager l'utilisation par les citoyens des développements de l'administration numérique.

Actuellement, nous avons sur la commune deux portails distincts : l'un « Famille » et le second « Citoyens ». Pour 2016, il devrait y avoir des évolutions avec des mises à jour et l'adaptation d'une nouvelle version pour le portail « Famille » qui devrait générer une meilleure ergonomie et de nouvelles fonctionnalités. A terme, il ne devrait plus y avoir qu'une seule page d'accès, contre deux aujourd'hui. Nous allons concentrer l'ensemble des boutons pour les deux fonctions sur la même page.

Le portail « Citoyens » a été ouvert en avril 2014 et a enregistré 136 actes pour 2014, contre 193 en 2015. Sur le portail « Famille », nous avons 90 paiements en ligne cette année pour 1 430 familles.

En 2016, nous allons engager des travaux de réhabilitation des anciens locaux de Tréfimétaux pour l'ensemble des services éducation, jeunesse et sport, à proximité de la médiathèque et de la Tour à Plomb, pour permettre aux familles et aux jeunes un nouvel accueil.

Les crédits sont de 650 000 € pour cette année, pour une opération globale de 1 150 000 €.

Politique relations internationales – coopération décentralisée

Patrick Naizain : Je vais vous parler d'un projet qui a un faible impact sur le budget communal, malgré son importance. La politique de coopération de la ville de Couëron avec la ville de Zorgho Sud se décline autour de deux axes : un premier axe sur un projet qui s'appelle « Zorgh'eau » pour l'eau et l'assainissement et un second axe autour de la « Maison de la femme » avec différentes actions.

Pour revenir sur le faible impact budgétaire, Couëron met 5 000 € par an pour le projet Zorgh'eau et 5 000 € autour de la Maison de la femme. Ces budgets peuvent être complétés de manière variable selon les années par des dons d'association couëronnaises qui viennent soutenir des actions fléchées. Ce projet est reconnu comme étant singulier et original et nous sommes sollicités. Jeudi prochain, par exemple, je me rends à Rennes pour témoigner de ce projet pour l'ensemble des communes de l'Ouest.

Ce projet est intéressant, car, alors que nous avions une coopération classique il y a quelques années, le Maire de Zorgho, Edouard Balkoulga, a sollicité ses partenaires du Nord pour leur dire que, dans le cadre de la décentralisation, l'eau et l'assainissement étaient confiés aux communes et pour leur demander ce qu'ils pouvaient faire ensemble. Je parle des partenaires du Nord, car il se trouve que trois communes du Nord, Couëron avec 20 000 habitants, Verrières-le-Buisson dans l'Essonne avec 16 000 habitants et Bousbecque dans le Nord avec 5 000 habitants étaient déjà présentes à travers deux associations Zinado 2000 et Lafi bémé. Le Maire nous a demandé de venir.

Ce projet est singulier, car en faisant effet levier, Couëron à elle seule a quasiment réussi à financer la moitié des budgets, en jouant sur la loi Oudin auprès de Nantes Métropole et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et en sollicitant un financement dans le cadre de l'accord triennal qui existe entre la région Pays de la Loire et le Ministère des affaires étrangères. Les deux autres communes mettent pratiquement les mêmes sommes que Couëron sur le projet Zorgh'eau. Toutefois, elles n'ont pas tout à fait réussi à mobiliser leur intercommunalité, entre autres parce qu'elles sont moins présentes en région parisienne, mais elles ont sollicité leur agence de l'eau.

En mettant 5 000 € par an sur trois ans, cela représentait pour Couëron lors du premier projet Zorgh'eau, les trois premières années, 680 000 € au Sud. Sur le deuxième contrat triennal, qui se termine fin 2016, le montant est de 830 000 €.

C'est une opération qui est jugée singulière et est suivie par beaucoup de monde. En effet, comment des communes moyennes, en consacrant un budget raisonnable, peuvent-elles être à l'origine d'un montage de dossiers très conséquent ? Aujourd'hui, 40 forages neufs ont été réalisés et 39 forages ont été réhabilités. 800 latrines familiales et 25 latrines publiques ont été également réalisées, car la ressource en eau doit être protégée et il faut éviter qu'elle ne soit souillée par les défécations.

Il y a dans notre coopération un axe 1 qui tient au fait qu'on ne se contente pas de financer. Nous mobilisons les gens du Nord sur ce qui se fait là-bas et nous apprenons à travailler ensemble. Sous le précédent mandat, certains événements ont été organisés, notamment « Couëron bouge pour l'eau » qui a été l'exemple d'une réalisation, car Verrières et Bousbecque le font aussi.

Si la jeunesse est importante chez nous, elle l'est encore plus au Burkina Faso, car elle représente la moitié de la population. Malgré le contexte politique très compliqué, nous avons réussi à organiser une manifestation l'été dernier. La Ville a confié la maîtrise d'œuvre à l'Amicale laïque, ce qui n'a pas été sans difficulté, mais je rentre de Waga ce midi, car je viens de passer la semaine là-bas, et samedi dernier nos jeunes de Zorgho ont organisé « Zorgho bouge pour l'eau et pour l'assainissement ».
Cette manifestation a été remarquablement organisée. Ces jeunes se sont réunis cet été, des jeunes du Nord et des jeunes du Sud, et en prolongement de cela, une semaine avant la COP 21 qui s'est déroulée à Paris, il s'est tenu l'équivalent de la Conférence pour la jeunesse, la COJ, à laquelle cinq jeunes de Couëron et deux jeunes de Zorgho étaient présents. Par ailleurs, en lien avec l'office franco-québécois de la jeunesse, ils ont participé à la réalisation d'un livre vert sur l'eau et l'assainissement qui a été jugé remarquable et que l'on pourra mettre en ligne sur le site de la Ville.

C'est une opération remarquable qui donnera certainement lieu à des prolongements. C'est une opération exemplaire dont la Ville de Couëron et ses partenaires locaux et ses financeurs doivent s'honorer d'avoir été des acteurs importants.

Jean-Michel Eon : Je vous remercie. Nous avons coutume de dire que le budget de Couëron, c'est une chose, mais qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas raisonner en termes de réalisation sur la commune sans penser à Nantes Métropole. À ce titre, je donne la parole au vice-président en charge des voieries et par ailleurs, premier adjoint.

Rénovation et modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune

Michel Lucas : Un mot concernant l'ambition liée à Nantes Métropole. Il est très clair que, dans le cadre de l'accompagnement de la Ville dans ses projets, la présence de Nantes Métropole est relativement importante. Sur le projet d'amélioration de la voirie (entretien, rénovation, sécurité, pour les petites interventions, comme les plus importantes), ce sont 500 000 € qui viennent s'ajouter aux investissements de la Ville, puisque c'est le retour de la Métropole.

Dans ce cadre, vous avez un autre exemple sur le PPI, le plan pluriannuel d'investissements, mais je n'en parlerai pas, puisqu'il est en cours d'élaboration. Cependant, il convient de dire que des projets vont s'avancer. Le projet du boulevard de l'Europe est bientôt terminé.

Quand on parle de PPI, on parle de projets structurants pour la commune ; projet structurant du PPI qui accompagnera la ZAC de la Métairie. C'est aussi la fin de la rue de la Salle. Le PPI accompagnera également par exemple dans le cadre des ERS, la rue des Prairies qui est juste à côté. Parmi les travaux de même type, il faut citer la rue de Noë-Allais qui rejoindra la rue du Stade.

D'autres politiques publiques liées à la Métropole accompagnent cela, telles que l'application, dès cette année, du tarif social de l'eau qui s'appliquera pour les gens qui en ont le plus besoin ou les services du quotidien, comme le ramassage des ordures ménagères ou le nettoyage du marché. Ces services ne sont pas quantifiés financièrement, mais viennent aider les habitants au quotidien. Enfin, je voudrais évoquer l'accompagnement de la Métropole dans la politique d'élaboration de notre futur plan local métropolitain (le PLUM).

Ces éléments sont très importants et, très clairement, ils vont déterminer l'avenir de notre commune et de la Métropole pour les quinze ans à venir.

Jean-Michel Eon : Pour terminer, nous abordons l'ensemble des enveloppes récurrentes de travaux. Je donne la parole à Laëticia Bar.

Laëticia Bar : En 2016, la Ville a pour ambition de poursuivre l'effort de rénovation et la modernisation de ses équipements et de son patrimoine bâti.

Nous devons apporter un entretien soutenu à nos nombreuses structures et ce afin de maintenir en bon état notre patrimoine, afin d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité pour les usagers et les personnels, et afin également d'améliorer et de développer les outils de travail des personnels et au final d'améliorer le service apporté à l'usager.

Les moyens financiers alloués en 2016 aux travaux d'entretien du patrimoine bâti et aux espaces verts permettent entre autres, au niveau de la sécurité, la réfection progressive des aires de jeux et l'entretien des équipements incendie.

Au niveau des mises aux normes, les travaux d'accessibilité vont se poursuivre conformément à la DAB qui vous sera présentée lors de ce conseil.

Nous continuons également la mise aux normes des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

Au niveau des maintenances, nous traitons les aspects énergétiques avec la maintenance des chaufferies, les travaux de confort thermique sur la petite enfance. Nous poursuivons nos efforts sur les réfections des toitures.

Concernant les espaces verts, avec les caractéristiques d'une ville comme la nôtre qui s'urbanise, il nous faut adopter des modes de gestion plus vertueux du point de vue environnemental et selon les usages des lieux. D'où la nécessité de renouveler, pour les espaces verts, mais également pour tous les services municipaux, le matériel technique, le mobilier, sans oublier le renouvellement progressif et raisonné de notre parc automobile.

Enfin, les dépenses d'informatique et de télécommunication prévues au budget 2016 au titre du fonctionnement interne visent à sécuriser et à améliorer les performances de notre système d'information comme, par exemple, le déploiement de la fibre optique entre les sites municipaux.

Elles visent à renouveler et poursuivre l'équipement des services en matériel et en logiciels pour plus d'efficacité et, pour terminer, elles permettent de poursuivre la dématérialisation des processus internes comme le circuit comptable de l'arrivée des factures en mairie jusqu'à leur paiement. Je vous remercie.

Jean-Michel Eon : Comme vous le voyez, l'ensemble de la mise en œuvre de ces politiques publiques demande des moyens généraux que nous avons voulus aussi contraints que possible et des moyens humains qui représentent une masse salariale importante.

C'est dans l'optique de la poursuite de ces politiques publiques que nous avons construit ce budget, avec l'intention de préserver la santé financière de la Ville. Nous savons que les jours et les années qui nous attendent ne sont pas faciles et, pour nous maintenir, nous avons anticipé une capacité d'autofinancement qui nous permet de continuer à mener à bien ces politiques publiques.

Nous allons maintenant aborder la partie comptable de ce budget. Vous allez retrouver les croquis, notamment le premier qui représente l'équilibre de la section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

En recettes, la section de fonctionnement est arrêtée à 22 M€. C'est une très petite augmentation de 0,35 % par rapport à l'année dernière.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la fiscalité locale, des dotations de l'Etat, des dotations de Nantes métropole, des recettes de gestion courante et de la participation de la CAF, la caisse d'allocations familiales. La CAF devient un partenaire qui est loin d'être négligeable dans la construction de notre budget.

Face à ces recettes, les dépenses sont représentées par les charges à caractère général, les charges financières qui sont minimes, les subventions et dépenses de gestion et les dépenses de personnel. Le total s'élève à 20 880 000 €, ce qui nous permet de dégager une épargne de 1 120 000 €. C'est tout à fait dans le cadrage que nous nous étions fixé, puisque nous souhaitions préserver une épargne brute supérieure à 1,1 M€.

Nous allons entrer dans le détail de ce budget. Je vais essayer d'aller relativement vite, parce que l'illustration de ce que nous faisons est le plus intéressant.

- *Recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement se répartissent entre les impôts locaux, les autres taxes, les dotations de l'Etat, les dotations de Nantes Métropole, les recettes de gestion et la participation de la CAF. Vous voyez la proportion que prend chacune de ces recettes, sachant que les impôts locaux représentent une part de plus en plus importante, puisque les dotations de l'Etat sont en diminution.

Nous allons commencer par un focus sur les impôts locaux. Je vous rappelle l'engagement que nous avions annoncé lors du DOB, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas d'augmentation des taux de fiscalité pour la cinquième année consécutive sur la commune. Par ailleurs, nous estimons la dynamique des bases fiscales à légèrement plus de 3 % par rapport à 2015, notamment en raison de l'évolution démographique et du développement des zones économiques sur la commune. Les taux resteront inchangés en 2016. Cependant, la dynamique des bases fiscales devrait nous permettre une augmentation d'un peu plus de 300 000 € de nos recettes fiscales.

Les autres taxes sont sans grand changement d'une année sur l'autre. La première d'entre elles est très variable, mais nous n'y pouvons pas grand-chose. Ce sont les droits de mutation qui sont liés aux opérations immobilières sur la commune. 2015 a été une très bonne année, nous le verrons à l'occasion du compte administratif en juin. 2015 nous a permis de faire rentrer beaucoup de droits de mutation, autrement dit, il y a eu beaucoup d'opérations immobilières sur la commune. Nous avons été prudents dans nos prévisions 2016 sur ce chapitre.

Comme je l'ai souligné, dans la part des recettes, tout ce qui concerne la fiscalité prend de plus en plus de place. Même à valeur constante, la fiscalité prendrait de plus en plus de place, compte tenu de la diminution des dotations de l'Etat.

Concernant les dotations de l'Etat, nous l'avons dit en introduction, nous sommes dans l'an 2 des trois années de diminution de la contribution de l'Etat aux finances locales. Pour Couëron, la baisse représente 475 000 € sur notre dotation globale de fonctionnement cette année, soit une diminution de près de 14 %.

Les dotations de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation sont sans changement, même si nous craignons très fortement de sortir du dispositif à partir de l'an prochain. En admettant qu'il y ait une mécanique

qui nous permette d'en sortir progressivement, il y a de grandes chances pour que l'on sorte de ces attributions l'année prochaine.

Les dotations de compensation d'exonération fiscale pourraient aussi diminuer dans les années à venir.

En revanche, ce qui est pérenne, ce sur quoi nous pouvons compter, c'est le fonds de soutien pour la mise en œuvre des rythmes scolaires qui a été pérennisé par le gouvernement. Nous aurons donc ces 95 000 € tous les ans.

Parmi les recettes de fonctionnement, nous avons également les dotations de Nantes Métropole. À ce niveau, on note une relative stabilité. Vous avez lu dans la presse qu'un nouveau pacte financier a été signé en 2015 entre Nantes Métropole et les 24 communes.
Dans le cadre de ce pacte financier, il y a eu un petit rééquilibrage entre l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Nous sommes en légère diminution sur l'attribution de compensation, et en augmentation sur la dotation de solidarité communautaire. Les habitués des chiffres auront bien vu que 1,95 % de 3,1 M€ ne fait pas 6,38 % de 1 M€. Il y a donc une légère perte qui est due au fait que nous avons aussi eu un transfert de charges dans le cadre du transfert du vélodrome à Nantes Métropole. De ce fait, nous avons légèrement moins d'attributions de compensation, mais elles ont été compensées dans la mesure où la commune refacture à Nantes Métropole tous les frais d'entretien du vélodrome. Au niveau des dotations de Nantes Métropole, il y a une très grande stabilité.

Pour les autres recettes de gestion, le partenariat avec la CAF, à la fois dans le cadre du contrat enfance-jeunesse et dans le cadre des prestations de services ordinaires, s'élève aujourd'hui à 800 000 €, ce qui devient une somme importante. À ce titre, nous pouvons nous féliciter du travail que font les services pour valoriser ce partenariat.

Puis, nous avons toute la dynamique des produits des services publics, que ce soit la restauration scolaire, le périscolaire, l'ALSH et les revenus des locations de salles et d'immeubles communaux.

- *Dépenses de fonctionnement*

Le camembert vous permet de distinguer la grosse part que représentent les dépenses de personnel. Pour mettre en œuvre l'ensemble de nos politiques publiques, il faut des moyens humains et nous n'avons sans doute pas suffisamment de moyens humains. Les gens travaillent, sont occupés et cela représente aujourd'hui une part importante de notre budget, soit 60 %.

Viennent ensuite les charges à caractère général, les charges exceptionnelles qui sont infinitésimales, les autres contributions obligatoires, les charges financières qui sont aussi très modérées, compte tenu du vieillissement de notre dette, et les subventions qui intéressent particulièrement certains d'entre vous.

En ce qui concerne les charges à caractère général, la volonté depuis deux ans était de les stabiliser. C'est ce qui a été fait, notamment grâce au travail des services qui cherchent autant que faire se peut à rationaliser les dépenses. Un certain nombre de dépenses sont mises en œuvre dans le cadre de ces charges à caractère général, principalement les fluides, les activités scolaires et périscolaires et l'entretien et la maintenance de nos bâtiments communaux.

Puis, Madame le Maire en a largement parlé, viennent la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville et toute l'infrastructure informatique.

Parmi les autres dépenses de fonctionnement, nous constatons une augmentation maîtrisée des charges de personnel. Je dis « maîtrisée », parce que nous savons qu'à effectif constant les dépenses de personnel augmentent chaque année, ne serait-ce que par la promotion sociale des agents. Nous avons également recours à des emplois temporaires pour des renforts ou des remplacements qui sont parfois compensés, mais pas toujours. Nous avons eu aussi, comme beaucoup de communes, compte tenu de l'absentéisme, une augmentation du coût du contrat d'assurance du risque statutaire.

En introduction du propos de Sylvie Pelloquin, j'ai évoqué le maintien des subventions versées, soit 2 750 000 € (1 180 000 € pour l'ensemble des associations, sur une enveloppe qui est figée et une subvention au CCAS qui n'augmente que de 1,3 %).

Les autres contributions obligatoires sont principalement le financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien et la contribution de la ville au fonds de péréquation intercommunale, mais nous en reparlerons lors de la délibération.

Pour le reste, les charges financières ne représentent qu'un peu plus de 1,5 % du budget de la commune. Elles sont en très nette diminution, puisque nous n'avons pas contracté d'emprunt depuis un certain nombre d'années. La dette vieillissant, les charges financières diminuent.

Au total, nous dégageons une épargne brute de 1 120 000 €. Nous avons encore l'effet ciseaux, puisque cette année encore, malgré les efforts qui ont été réalisés, les recettes augmentent moins vite que les dépenses, mais nous avons très légèrement infléchi la courbe par rapport à l'année dernière. Nous avions perdu globalement 400 000 € d'épargne brute l'an dernier, contre 120 000 € cette année, l'objectif étant de stabiliser cette courbe à terme, même si nous savons que ce sera encore un peu compliqué l'année prochaine, avec l'an 3 de la réduction des contributions de l'Etat. L'idée est d'arriver à stabiliser cette courbe autour du million d'euros.

Section d'investissement

En recettes, sur la section d'investissement, nous retrouvons notre épargne brute (1 120 000 €) qui sert pour l'autofinancement de nos projets, le FCTVA pour 6 %, les subventions que nous ne manquons pas d'aller chercher pour un peu plus de 5 % et l'équilibre est réalisé avec l'emprunt, dit l'emprunt d'équilibre, qui nous permet de financer nos dépenses.

Parmi nos dépenses, nous avons le remboursement du capital de la dette qui, entre parenthèses, et c'est une obligation réglementaire, doit être inférieur à notre autofinancement.

Tout ce qui est en vert sur le schéma concerne les enveloppes récurrentes d'achat de mobilier, d'informatique et de parc automobile et la grosse part (en orange) représente les investissements qui sont prévus cette année. Le prévisionnel de dépenses (investissements travaux plus achats mobilier, informatique et parc automobile) s'élève à 4 485 000 € sur ce budget 2016.

Nous allons détailler les recettes d'investissement sous une autre forme. Aujourd'hui, l'emprunt représenterait 67 % de nos recettes d'investissement, mais nous savons que, lorsque l'on vote le compte administratif, s'il est excédentaire – et nous savons qu'il sera excédentaire –, on réduit le recours à l'emprunt. De ce fait, nous pourrons avoir beaucoup moins recours à l'emprunt, une fois que nous aurons adopté notre compte administratif et transféré l'excédent, le résultat de l'année 2015, par le budget supplémentaire. Cet emprunt, aujourd'hui, que nous sommes obligés d'inscrire de cette façon, doit équilibrer les dépenses qui sont prévues. Viennent ensuite l'épargne brute (22 %), les subventions d'équipement (12,5 %), la FCTVA (6 %) et les cessions qui sont plus que négligeables (0,5 %).

Nous aurons donc globalement 1 120 000 € d'épargne brute, 265 000 € de subvention d'équipement, notamment sur le terrain synthétique René Gaudin, et 312 000 € de FCTVA (le fonds de compensation de la TVA est calculé sur les investissements réalisés l'année précédente). L'emprunt d'équilibre théorique s'élève ainsi à 3,5 M€.

• *Dépenses d'investissement*

Mes collègues ont largement détaillé les dépenses d'investissement politique publique par politique publique. Le sport arrive sur la première marche du podium, avec 39 % des investissements prévus cette année, mais c'est une photographie annuelle. L'idéal serait de faire une photographie pluriannuelle, parce que l'année où nous allons réaliser le groupe scolaire, bien évidemment, le sport ne sera pas en tête.

Ensuite, nous trouvons l'éducation-jeunesse (25 %), les relations aux usagers (17 %), les moyens généraux (13 %), l'espace public (3 %), la petite enfance (1 %) et la culture (2 %).

Cette dernière diapositive illustre le fait que notre encours de dette est en diminution, mais elle reste fragile, parce que si nous avions à contracter un emprunt de 3,5 M€, l'encours pourrait théoriquement repartir à la hausse. Il repartirait à des hauteurs jamais atteintes et nous aurions très vite une dégradation de notre capacité d'autofinancement. C'est la raison pour laquelle nous sommes extrêmement vigilants et mettons l'accent sur la limitation de nos dépenses de fonctionnement, de façon à préserver une épargne qui nous permette de répondre aux enjeux et de réaliser les investissements qui sont nécessaires, à la fois pour répondre à l'augmentation de la population, mais aussi et surtout pour continuer à rénover, à moderniser et à améliorer notre patrimoine local.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie. C'est un exercice que nous essayons de rendre le plus compréhensible possible pour tous. Les grandes orientations ont déjà été évoquées lors du débat d'orientation budgétaire. Nous sommes maintenant sur la traduction par rapport à ces orientations.

Ces documents vous ont été adressés avec un rapport qui est encore plus complet. Au travers de ces diapositives, nous essayons de donner des éléments synthétiques, mais qui doivent permettre de comprendre le sens et de voir nos orientations.

Cette année, nous souhaitions que chaque politique publique soit évoquée par les élus en responsabilité, avec les équipes. L'an prochain, nous ciblerons une politique en particulier pour mieux la développer et nous mettrons en place un débat. Cette année, nous avons manqué de temps pour préparer un tel exercice.

J'espère que vous avez tous eu les éléments. Je laisse la place aux interventions. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur Jean-Paul Rivière, Monsieur François Fédini, Monsieur Guy Bernard, Monsieur Ludovic Joyeux et Monsieur Gérard Cossalter.

Jean-Paul Rivière : Bonsoir à tous.

« Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires de décembre, nous réaffirmions qu'il faut réduire et maîtriser les dépenses de fonctionnement plus que vous ne le proposez à ce jour. Cela est possible, sans que le service à la population en soit affecté.

C'est l'élément qui permettra de garder un autofinancement suffisant pour faire face aux enjeux de demain.

La politique d'investissement nécessaire pour développer les biens et les services dont ont besoin nos concitoyens passe par cet effort, sinon, demain, il sera encore plus difficile de mener un développement harmonieux de notre ville, tout en gardant des finances publiques en bonne santé, au vu des désengagements progressifs de l'Etat envers les collectivités.

La politique sportive et la création de nouveaux équipements sont à l'honneur et nous pensons que ces équipements faisaient cruellement défaut jusque-là. Il est temps de rattraper le retard pris à ce sujet et nous sommes en accord avec ces projets.

La politique sociale menée à ce jour et depuis 2005, en dehors des nouvelles ERP, a oublié le chantier de l'accessibilité pour tous. La tâche est aujourd'hui énorme. Vous parliez de plus de 4 M€ lors de la commission d'octobre, en janvier, c'est plus de 3,7 M€. Le calendrier remet à plus tard, et notamment à partir de 2019, les plus gros travaux et donc les plus onéreux, ce qui nous fait dire que ce n'est pas pour la majorité une priorité.

Le projet du groupe scolaire ZAC Ouest sera sans doute le projet majeur de ce mandat. Nous aurions préféré aborder la question 25 avant le vote du budget. Vous nous demandez de voter l'appel à projets avec 3 M€ de plus qu'initialement, soit 48 % en plus. Nous n'avons pas connaissance du pré-projet et de son contenu. Peut-

être que vous en dévoilerez les grandes lignes ce soir. Pour le moment, vous nous demandez de voter sans avoir pris connaissance et sans en aborder le cofinancement et à quelle hauteur, quelles subventions, etc.

Il est important d'accueillir nos enfants dans les meilleures dispositions, mais nous regarderons comment l'argent public de nos impôts sera dépensé et nous voterons pour ce projet.

Sur la rénovation du patrimoine communal, nous soutiendrons aussi l'effort concernant le programme concernant la rénovation du patrimoine bâti de notre commune, trop longtemps oublié dans le mandat précédent. Le retard pris est, là encore, important. Il faut prévoir un programme pluriannuel avec la hiérarchisation des priorités, tant il y a à faire. » Merci.

Carole Grelaud : Monsieur Fédini.

François Fédini : Madame le Maire, chers collègues,

« Nous allons faire une brève allusion sur le national. Elle implique pourtant fortement notre budget 2016, puisque la baisse des dotations de l'Etat amputera notre budget cette année de 475 000 €, soit une diminution de 13,91 % par rapport au montant 2015.

Nous pourrions écrire des pages et des pages sur le bilan catastrophique de François Hollande et son gouvernement, mais cela ne changerait malheureusement rien à la donne et nous ferait passer pour d'affreux réactionnaires, toujours prêts à critiquer et ne proposant rien.

Il serait aussi déplacé que quelqu'un, dans cette assemblée, puisse écrire des pages et des pages pour magnifier et s'enthousiasmer de l'action gouvernementale. Ce serait purement démagogique et un manque de respect pour les citoyens.

Passons maintenant à ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire la présentation du budget primitif 2016 pour notre belle ville de Couëron.

Le budget que vous nous proposez cette année est dans la droite lignée de ce que vous nous proposez depuis des années. Nous n'allons pas y revenir en détail, votre exposé était très clair et très bien fait.

Nous avons bien compris les impacts de la baisse des subventions et ce que vous allez faire pour continuer à rendre un service à la population de bon niveau. C'est cohérent avec vos orientations politiques que vous appliquez à la commune depuis des décennies, principalement axées sur le social, l'associatif, le culturel et l'éducation. C'est un fait et nous ne le critiquons pas. Nous constatons.

Rien de neuf. Vous faites tranquillement bouillir la marmite et ce mode de fonctionnement vous réussit au regard des différents scrutins. Mais nous, aussi habitants de Couëron, nous aurions souhaité vous entendre parler d'emploi, de développement économique, de la rénovation du centre-ville, d'actions en faveur des commerces.

Nous aurions été également intéressés que vous mettiez en place des actions, des dispositifs, afin d'aider nos concitoyens à trouver un emploi. Nous savons que ce n'est pas dans vos obligations, mais cela aurait été d'un grand secours à nos populations, afin de pallier la défaillance de l'Etat et son incapacité à donner du travail aux habitants de nos pays.

Nous aurions également apprécié que vous nous donniez une vision à moyen terme sur le développement de notre ville. Tous les ans, vous faites un catalogue de vos orientations pour l'année. C'est un copier-coller d'une année sur l'autre, en attendant le prochain qui sera la même chose.

Dans cet exercice, nous aurions aimé que vous nous donniez des chiffres, les secteurs concernés et un calendrier de la réduction de vos dépenses au lieu du sempiternel et très généraliste « une maîtrise des dépenses de fonctionnement ».

Ce ne sont que des intentions. Nous resterons vigilants et nous mesurerons la réalité de vos promesses, lors du compte administratif 2017. » Je vous remercie.

Carole Grelaud : Monsieur Guy Bernard.

Guy Bernard : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

« Ce soir, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2016.

Le groupe des élus communistes et républicains juge utile de rappeler le contexte de crise économique et social.

Le gouvernement persiste dans sa politique ultralibérale et d'austérité, qui frappe de plein fouet les salariés, les familles, mais également les collectivités locales.

Ainsi, les dotations de l'Etat en direction des communes, départements et régions vont diminuer de 28 milliards d'euros en quatre ans au plan national.

Couëron se trouve impacté par ce dispositif ; il est estimé que plus de 2,7 millions d'euros manqueront au budget communal d'ici à la fin 2017.

Le groupe des élus communistes et républicains de Couëron entend combattre fermement ces orientations contraires à l'intérêt général.

S'il appartient à notre conseil municipal d'avoir un discours responsable sur la maîtrise des dépenses publiques, pour autant, nous ne souhaitons pas que cela soit prétexte à faire porter des nouvelles charges financières, tout en ayant la volonté de continuer à apporter les réponses aux besoins des Couëronnaises et Couëronnais.

L'endettement de Couëron est loin d'être critique et nous considérons que l'emprunt sera nécessaire pour les exercices à venir.

Les conditions présentes y contribuent, pour ne pas laisser des dettes, mais un héritage patrimonial pertinent, au profit des futures générations.

En indiquant qu'une collectivité publique progresse avec responsabilité, lorsqu'elle réalise des investissements, vecteurs de développement économique, de croissance et d'emplois !

Le groupe des élus communistes et républicains de Couëron condamne avec détermination le gel du point d'indice qui pénalise le pouvoir d'achat des agents territoriaux qui sont au service de la population.

Ce budget 2016 correspond au programme électoral, conçu avec et pour les habitants de Couëron, à l'exemple de la construction de l'école de la ZAC Ouest, de la solidarité accordée par le CCAS, des différents terrains et équipements de sport, de la rénovation des locaux du service jeunesse et sport...

Le groupe des élus communistes et républicains, présent dans la majorité municipale, entend ne pas être considéré comme solidaire de la politique ultralibérale du gouvernement, qui a des conséquences sur la gestion municipale, le personnel communal, les équipements et de fait sur les habitants de notre cité.

Notre groupe reste vigilant à la mise en œuvre du programme qui a été proposé aux Couëronnaises et Couëronnais, en veillant à ce que les 80 propositions du PCF, soient réalisées sur la mandature.

C'est avec responsabilité que notre groupe votera ces orientations budgétaires 2016. »

Merci de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Ludovic Joyeux souhaitait prendre la parole.

Ludovic Joyeux : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

« Je souhaitais tout d'abord, au nom du groupe socialiste et divers gauche de notre assemblée, saluer Jean-Michel Eon, notre adjoint délégué aux finances et m'associer avec lui aux remerciements qu'il adresse systématiquement aux services municipaux pour la qualité du travail accompli dans l'élaboration de ce budget et pour la pédagogie de la présentation.

Ce travail est, de notre point de vue, celui de la maîtrise, de l'adaptation au contexte et de la responsabilité politique.

Nous nous étions déjà exprimés à ce sujet lors du vote du débat d'orientations budgétaires, le 14 décembre dernier, certes au lendemain d'un second tour des élections régionales qui avait un peu compliqué nos prises de parole respectives.

L'exercice du vote du budget est également un exercice de morale politique et il faut que nous l'entendions ainsi. En cela, la posture que nous souhaitons incarner, nous élus socialistes et divers gauche, repose sur la volonté de porter un projet politique audible, un projet politique crédible, un projet engagé et solidaire orienté vers la qualité du service public et accompagnant le développement urbain de notre ville.

Telles sont précisément les ambitions déclinées dans les orientations budgétaires qui sont présentées ce soir et que, bien évidemment, nous soutiendrons.

Le budget 2016 repose sur l'identification et la mise en œuvre de marges de manœuvre qui permettent aujourd'hui et permettront demain de ne pas faire de la fiscalité locale la variable d'ajustement et/ou de compensation des déséquilibres, un budget qui permettra d'anticiper les aléas conjoncturels et d'absorber les effets de la crise, mieux que la très grande majorité des collectivités de la même strate. Un budget qui permettra de maîtriser et d'optimiser les coûts d'investissement comme de fonctionnement et partant, de garantir une haute qualité de service public pour ainsi mieux répondre aux attentes et aux besoins des Couëronnais.

Toutefois, il est vrai, mes collègues l'ont évoqué, que ce budget s'inscrit dans un contexte financier particulièrement contraint, inscrits que nous sommes dans l'effort national de redressement des finances publiques. Cependant, grâce à la qualité de la gestion financière qui est la nôtre depuis plusieurs années, n'en déplaise à certains, nous bénéficions d'une situation financière saine, inscrite dans une dynamique fiscale plutôt intéressante, avec un encours de dette par habitant très largement inférieur aux communes de la même strate et avec une capacité de désendettement de la ville, très loin du seuil critique, communément admis autour de huit années, le tout au sein d'une agglomération nantaise initiatrice de développements structurants pour notre commune et pour ses habitants.

Nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est pourquoi les élus socialistes et divers gauche adhèrent pleinement et soutiennent la stratégie financière de ce budget 2016, lequel maintient les taux de fiscalité locale à un niveau stable, afin de ne pas accentuer la pression fiscale et, par voie de conséquence, de diminuer le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Un budget qui prévoit le maintien d'un niveau d'autofinancement permettant de financer près de 25 % du programme d'investissement 2016, avec, comme il l'a été dit, des réalisations majeures du mandat qui vont s'engager et qui serviront aussi la cause de l'emploi.
Un budget qui permet un recours maîtrisé à l'emprunt afin que notre capacité de désendettement demeure dans des niveaux acceptables et supportables pour notre collectivité.

Un budget qui intègre le gel en valeur du montant global des dépenses à caractère général sur la base du BP 2014.

Un budget qui inscrit un taux de croissance maximum de 2,5 % pour les charges de personnel ; il faut du personnel pour le service public, là aussi c'est une leçon à entendre.

Un budget qui inscrit une enveloppe de subventions stabilisées pour les associations et un taux de croissance maximum inférieur à 2 % pour la subvention au CCAS.

Enfin, un budget qui s'inscrit dans une stratégie d'optimisation des recettes, avec la systématisation, la diversification des sources de cofinancements pour chaque projet.

Cette posture permet d'affirmer, voire de réaffirmer, le rôle de la Ville et d'adresser des signaux politiques forts via un budget volontaire, un budget d'action, un budget qui permet de respecter les engagements politiques pris avec et pour la population couëronnaise, un budget qui repose et qui veut promouvoir une qualité de service public confirmée et réaffirmée.

Force est de constater que résolument, ces engagements, nous les tenons.

Madame le Maire, chers collègues, il s'agit ici d'apporter notre soutien à un budget maîtrisé et responsable, seul à même d'assurer la stabilité de la situation financière de la Ville, tout en répondant à l'ambition des engagements de la campagne, pour lesquels la majorité municipale a été investie. »

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Merci, je donne la parole à Gérard Cossalter.

Gérard Cossalter : Mes chers collègues, bonsoir,

« Le vote du budget de la commune est un acte très important, puisqu'il engage les élus sur la politique des finances locales et donc sur nos impôts.

Ce budget n'est qu'un pâle *remake* de celui de 2015 et, n'en doutons pas un instant, en tendance, il sera similaire en 2017.

Les années se suivent et se ressemblent. On voudrait nous faire croire que nous serions les bons élèves en matière d'investissement et d'emprunt. L'un dépendant de l'autre, si nous n'investissons pas, nous n'empruntons pas. C'est bien le problème sur Couëron, avec le corollaire d'un taux de réalisation sur 2015 extrêmement bas de 65 % (page 38 du DOB). On nous l'explique par des retards, des impondérables, la faute à pas de chance et des reports fortuits. En réalité, il s'agit plutôt d'un manque d'efficacité des élus de la majorité.

Souvent mal adaptés et ne satisfaisant pas toujours aux normes énergétiques, les bâtiments communaux sont très largement dans un mauvais état. Nous sommes favorables au lancement d'une étude qui aurait pour objectif de nous donner une image de l'état de notre patrimoine bâti et qui engloberait l'ensemble des groupes scolaires, la place de la Mairie, les stades, les gymnases, la piscine, les centres aérés, sans oublier les centres sociaux, la salle de la fraternité ou encore Mille-Club. Le centre aéré de l'Erdurière est dans un état d'inconservation inquiétant, on voit qu'il n'y a pas de travaux faits et qu'il tombe en décrépitude. Le patrimoine local *fout le camp* au propre comme au figuré.

Rappelons-nous ce que nous disions le 26 janvier 2015. Nous voudrions rappeler quelques données apportées ici-même, en particulier celles sur l'investissement et sur des chiffres qui nous avaient été fournis et qui étaient incomplets.
En 2011, l'investissement à Couëron était de 159 €, alors qu'il était de 387 € dans les autres communes. En 2012, il était de 311 €, pratiquement à égalité avec les autres communes qui étaient à 351 €. En 2013, on retombe dans nos travers, avec 198 €, pour 323 € dans les autres communes et en 2014, 221 € pour 321 €.

Le budget 2016 amplifie cette dérive, d'autant que le plus bas niveau d'endettement est de 416 € par habitant en 2015, alors que la moyenne des communes de la même strate est de 958 € et ne permet pas de compenser l'écart.

Ne pas emprunter revient à s'interdire d'investir et, dans l'avenir, c'est prendre du retard sur la rénovation de l'existant, c'est retarder la rénovation ou la réalisation de notre bâti. Qu'en sera-t-il de l'accès de la gare et de l'accès aux voyageurs nord ? Qu'en sera-t-il de la nouvelle maison de retraite ? Qu'en sera-t-il du gymnase Pierre Moisan, largement hors-jeu ? Qu'en est-il de la place de l'hôtel de ville, du CCAS, du Mille-Club ? Qu'en sera-t-il du retard pris dans la construction de logements sociaux, souligné ici même lors du débat d'orientations budgétaires par les élus du PCF ?

Les seuls à investir sur la commune et à dénaturer l'architecture sont les promoteurs qui vampirisent les espaces de nos centres villes de Couëron et de la Chabossière.

Les vraies fausses annonces de l'investissement en 2016 ne sont qu'un trompe-l'œil. Le groupe scolaire du secteur ouest - centre-ville ne sera à vrai dire opérationnel qu'en 2018, peut-être. La piste d'athlétisme, le terrain de football synthétique ou la mise en place d'un échafaudage en lieu et place de la réhabilitation et la sauvegarde de la Tour à Plomb sont en réalité des projets qui étaient déjà inscrits au programme du PS dès 2008 (pages 12, 13 et 17). Vous pourrez y faire référence et vous verrez que nous n'inventons rien ; c'était bien ce qui était annoncé en 2008 et nous sommes en 2016.

Côté fonctionnement, nous sommes en présence d'une cure d'austérité appelée pour l'occasion « participation de l'effort de redressement des comptes publics », comme si les citoyens étaient les responsables du fiasco actuel. Le contribuable citoyen en paye l'addition, les banquiers de leur côté s'engraissent toujours plus. Si l'on en croit les annonces du gouvernement Hollande-Valls, c'est de répondre aux préconisations du milliardaire Macron et du MEDEF : moins de dépenses en fonctionnement et un tour de vis à l'égard des associations, dont on bloque le montant à la hauteur de l'enveloppe 2015.

Ne donnerait-on pas raison aux élus divers droite et à la Cour des comptes qui pointait la grande largesse de notre municipalité à l'égard du monde associatif, comme si la Cour des comptes n'était pas marquée du sceau de leurs mandataires et n'œuvrait pas pour le libéralisme des plus débridés.

Le taux de nos impôts locaux de 2016 est identique à celui de 2015. Soit ! Ce qui n'empêchera pas de l'augmenter de manière significative. Il y a tromperie sur la marchandise et c'est aussi une contre-vérité. La hausse s'appliquera, d'une part, avec l'augmentation des bases, 1 % décidé par le gouvernement et voté par les députés PS et, d'autre part, avec l'augmentation des impôts décidée par les élus de la communauté urbaine : Verts, PS et PCF. Soit 105 € à 150 €, selon les calculs donnés par la presse. Parce que, bien entendu, c'est la presse qui donne le plus d'informations aux élus que nous sommes.

Dites-nous si nous nous trompons.

Peut-être que les trois élus siégeant à la Métropole pourront nous rendre compte ce soir de leur vote et nous dire quelle sera la tendance, inflationniste ou pas, des taux de Nantes Métropole. C'est important de le savoir, parce que nous ne pouvons plus dissocier un budget municipal (même si on ne vote que celui-là ce soir) d'un budget métropolitain. L'impôt sera collecté au même moment et nous verrons bien quelle en sera la tendance ; haussière ou pas.

D'un autre côté, il est évident que si nous avons de moins en moins à gérer, nous devrions dépenser beaucoup moins. Si Nantes Métropole augmente, nous devrions diminuer, dans la mesure où nous n'avons pas de volonté d'investissements plus importants.

Avec la baisse des dotations de l'Etat décidée par le Gouvernement, les conséquences se font déjà ressentir, même si le plus dur est à venir, puisque les répercussions les plus graves ont été reportées en 2017.

Notre autofinancement s'est réduit, ce qui est admis (voir page 13 du dossier du DOB) et je vous cite : « l'effet ciseaux, particulièrement remarqué sur le dernier exercice budgétaire, est la traduction d'une réduction des marges de manœuvre sur les capacités de l'action future ».

Comme notre investissement est déjà réduit à une portion congrue, chacun devine bien ici que cette stratégie d'austérité est intenable dans le temps. Il vous conduit à rechercher des stratagèmes étalés dans le temps et des investissements et à avoir recours à l'emprunt, ce que vous ferez sans doute, inévitablement. Toutefois, nous ne sommes pas opposés à l'idée que l'on puisse investir et que l'on puisse emprunter. Nous pensons que nous n'empruntons pas assez.

Vous jouez sur les impôts entre Nantes Métropole et la commune :

- au niveau de la taxe des ordures ménagères que vous avez déjà faite, en passant le mistigri de l'augmentation Nantes Métropole dans la fourchette pour chaque ménage couëronnais de 105 à 150 € ;

- en mutualisant les services et les structures, sans garantie que les services à la population garderont le même coût et la même efficacité. (Sur l'entretien des voiries de Nantes Métropole que nous avons délégué, par exemple, le travail n'est pas fait, mais c'est le même prix et l'on devine que Nantes Métropole ne rendra pas gratuits la piscine et le vélodrome, comme l'avait suggéré ici-même un élu, on s'en aperçoit déjà) ;

- en réduisant les dépenses de fonctionnement : 0 % en 2016 ;

- en réduisant les effectifs et le non-remplacement d'agents, comme ne cessent de demander les Verts de Couëron.

- en ne répondant pas encore à l'exigence des divers droite, dont on a bien compris que leur intention était de couper dans les emplois, dans les services et dans les subventions accordées aux associations, comme ils l'ont déclaré en décembre 2015.

Nous attendons que les bons conseilleurs commencent par eux-mêmes et montrent l'exemple en réduisant de moitié leurs indemnités d'élu.

Le PS ne le dit pas, mais à sa manière de gérer l'austérité budgétaire et en bon élève de l'orthodoxie libérale ou de la chasse aux droits syndicaux, cela a le même goût amer. Il n'aura échappé à personne que le budget 2016 est foncièrement austéritaire, sans perspective, augmente les difficultés pour les associations et induit une atomisation des services publics et une augmentation des impôts.

Les deux élus de l'opposition voteront contre ce budget, vous vous en doutez.

Carole Grelaud : Merci. Avant de laisser Jean-Michel Eon répondre à quelques questions, je donne la parole à Patrick Naizain.

Patrick Naizain : Je répondrai à la question du logement au point 16 de l'ordre du jour où l'on parle du PLH.

Jean-Michel Eon : Je vais essayer d'être bref, pour ne pas prolonger éternellement les débats.

Du retard sur les projets, certes, vous l'avez dit les uns et les autres, certains des projets qui voient le jour aujourd'hui étaient déjà inscrits sur le précédent mandat. Les problématiques de calendrier et de capacité à faire, toutes les communes en connaissent, je connais peu de communes qui réalisent 100 % de ce qui était prévu dans un mandat. Il y a toujours des opérations qui prennent plus ou moins de retard pour des raisons qui nous sont d'ailleurs plus ou moins imputables.

Monsieur Rivière, vous dites méconnaître le projet concernant le groupe scolaire. Je suis étonné, parce que Madame Auffray fait partie du jury de ce groupe scolaire et, à ce titre, elle est au courant du projet. Sur le plan budgétaire, nous aurons l'occasion de vous expliquer pourquoi nous révisons l'autorisation de programme.

Je suis désolé, Monsieur Fédini, si c'est un peu le même discours tous les ans, mais je ne vais pas, pour vous faire plaisir, vous dire que les choses vont mal. Aujourd'hui, nous maîtrisons la situation, notamment notre budget de fonctionnement, pour pouvoir investir.

Je voudrais rappeler à Gérard Cossalter que nous avons investi en moyenne 3,5 M€ par an sur le mandat précédent. C'est un peu facile de prendre exemple sur une année comme 2015, où le taux d'investissement a été très faible. Pour 2016, nous prévoyons 4,5 M€ d'investissement pour le terrain synthétique, la piste d'athlétisme, le bâtiment pour le pôle éducation, jeunesse et sports et les études qui vont contribuer à la réalisation du groupe scolaire, groupe scolaire qui sera bien terminé pour 2018, parce que nous n'avons pas le choix. En 2017 et 2018, nous aurons encore des sommes conséquentes sur la fin du financement du groupe scolaire, vous le verrez dans l'autorisation de programme. Nous ferons les comptes en 2020, mais, sur ce mandat, nous aurons investi au moins autant que sur le mandat précédent.

Carole Grelaud : Avant d'aborder la question de Nantes Métropole, je vais laisser la parole à Sylvie Pelloquin qui souhaite réagir. Je trouve intéressant que ce soient les élus aux responsabilités qui réagissent par rapport à des points particuliers qui ont été abordés.

Sylvie Pelloquin : Monsieur Fédini, la Ville ne se désintéresse pas du commerce et de l'artisanat. Bien au contraire, elle les soutient fortement, comme elle l'a toujours fait. D'une part, en allouant une subvention à l'association représentant le commerce de proximité et l'artisanat et, d'autre part, en mettant en place un comité consultatif commerce et artisanat qui verra le jour prochainement. Vous aurez plus de détails dans le magazine de mars-avril qui publie un second appel à candidatures.

Nous passons un second appel à candidatures, car le premier a été infructueux. En effet, nous n'avons reçu que cinq candidats et nous avons estimé que ce n'était pas assez représentatif de la population. Cette fois, nous espérons qu'une vingtaine de personnes répondra.

Vous pouvez d'ores et déjà y réfléchir et le public ici présent peut y réfléchir également pour venir nous rejoindre. Nous vous accueillerons avec plaisir. Ce sera une instance d'échanges, de propositions et de réflexions sur le commerce et sur l'artisanat. Monsieur Fédini, je ne vais pas faire l'apologie du commerce, mais vous voyez que nous nous en occupons et que nous le soutenons. Merci.

Carole Grelaud : Pour compléter ces propos, je rappelle que ces réflexions sont également menées dans le cadre du PLUM. Nous sommes actuellement sur le PADD, les grandes orientations, mais, dans ces grandes orientations, nous évoquerons le sujet du commerce. Lors de l'assemblée générale des anciens commerçants, j'ai parlé du comité, mais aussi de ce travail et ils sont tout à fait partie prenante dans les réflexions et ont vraiment envie, eux aussi, de s'investir au niveau du commerce. Sachez que les commerçants et l'ensemble des structures artisanales sont très volontaires et qu'ils ont envie d'avoir des espaces encore plus importants que ce qui est accordé pour l'instant. Nous devrons déterminer ensemble des zones. Par ailleurs, les grandes enseignes qui sont présentes ont, elles aussi, des projets sur la ville.

On ne peut pas dire que le commerce est oublié, loin de là. Nous y travaillons avec l'ensemble de nos concitoyens.

François Fédini : Permettez-moi de vous répondre. Je ne me suis pas plaint de ce que vous faisiez envers les commerces. Vous ne m'avez peut-être pas écouté. Simplement, j'aurais aimé connaître vos propositions envers le commerce. Madame Pelloquin dit qu'un comité va se mettre en place, mais si vous ne nous informez pas de ce que vous décidez, nous ne pouvons pas le deviner. Je n'ai pas critiqué ; je vous ai demandé vos orientations.

Carole Grelaud : Nous avons répondu sur une mauvaise interprétation de vos propos, toujours est-il que cela nous a permis de vous apporter des réponses.

Sylvie Pelloquin : Cette démarche n'est pas nouvelle, puisque nous avons déjà fait un appel à candidatures. Vous devriez être au courant, Monsieur Fédini.

Carole Grelaud : Laëticia, il y a eu une intervention sur l'AD'AP.

Laëticia Bar : Monsieur Rivière, contrairement à ce que vous dites, la Ville est très attentive à la mise en accessibilité. A ce sujet, je vous avais dit que nous étudierons l'AD'AP au point 25 et nous l'avons vu ensemble en commission.

Carole Grelaud : C'est justement le document que nous devions présenter pour rendre tous les lieux accessibles. Ce travail nécessite un étalement dans le temps et des investissements. Nous devons voir quels sont les investissements que nous devons faire pour rendre les lieux accessibles et à quel moment.

J'entends bien ce qui a été dit sur le fait que l'investissement n'est pas suffisamment important, mais on ne fait pas des adaptations sans projet, sans anticiper, sans programmer et surtout sans avoir les possibilités de mener à bien ce travail. Cela ne se fait pas, simplement parce que vous avez décrété que vous allez rendre accessible telle école d'une manière générale. Il y a un temps d'étude incontournable. On peut faire ce que vous nous reprochez, c'est-à-dire inscrire des investissements au budget, sachant pertinemment que nous ne pourrons pas pas les tenir. Or ce n'est pas du tout la façon de travailler que nous mettons en place.

Dans un souci de transparence, nous vous donnons tous les éléments et je ne vois pas pourquoi nous ne vous les donnerions pas. C'est une volonté, là aussi, d'apporter tous les documents qui vous permettent de vous tenir informer de la volonté politique de la ville. Monsieur Rivière.

Jean-Paul Rivière : Je regrette que vous ayez attendu le 25 juin pour mettre en œuvre l'agenda de ces travaux. Le 25 juin 2015, Monsieur le Préfet vous a donné quatre mois de plus pour le faire. Sur les 3,7 M€, 3 M€ sont budgétés à partir de 2019. L'essentiel est reporté en fin de mandat. Quant à la transparence, nous voyons bien l'échéance des travaux.

Carole Grelaud : Cette programmation a été faite. Elle se fait, elle aussi, en ayant l'intégralité d'un audit. Un audit prend du temps et nécessite un minimum d'études avant de mettre en place une programmation et de se projeter dans les années à venir. Ce travail a été fait. Certes, on peut toujours nous reprocher que c'est trop tard, mais il est fait, il est acté et il a été envoyé à la Préfecture. On jette la pierre sur Couëron, mais je tiens à vous dire que beaucoup de collectivités ont elles aussi mis cette démarche en place, parce que c'est un travail qui était assez long à écrire.

Nous tenions également à y associer Catherine Radigois qui travaille sur ce sujet en liaison avec Laëticia Bar et ces deux collègues ont tenu à faire passer ce dossier en comité. Nous avons une commission handicap et PMR et elles tenaient absolument à ce que ce dossier puisse passer dans cette commission avant de le présenter à la Préfecture. Nous avons travaillé dans l'ordre, mais j'entends que ce n'est jamais assez rapide.

En dehors des remarques qui ont été faites sur la transparence, j'ai beaucoup entendu : « On n'est pas informés » et « On ne connaît pas les projets ». Je rappelle que nous avons mis en place des commissions et qu'un maximum d'informations est apporté aux personnes qui y assistent et je ne comprends pas qu'on puisse me dire que l'on n'a pas connaissance des dossiers. Je ne l'ai pas entendu de la part de tout le monde, mais je ne veux pas l'entendre. Après être passés en commission avec des échanges et des demandes complémentaires, les dossiers passent au conseil municipal. Je suis désolée d'entendre ces remarques. Nous apportons toutes les informations nécessaires et les personnes qui assistent aux commissions seront d'accord avec ça.

Monsieur Fédini, je suis ravie que vous reconnaissiez, par rapport au programme et à nos investissements, notre volonté politique de soutenir beaucoup le social, l'associatif, l'éducation. C'est peut-être redondant, mais j'en suis fière et avec mes collègues, nous ne comprendrions pas que l'on ne soit pas d'accord et beaucoup de personnes à ma droite auraient beaucoup de mal à comprendre que l'on puisse reconsidérer les choses et abandonner. A chaque fois que je me rends à une assemblée générale, je dis qu'une ville, sans le monde associatif et sans les acteurs locaux, ne pourrait pas exister, parce qu'il n'y aurait pas de cœur, tout simplement. Le cœur d'une ville, c'est cela. Une ville peut avoir une volonté politique et des politiques à mettre en place, mais c'est grâce aux associations que ces volontés peuvent se démultiplier. Oui, je le dis et je le réaffirme, nous donnerons toujours notre soutien et ce serait une erreur profonde de revenir sur ces engagements.

Par ailleurs, entre un budget Ville et un budget Métropole, nous ne sommes pas sur la même architecture, je le reconnais. Le budget de la Métropole va être axé sur une part d'investissements très importante. Ces investissements ont des retombées sur nos 24 communes, parce que ce sont de gros projets. Nous parlons d'une gare, d'un MIN, d'un CHU et des installations sportives comme le Palais des Sports. Ces gros investissements sont au bénéfice de tous les métropolitains. De plus, ils sont à long terme. J'avoue que je ne sais pas quand la gare actuelle a été reconsidérée, mais on se projette et c'est le rôle de la Métropole de rendre notre territoire attractif et dynamique.

Lorsque vous m'interpelez sur l'emploi, en me demandant que fait la Ville sur l'emploi, la Métropole y participe au travers de ces investissements, parce qu'il va falloir les réaliser et qu'au-delà il y a de l'emploi. Au même titre que sur notre ville, nous avons des ZAC économiques et c'est bien au travers de l'installation de ces ZAC économiques que l'on soutient l'emploi, comme nous allons le soutenir au travers des commerces et de l'artisanat. La Métropole va travailler sur des investissements forts, nous le voyons bien dans l'architecture de notre budget.

La part de la masse salariale est beaucoup plus importante. Nous ne sommes plus du tout dans les mêmes échelles, mais je dis à chaque fois, et Jean-Michel Eon l'a précisé, que nos politiques publiques ne peuvent se décliner et se mettre en action qu'avec des personnels. J'entends que nous n'allons pas assez vite sur les projets, mais dites-vous bien qu'il faut du personnel. D'un autre côté, j'entends que nous devons faire attention au fonctionnement et à ne pas augmenter le personnel. Je le redis, nos politiques publiques ne peuvent se mettre en action qu'avec les personnels et c'est aussi pour cela que notre budget ne s'articule pas du tout de la même façon que celui de la Métropole, qui, tout de même, va réaliser un investissement de plus d'un milliards d'euros pendant le mandat. Monsieur Fédini.

François Fédini : Je souhaiterais vous répondre, parce que je crois que vous n'avez pas compris mon propos. Vous laissez entendre que nous sommes contre les associations. Ce n'est pas du tout ce que je dis. J'ai fait un constat sur vos orientations politiques et j'ai dit que nous ne les critiquions pas. Arrêtez de faire passer des messages en disant que nous sommes contre le social, contre la culture…

Carole Grelaud : Vous ne m'avez pas comprise, non plus. J'ai dit que nous mettions en avant ces secteurs-là, vous avez dit que vous entendiez la même musique tous les ans et j'ai répondu que, cette musique, en effet, vous l'entendez tous les ans et que vous continuerez à l'entendre. Oui, je l'affirme, vous allez continuer à l'entendre. Je n'ai jamais soupçonné le fait que vous étiez contre. Nous ne nous comprenons pas.

François Fédini : En effet.

Gérard Cossalter : Par rapport à Nantes Métropole, j'ai bien entendu les grands projets, mais la question n'est pas là.

Carole Grelaud : Et les retours sur les communes. Je n'ai parlé que des grands projets, mais toute une partie des financements sont redistribués sur les communes et c'est grâce à cela que l'on trouve certains équipements.

Gérard Cossalter : Il se trouve que, petit à petit, Nantes Métropole a pris des compétences diverses sur la voirie, sur les éclairages publics, etc.

Carole Grelaud : L'emploi. Tout le volet économique, c'est Nantes Métropole.

Gérard Cossalter : Nous avions un certain nombre de compétences en mairie pour lesquelles nous dépensions de l'argent. Michel Lucas a dit que l'on dépensait moitié moins d'énergie maintenant. En fait, l'éclairage public, par exemple, est payé par Nantes Métropole.

Michel Lucas : L'éclairage public a toujours été payé par Nantes Métropole, sauf pour le patrimoine municipal.

Gérard Cossalter : J'ai connu une époque où l'on payait l'éclairage public. Nantes Métropole a repris les éclairages publics il y a cinq ou six ans. Ceci dit, si Nantes Métropole prend de plus en plus de compétences,

cela veut dire que nous avons de moins en moins de charges. Quand je supprime deux ou trois portables à la maison, j'ai moins d'argent à dépenser pour les portables. C'est logique. Fatalement, au bout d'un moment, nous devrions avoir moins d'argent dépensé. Au niveau du budget communal, nous devrions donc nous retrouver avec moins de dépenses. Si l'on investit à euro équivalent, parce que nous avons des niveaux d'investissement à peu près constants sur une quinzaine d'années, on voit bien qu'il n'y a pas de diminution.

Nantes Métropole augmente sa part d'impôts et nous disons que nous n'augmentons pas la nôtre. C'est faux. On augmente forcément. Il faudrait jouer une véritable transparence sur les gains. Ce n'est pas une critique. Il faudrait être plus clair dans le discours. Il est normal que Nantes Métropole augmente les impôts, puisqu'elle prend un certain nombre de compétences et de coûts, mais il nous faut cette transparence, pour savoir quelles sont les dépenses que nous ne finançons plus.

Carole Grelaud : En effet, comme certaines compétences relèvent de Nantes Métropole, celles-ci, de ce fait, ne sont plus à la charge de la Ville, mais la Ville investit sur d'autres choses.

Je vous rappelle que nous sommes en train de mettre en place quelques opérations importantes, sans parler de toutes celles qui ont été réalisées sous le mandat précédent. Nous sommes sur des investissements forts pour une collectivité. Il faut toujours se servir du passé. Allez voir dans le passé les investissements qui étaient possibles et vous verrez que c'était beaucoup plus difficile. Il ne faut pas oublier tout ce qui est fait au niveau de la voirie. Il ne faut pas rêver, nous n'aurions jamais été en capacité de le faire sur certains budgets. Heureusement, nous pouvons travailler de cette façon et j'espère que nous allons continuer de cette façon. Nous investissons énormément et nous sommes sur une capacité maximum de près de 3,5 M€, si l'on équilibre globalement sur les années, Vous dites non, mais c'est la réalité et vous la connaissez.

Pour terminer, sur les comparaisons avec les villes de même strate, je me permettrais d'apporter un petit élément d'information dont il faudrait tenir compte, à savoir que les villes de même strate n'ont pas forcément les mêmes compétences. Certaines villes de même strate sont beaucoup plus importantes ou annoncent une participation plus importante. Certaines ont la compétence voirie, par exemple, ce qui n'est pas notre cas. Il faut comparer ce qui est comparable.

Gérard Cossalter : (*Intervention hors micro)*

Carole Grelaud : Je n'ai jamais eu la volonté de dire que nous étions parfaits, mais je ne peux pas laisser dire que nous n'investissons pas. Ce n'est pas possible. Je défends ce budget, je défends notre ambition pour la ville de Couëron, je défends le soutien que nous apportons au travers de tous nos partenaires et, surtout, je défends un budget qui est raisonnable et raisonné. L'endettement de la Ville est très faible, mais attention, il peut augmenter très rapidement, puisque nous allons nous retrouver à un moment donné avec un gros projet et celui-ci va avoir un impact très rapidement.

C'est une gestion et nous avons la chance que notre commune ait ces capacités d'investissement, alors que d'autres ne les ont déjà plus.

Je tiens à dire un grand merci au personnel qui nous aide à travailler.

(Intervention hors micro).

Carole Grelaud : Exactement. Attention aux équilibres à respecter.
S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

Jean-Michel Eon : Je m'en excuse auprès du public qui est là depuis un petit moment ; je vous rassure, nous allons bientôt parler de subventions, mais nous devons nous livrer à un exercice et les services me taperaient sur les doigts si je ne le faisais pas dans les règles de l'art.

Le budget devant être voté par chapitre. Donc nous allons le reprendre ligne par ligne pour voter ligne par ligne.

Section de fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 11 – Charges à caractère général : 4 501 940 €
- Chapitre 12 – Frais de personnel et charges assimilées : 12 584 150 €
- Chapitre 14 – Atténuation de produits : 62 000 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 319 820 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 322 090 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 90 000 €
- Chapitre 42 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions : 1 073 000 €
- Chapitre 23 – Virement à la section d'investissement : 164 000 €

Recettes

- Chapitre 13 – Atténuation de charges : 150 000 €
- Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 1 294 110 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 15 787 080 €
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 4 576 940 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 171 870 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 20 000 €
- Chapitre 42 – Opérations d'ordre – Travaux en régie : 117 000 €

Section d'investissement

Dépenses

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 213 400 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 384 600 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 3 335 000 €
- Chapitre 125 – Opérations d'équipement – Groupe scolaire ouest centre-ville : 550 000 €
- Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 2 000 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 725 000 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre – Travaux en régie : 117 000 €

Recettes

- Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 312 000 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 264 976 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 493 024 €
- Chapitre 024 – Opérations de cession : 20 000 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions : 1 073 000 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 164 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur :
Section de fonctionnement

	Vote		
Chapitre	**Pour**	**Contre**	**Abstentions**
011 - Charges à caractère général	**24**	**5**	**3**
012 - Charges de personnel	**24**	**3**	**5**
014 - Atténuation de produits	**24**	**5**	**3**
65 - Autres charges de gestion courante	**24**	**5**	**3**
66 - Charges financières	**24**	**3**	**5**

67 - Charges exceptionnelles	24	3	5
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements et aux provisions	24	3	5
023 – Virement à la section d'investissement	24	3	5

Chapitre	Pour	Contre	Abstentions
013 –Atténuation de charges	24	0	8
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses			
73 - Impôts et taxes			
74 - Dotations et participations			
75 - Autres produits de gestion courante			
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels			
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie			

Section d'investissement

Chapitre/opération	Pour	Contre	Abstentions
20 - Immobilisations incorporelles	24	0	8
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
125 - Opération d'équipement Groupe scolaire ouest centre-ville			
26 - Participations			
27 - Autres immobilisations financières			
16 - Emprunts et dettes assimilés			
041 - Opérations patrimoniales			
040 - Opérations d'ordre - Travaux en régie			

Chapitre	Pour	Contre	Abstentions
10 – Dotations et fonds divers	24	0	8
13 – Subventions d'investissement			
16 – Emprunts et dettes assimilés			
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements et aux provisions			
041 – Opérations patrimoniales			
021 – virement de la section de fonctionnement			

Carole Grelaud : Je vous remercie. Le budget étant adopté, nous allons maintenant voter le budget annexe des pompes funèbres. Je donne la parole à Jean-Michel Eon.

2	2016-2	BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la ville, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2016, dont le détail figure ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est des sections de fonctionnement et d'investissement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2016 du budget annexe pompes funèbres de la ville, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	2 000,00 €	83 537,00 €	85 537,00 €
012 -Charges de personnel	4 463,00 €		4 463,00 €
TOTAL DÉPENSES	**6 463,00 €**	**83 537,00 €**	**90 000,00 €**

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	15 000 ,00 €		15 000,00 €
013 –Atténuation de charges		75 000,00 €	75 000,00 €
TOTAL RECETTES	**15 000,00 €**	**75 000,00 €**	**90 000,00 €**

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
TOTAL DÉPENSES	- €	- €	- €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
TOTAL RECETTES	- €	- €	- €

Jean-Michel Eon : Ce budget est annexe et indépendant du budget primitif. Il est préparé dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres, réalisées par la ville.

Les dépenses et les recettes réelles sont très faibles. Les plus importantes sont des opérations d'ordre, puisque l'an dernier, nous avons investi une somme importante en mobilier funéraire qui est revendu au fur et à mesure. La grande majorité du budget correspond aux variations de stock, sachant que les recettes se répartissent entre les ventes de services et de produits et que les dépenses intègrent notamment des charges de personnel et quelques dépenses de gestion courante.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de voter ce budget.

Section de fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 011 – Charges à caractère général :
  Dépenses réelles : 2 000 €
  Dépenses d'ordre : 85 537 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel :
  Dépenses réelles : 4 463 €

Recettes

- Chapitre 70 – Produits des services : 15 000 €
- Chapitre 013 – Atténuation de charges : 75 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur :

Section de fonctionnement

	Vote		
Chapitre	**Pour**	**Contre**	**Abstentions**
011 - Charges à caractère général	**30**	**0**	**2**
012 -Charges de personnel	**à l'unanimité**		

Chapitre	**Pour**	**Contre**	**Abstentions**
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	**à l'unanimité**		
013 –Atténuation de charges	**à l'unanimité**		

Carole Grelaud : Je vous remercie, nous passons maintenant à la délibération n° 3 sur le taux de fiscalité locale 2016.

3	2016-3	TAUX DE FISCALITE LOCALE 2016 – APPROBATION

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Consciente des difficultés économiques et sociales que connaissent de nombreux foyers couëronnais, la municipalité fait le choix, pour la cinquième année consécutive, de ne pas augmenter ses taux de fiscalité locale et de privilégier, pour faire face à la diminution des dotations de l'État, la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la ville.

Dans un contexte de resserrement du pouvoir d'achat, la municipalité réaffirme ainsi sa volonté de ne pas accroître davantage la pression fiscale sur la population couëronnaise, par une stabilisation des taux d'imposition, et par la reconduction de sa politique d'abattement, renforcée depuis 2011.

Conformément aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire, et compte tenu de l'évolution prévisible des bases d'imposition attendue pour 2016, il est proposé de voter les taux relatifs aux trois taxes locales, sans augmentation, tels que figurant dans le tableau ci-dessous.

Le produit fiscal attendu pour 2016 est donc déterminé comme suit :

Libellés	Bases estimées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux / N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation	26 547 790 €	3,00%	**20,61%**	0,00%	5 471 500 €	3,00%
Taxe foncière bâti	21 461 822 €	3,39%	**22,41%**	0,00%	4 809 594 €	3,39%
Taxe foncière non bâti	228 500 €	0,00%	**75,67%**	0,00%	172 906 €	0,00%
TOTAL	**48 238 112 €**	**3,13%**			**10 454 000 €**	**3,13%**

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver, sans augmentation, les taux d'imposition pour l'année 2016 sur les trois taxes locales conformément au tableau ci-dessous :

	Taux 2016
Taxe d'habitation	20,61%
Foncier bâti	22,41%
Foncier non bâti	75,67%

Jean-Michel Eon : Il s'agit de maintenir aux taux 2015 les trois taxes locales qui sont appliquées sur la commune, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Je vous propose d'approuver les taux d'imposition inchangés depuis la cinquième année.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Fédini et Madame Gallerand.

François Fédini : Nous ne pouvons que saluer votre décision de ne pas augmenter vos taux de fiscalité locale, à savoir la taxe d'habitation et les taxes foncières bâti et non-bâti, mais ce cadeau fait aux Couëronnais par ces temps difficiles n'est qu'un trompe-l'œil. La manière est habile et le procédé très politicien. Nos concitoyens vont être contents ; leurs impôts locaux n'ont pas augmenté. *Foutaises*, il n'en est rien.

L'augmentation des bases de l'imposition sera d'environ 3 % et sera directement ponctionnée dans la poche des habitants de notre commune. Cela permettra au passage à la commune d'engranger 300 000 € de recettes supplémentaires. Vous allez me rétorquer que ce n'est pas de votre fait, mais l'augmentation sera tout de même réelle.

En revanche, une autre augmentation est beaucoup plus pernicieuse : l'hallucinante augmentation des impôts de la part de Nantes Métropole. Il s'agit d'une manœuvre bien habile qui consiste à ne pas toucher aux taux d'imposition et aux impôts dans chaque commune pour laisser flamber les impôts métropolitains et brouiller les responsabilités. Qui va payer ? Les Couëronnais ainsi que les habitants des 23 autres communes de l'agglomération.

Pour rappel, la taxe d'habitation va augmenter de 18,5 % et la taxe sur le foncier bâti va être multipliée par dix. Ce sont les propriétaires qui paieront le plus cher, avec un bond de 5,9 % en moyenne de leur fiscalité (entre 60 € et 170 € pour un T4, par an, selon le calcul de Nantes Métropole). Vous auriez pu vous y opposer, mais vous ne l'avez pas fait. Sauf erreur de ma part, les deux représentants au sein du conseil métropolitain de votre majorité ont voté cette augmentation. Je n'ai pas entendu le vice-président, Michel Lucas, s'émouvoir de la pression fiscale accrue de la part de la métropole lors du vote de cette délibération.

Sachez que, personnellement, j'ai voté contre cette délibération. Arrêtons de tondre les contribuables. Il faut rester cohérents et ne pas jouer double jeu. C'est pourquoi nous nous abstiendrons pour cette délibération. Merci.

Vanessa Gallerand : Bonsoir à tous. Nous maintenons notre position exprimée au moment du débat d'orientations budgétaires. Nous voterons donc contre.

Nantes Métropole a multiplié par dix sa taxe sur le foncier bâti. Sa compétence étant de plus en plus importante dans notre commune, la logique voudrait que les charges de fonctionnement diminuent. Ne serait-il donc pas temps de diminuer ce taux à Couëron ? Merci.

Jean-Michel Eon : Monsieur Fédini, je vais vous répondre d'un point de vue technique. Nous entendons bien le discours, car il est relayé dans la presse depuis plusieurs semaines et ce que vous dites n'est pas tout à fait exact. L'augmentation des impôts locaux sur Couëron ne va pas obligatoirement ponctionner nos concitoyens, je ne parle pas de Nantes Métropole, je parle de Couëron.

Simplement, l'augmentation est liée à l'augmentation de la population et à l'augmentation du nombre d'entreprises de la ZAC. D'autre part, l'augmentation liée à la décision du gouvernement est de 1 % et non de 3 %. Le reste correspond à une autre répartition sur l'ensemble de la population communale. Je laisse la parole à Michel Lucas.

Michel Lucas : Sur l'augmentation des taxes de la Métropole, comme l'a justement rappelé Madame le Maire, il faut tenir compte des lieux de répartition. La commune reste un lieu de proximité, très proche des citoyens, tandis que la Métropole reste une collectivité d'investissement avec 80 % des investissements.

Nous avons eu un choix à faire, soit nous n'augmentions pas les taux et nous réduisions les investissements, soit nous augmentions. Nous avons décidé de les augmenter. En revanche, et la présidente Johanna Rolland l'a rappelé, il n'y aura qu'une augmentation durant le mandat.

On ne peut pas dire tout et son contraire. On ne peut pas parler d'emplois, d'investissements et d'avancées et ne pas investir au niveau de la Métropole. Faut-il le rappeler ? 1,2 milliard d'€ d'investissement sont en jeu sur la Métropole pour les cinq ans à venir.

Vous avez parlé à plusieurs reprises des routes, des transports, bref, de tout ce qui relève de la proximité et qui touche les citoyens, mais les investissements de la Métropole vont toucher les citoyens. L'augmentation de l'impôt est une charge, mais c'est une charge avec une redistribution qui touche le quotidien dans de nombreux domaines. Tous les grands projets créent du lien social et de la proximité.

Nous aurions pu entendre un autre discours : « Vous n'êtes pas performants, vous n'allez pas plus loin, vous restez rétrogrades... ». Nous faisons le choix d'investir et on nous le reproche. Quelle que soit la façon de le faire, dans un sens comme dans l'autre, on peut nous le reprocher.

Si vous regardez de plus près, les propriétaires non-résidents vont être, eux aussi, impactés. Quand on parle de mesures, oui, c'est une politique de gauche de taxer des logements qui ne sont pas occupés. Est-ce une bonne mesure ? Je pense que oui. Tout le monde n'est pas impacté de la même façon, mais très clairement, oui, il va y avoir des augmentations et ce serait un tort de ne pas le reconnaître. Pour les familles de quatre personnes, l'augmentation sera de l'ordre de 80 € à 120 €, mais en contrepartie, des rétributions se font au niveau de la Métropole.

J'ai voté cette augmentation et je n'ai pas honte de l'avoir votée. Deux choix s'offraient à nous, soit d'aller vers l'avenir de façon progressiste soit de façon rétrograde. Accueillerons-nous les nouveaux 100 000 habitants de façon progressiste ou de façon rétrograde ? Personnellement, je préfère le progrès et la Métropole fait des choix qui sont liés à l'avenir.

Quant aux emplois, vous le savez, puisque nous en avons parlé à de nombreuses reprises, la Métropole investit pour aider l'emploi. Quand, au niveau de la Métropole, nous mettons 1 €, c'est 5 € qui sont investis par les entreprises privées. Très clairement, c'est une dynamique de territoire. Au niveau national, certaines collectivités qui sont des métropoles, comme nous, ont des soucis et se retrouvent en grande difficulté. Il vaut mieux choisir le progrès que se retrouver à subir, parce que subir, ce n'est pas avancer.

Carole Grelaud : Merci. Je souligne que cette augmentation ne va intervenir qu'une seule fois au cours du mandat, cette année, en 2016. C'est l'engagement qui a été pris. Pourquoi toujours dire « Oui, mais » ? C'est l'engagement qui a été pris et, comme l'a précisé Michel Lucas, tout le monde, locataires et propriétaires, ne sera pas impacté de la même façon. Quant à la taxe sur les ordures ménagères, vis-à-vis des locataires, elle diminuera pour certains. Il est très important de donner toutes les informations.

Monsieur Fédini, vous avez dit que vous aviez voté contre, mais, d'après ce que j'ai cru comprendre, parce que je n'ai pas assisté au conseil communautaire, et peut-être que vous n'étiez pas concerné, tout le monde a voté pour les budgets d'investissement qui suivaient.

Comment peut-on faire, quand il n'y a pas possibilité de faire ? Soyons logique, si l'on est contre, on ne peut pas demander que des projets se réalisent ou je ne comprends plus rien. Gérard Cossalter ?

Gérard Cossalter : Vous insistez lourdement sur le point qui me chagrine le plus. Si l'on joue la transparence dans les propos, nous savons bien que, si on n'augmente pas l'impôt de 5 %, de 3 % ou de 2 %, on ne pourra pas investir. La question n'est pas là.

On augmente le taux d'imposition et quand on augmente un taux d'imposition, qu'il passe de 23 % à 27 %, par exemple, on augmente le taux à l'année 1. L'honnêteté serait de dire qu'il passera de 27 % à 23 % à l'année 2. Dans ce cas, il est honnête de dire qu'il n'augmentera qu'une seule année, mais on sait pertinemment qu'il restera à 27 % l'année 2.

On ne dit pas que cela n'augmentera plus l'année suivante, on dit que l'on fait une seule augmentation sur l'ensemble du mandat. Nous avions eu cette discussion, lorsque je siégeais dans une majorité précédente et je l'avais cautionné. Je ne dis pas que c'est mal de le faire, je dis que c'est mal de ne pas le dire. C'est différent. La démocratie, c'est aussi de dire les choses et de les dire vraiment.

Carole Grelaud : Je suis tout à fait d'accord, s'il faut tout dire, disons que tout le monde ne sera pas impacté de la même façon et que des équilibres vont se produire. Il faut donner l'ensemble des informations.

Gérard Cossalter : Il faut donner toute l'information, mais on ne peut pas dire que ça n'augmentera pas l'année suivante.

Carole Grelaud : Le taux n'augmentera pas.

Gérard Cossalter : Nous étions arrivés à la conclusion que l'augmentation serait difficile à accepter, mais qu'en définitive, globalement sur l'ensemble du mandat, nous serions gagnants.

Carole Grelaud : Le taux reste le même.

Gérard Cossalter : Nous n'allons pas essayer de nous convaincre ce soir, mais je voudrais que ce soit entendu. Il ne faut pas prendre les gens pour des idiots.

Carole Grelaud : Je ne cautionne pas du tout. C'est assez énorme.

Gérard Cossalter : Il est important de dire les choses et ce n'était pas dit comme ça. Si on fait une augmentation de 2 ou 3 %...

Carole Grelaud : Cela n'a pas été dit comme ça. Nous n'avons pas parlé de variations. Il faut que tout le monde dise tout.

Gérard Cossalter : Si l'on est contre l'austérité, cela veut dire que l'on est pour plus d'engagements, plus de financements et plus d'emprunts et que l'on peut être favorable à l'augmentation de l'impôt. Si nous voulons sortir de la sclérose à laquelle nous sommes confrontés d'un point de vue économique, cela passera par la relance de l'économie. Et la relance de l'économie ne se fera que par l'emprunt. On peut voter contre un budget, lorsque l'on considère qu'il n'est pas assez ambitieux.

Carole Grelaud : Je suis étonnée, parce qu'il me semblait qu'il était ambitieux. Monsieur Fédini ?

François Fédini : Madame le Maire, je voulais vous répondre sur un point. Nous ressentons avant tout la violence de l'augmentation qui a été décidée. Nous pensons qu'elle aurait dû être plus progressive et prendre moins les gens à la gorge en ces temps difficiles Vous dites que tout le monde n'est pas impacté de la même façon, selon que les Couëronnais sont locataires ou propriétaires, mais il faut savoir que le taux de propriétaires à Couëron est de 70 % à 75 % ; les Couëronnais vont payer.

Carole Grelaud : Vous parlez des propriétaires occupants.

François Fédini : Le pourcentage de propriétaires occupants sur Couëron est très élevé. Les Couëronnais vont donc être très impactés, quoi qu'on en dise.

Carole Grelaud : Nous faisons partie de la Métropole.

François Fédini : Nous sommes d'accord : il faut faire des investissements, mais on pourrait les lisser. Michel, peux-tu confirmer le chiffre de 1,7 milliard d'€ d'investissement sur le mandat ?

Michel Lucas : Je n'ai pas compté les budgets annexes.

Carole Grelaud : S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons procéder au vote. Nous vous proposons de ne pas augmenter le taux des impôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 24 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Je vous remercie, nous passons maintenant à la délibération n° 4.

4	2016-4	**REHABILITATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'ESPACE DE LA TOUR A PLOMB : PROLONGATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT**

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Par délibération en date du 26 janvier 2015, le conseil municipal a voté une autorisation de programme à hauteur de 1 150 000 € TTC dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux administratifs de l'espace de la Tour à Plomb, situés quai Emile Paraf, et des travaux de réhabilitation du plateau du magasin à huile.

La nécessité de consacrer un temps de validation de l'avant-projet et du dossier de consultation plus long qu'envisagé initialement, ainsi que la circonstance de lots infructueux lors de la consultation des marchés de travaux, entraînent un retard global de l'opération, dont les travaux s'engageront toutefois au cours du 1er trimestre 2016.

L'autorisation de programme prenant fin au 31 décembre 2016, il convient de prolonger cette autorisation d'un an, soit le 31 décembre 2017. La répartition prévisionnelle des crédits de paiements est également revue en conséquence, sans augmentation toutefois du montant global, dans les conditions ci-dessous.

N° et intitulé d'AP	Montant de l'AP votée	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2016	Reste à financer 2017
2015-1 Réhabilitation du bâtiment administratif ex-Tréfimétaux – Quai Emile Paraf	1 150 000,00 €	18 798,46 €	650 000,00 €	481 201,54 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- prolonger d'un an l'autorisation de programme votée dans le cadre de l'opération de réhabilitation du bâtiment administratif de l'Espace de la Tour à Plomb.

Jean-Michel Eon : La délibération porte sur la réhabilitation du futur pôle éducation, jeunesse et sport, quai Emile Paraf. Il y a un an, dans le cadre du budget 2015, nous avons voté une autorisation de programme à hauteur de 1 150 000 €. L'enveloppe globale ne change pas, le montant voté reste donc inchangé.

En revanche, nous avons pris du retard. Les études ont duré un peu plus longtemps que prévu. Le fait que nous soyons dans un périmètre impacté par l'architecte des Bâtiments de France a donné lieu à un certain nombre de négociations et, enfin, au moment de la passation des marchés pour les travaux, il y a eu quatre lots infructueux et il a fallu relancer les consultations.

Nous vous proposons de prolonger d'un an l'autorisation de programme qui aurait dû se terminer fin 2016, sachant qu'il restera des factures à payer sur l'exercice 2017.

Sur l'autorisation de programme de 1 550 000 €, nous savons d'ores et déjà ce qui a été payé sur les années antérieures, principalement sur 2015, c'est-à-dire pratiquement rien, compte tenu de ce que je viens de vous exposer. Il convient donc d'ouvrir les crédits de 650 000 € pour 2016 et il restera à financer 481 201,54 € en 2017.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Je vous remercie, nous passons au point n° 5 sur le groupe scolaire.

5	2016-5	**CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LA ZAC OUEST CENTRE-VILLE : REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT**

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Par délibération en date du 27 janvier 2014, le conseil municipal a voté une autorisation de programme dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, de locaux périscolaires et d'activité de loisirs sans hébergement, dans la ZAC ouest centre-ville, qui ouvrira ses portes en septembre 2018. Sur la base d'une étude de faisabilité sommaire, le montant initial de cette autorisation de programme, retenant une technique de construction de type modulaire, avait été inscrit à hauteur de 5 400 000 € TTC, dans l'attente d'une évaluation plus aboutie.

Au regard des études de programmation, ainsi que de l'avant-projet en cours d'élaboration par l'atelier CUB3, maître d'œuvre de l'opération, il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme votée initialement à hauteur de 8 400 000 € TTC.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiement est également revue en conséquence, dans les conditions ci-dessous :

N° et intitulé d'AP	Montant de l'AP initial	Révision de l'exercice	Total cumulé
2014-1 Construction d'un groupe scolaire dans la ZAC ouest centre-ville	5 400 000 €	3 000 000 €	8 400 000 €

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Crédits de paiement	30 000,00 €	236 683,81 €	550 000,00 €	4 880 000,00 €	2 703 316,19 €	8 400 000,00 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver la révision de l'autorisation de programme votée dans le cadre de l'opération de construction d'un groupe scolaire dans la ZAC ouest centre-ville à hauteur de 3 000 000 €, portant le montant global de l'autorisation à 8 400 000 €.

Jean-Michel Eon : Il y a deux ans, nous avons lancé une autorisation de programme pour un budget de 5,4 M€. Nous avons eu l'occasion d'en parler en commission, cette enveloppe globale avait été établie sur la base de l'étude du précédent projet d'école. Entre temps, les années ont passé et nous ne sommes plus du tout sur le même projet. Le projet a été grandement élargi et comprend aujourd'hui un plus grand nombre de classes, des locaux périscolaires et d'ALSH et des nouvelles normes. À ce sujet, vous pouvez voir les consultations qui ont eu

lieu sur Saint-Herblain pour un groupe scolaire ou qui sont en cours à Sainte-Luce pour un autre groupe scolaire, pour des projets aux alentours de 9 M€.

Étant désormais sur la phase d'avant-projet où la vérité des chiffres est plus probante, nous vous proposons non seulement de réétaler les crédits de paiement, mais aussi et surtout de modifier le montant de l'autorisation de programme pour la passer à 8,4 M€.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Gérard Cossalter.

Gérard Cossalter : Sur ce projet, nous souhaiterions avoir le détail visuel des avant-projets ainsi que le détail technique des solutions retenues en termes d'énergie, par exemple. Il me semble important que cet avant-projet soit ouvert à la population, car ce sont des projets importants. Dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai vu que des communes ouvraient ces avant-projets à la population et parfois, certains soulevaient des questions pertinentes et émettaient des idées très intéressantes. Il ne faudrait pas se tourner vers des solutions de gabegie.

Un avant-projet sur ce groupe scolaire prévoyait une chaufferie bois, une ineptie pour un groupe scolaire. C'était une bonne idée pour la ZAC Ouest, mais une gabegie pour un groupe scolaire. Il faut rester vigilant avec les bureaux d'études, car ils ne regardent pas à la dépense.

Carole Grelaud : En termes de méthodologie, un cahier des charges a été établi avec un certain nombre d'acteurs et de partenaires. Nous ne sommes pas allés rencontrer tout un chacun sur la ville de Couëron, mais j'estime que tous les partenaires qui ont été associés représentent eux-mêmes une bonne partie de la population. De plus, ils sont experts dans leur domaine.

Le cahier des charges a été très bien ciblé et j'en profite pour remercier Marianne Labarussias qui a piloté ce dossier. Ce projet sera le plus important de cette mandature, d'ailleurs, Monsieur Rivière a bien voulu le reconnaître. Nous avons été très clairs, nous avons dit qu'au niveau jeunesse et éducation ce serait un angle très important pour cette mandature.

Quant au programme et au projet, nous essayons de tenir la population le plus informée possible et c'est la raison pour laquelle les projets ont été présentés dans le dernier bulletin municipal. Il sera beaucoup mieux expliqué, puisque nous allons le présenter et communiquer autour de ce sujet au fur et à mesure. Nous avons fait des restitutions, puisque le cahier des charges a été fait et que nous en avons parlé lors de la commission. D'autre part, Marianne Labarussias a réuni à nouveau les personnes qui avaient travaillé sur l'élaboration du cahier des charges et il y a eu une rencontre avec le maître d'œuvre pour présenter le projet. Au cours des échanges, des remarques ont été formulées et entendues par le maître d'œuvre.

On peut toujours s'améliorer, mais franchement, sur ce projet, il y a eu cette volonté absolue de partager au maximum. Nous avons montré tous les plans et tout le monde a été associé. Que dire de plus ? Certaines personnes présentes dans l'assemblée ont participé à l'écriture et aux entrevues pour le retour du projet.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud. Je vous remercie. Nous passons au point n° 6.

6	2016-6	**SUBVENTION 2016 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

La mise en œuvre des politiques sociales et petite enfance est confiée au CCAS, que la ville subventionne à cette fin.

La politique sociale de la ville vise avant tout à favoriser l'insertion sociale de tous et en particulier des plus démunis, à permettre à chacun de vieillir selon ses choix de vie et ses capacités et à soutenir l'accès à l'autonomie des personnes handicapées.

À cette fin, dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages est de plus en plus contraint et les expose aux difficultés, le CCAS maintient son dispositif d'aide et cherche à l'améliorer pour mieux répondre aux besoins du public.

Parallèlement, après la dissolution du syndicat intercommunal qui portait le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), le CCAS intègre ce service et poursuit son partenariat avec la ville de Sautron pour maintenir un service de qualité auprès des personnes âgées, qui complète l'activité déjà conduite en direct par le CCAS.

Enfin, conformément à la réglementation, la ville élabore son agenda d'accessibilité programmée et commence sa mise en œuvre afin de rendre ses bâtiments accessibles à tous, quels que soient les handicaps.

Au bénéfice de la petite enfance, une optimisation de la capacité d'accueil des structures collectives est recherchée ainsi qu'une amélioration de l'accueil des enfants handicapés.

Cette politique volontariste se traduit dans la subvention de la ville au CCAS qui représente 1 570 000 €, soit une augmentation de 1,3% par rapport au BP 2015.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- allouer une subvention de 1 570 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Couëron au titre de l'exercice 2016 ;

- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Eon : Vous connaissez l'importance que nous attachons à la mise en œuvre de ces politiques sociales qui englobent la petite enfance, en ce qui concerne notre CCAS. Je vous rappelle que c'est une année particulière, dans la mesure où il a fallu intégrer dans le CCAS les activités du CLIC qui a été reconstitué uniquement avec Sautron.

La subvention au CCAS représente 1 570 000 €, soit une augmentation de 1,3 % par rapport au BP 2015. C'est une petite prouesse budgétaire de la part des services du CCAS, car, quoi qu'on dise et quoi qu'on en pense, cela représente des services aux plus défavorisés d'entre nous.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Madame Brodu.

Pascaline Brodu : Bonsoir à toutes et à tous. En qualité d'administratrice élue au CCAS et, au nom du groupe « Un renouveau pour Couëron », nous reconnaissons et approuvons le rôle et la mission du CCAS.

Le CCAS a un large champ d'action, il instruit tous les dossiers de démarche d'aide sociale (logement, personne âgée et handicap), il est sollicité de plus en plus par les familles dans le cadre de l'accueil de la petite enfance. À compter de ce mois, il intègre à son budget les services du CLIC.

La demande de subvention de 1 570 000 € représente 1,3 % supplémentaire par rapport au budget primitif 2015. Nous corrélons cette augmentation en partie au fait de la prise en charge du CLIC.

Notre qualité d'opposants nous autorise aussi à valider des décisions qui sont en accord avant tout avec le bien-être des Couëronnais. Nous voterons donc pour cet accord de subvention en restant cependant attentifs aux consignes budgétaires.

Carole Grelaud : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 29 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Je vous remercie ; nous passons à la délibération n° 7 sur les subventions aux associations. Nous annexons à cette délibération les conventions qui ont été vues avec les associations concernées.

7	2016-7	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS – ANNEE 2016

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

La ville de Couëron est attentive à soutenir l'action des associations qui interviennent sur son territoire et contribuent activement au renforcement du lien social et à l'attractivité du territoire.
Lors du vote du budget primitif 2016, le conseil municipal se prononce sur l'attribution d'une enveloppe globale au titre des subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé.
Il convient de préciser le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2016, à chaque association.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2016 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions suivantes :

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2016	Subvention exceptionnelle 2016	Total propositions 2016	Observations
Affaires sociales et de la solidarité				
ADGVC44	2 000,00 €		2 000,00 €	_
Amicale pour le don de sang bénévole de Couëron	160,00 €		160,00 €	_
Association départementale des restaurants du cœur et relais du cœur de Loire Atlantique	360,00 €		360,00 €	_
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque sonore	40,00 €		40,00 €	_
Association des Paralysés de France	160,00 €		160,00 €	_
Association des parents résidents et amis de la maison d'accueil spécialisée du Fraîche Pasquier	100,00 €		100,00 €	_
Association France Alzheimer Loire Atlantique	50,00 €		50,00 €	_
Association les Amis de la Maison d'Accueil Spécialisée du Loroux Bottereau	50,00 €		50,00 €	_
Association pour le don de sang bénévole de la Chabossière	160,00 €		160,00 €	_

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2016	Subvention exceptionnelle 2016	Total propositions 2016	Observations
Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles	50,00 €		50,00 €	_
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	160,00 €		160,00 €	_
Comité du secours populaire français de Couëron	400,00 €		400,00 €	_
Concord'âne	1 300,00 €		1 300,00 €	_
Confédération générale du logement	70,00 €		70,00 €	_
Espace Simone de Beauvoir	250,00 €		250,00 €	_
Fédération des Malades et Handicapés	50,00 €		50,00 €	_
Femmes solidaires de Couëron et Basse-Loire	400,00 €		400,00 €	_
Foyer Couëronnais des Anciens	600,00 €		600,00 €	_
France ADOT 44	50,00 €		50,00 €	_
Fraternité couëronnaise	300,00 €		300,00 €	_
Le Secours catholique Caritas France	100,00 €		100,00 €	_
Les lapins bleus	79 365,00 €		79 365,00 €	_
L'Indépendante - Association des anciens travailleurs de Couëron	350,00 €		350,00 €	_
Mouvement du nid	200,00 €		200,00 €	_
Mouvement français pour le planning familial association départementale de Loire-Atlantique	300,00 €		300,00 €	_
Mouvement vie libre	270,00 €		270,00 €	_
Service Conseil Logement (service social de comptabilité des constructeurs)	100,00 €		100,00 €	_
Solidarité Femmes Loire-Atlantique (SOS Femmes)	160,00 €		160,00 €	_
SOS Dépression 44	50,00 €		50,00 €	_
Total Action sociale et solidarités	**87 605,00 €**		**87 605,00 €**	
Développement Durable				
Compostri	2 000,00 €		2 000,00 €	_
Ecopole	1 060,00 €		1 060,00 €	_
Total Développement Durable	**3 060,00 €**		**3 060,00 €**	

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2016	Subvention exceptionnelle 2016	Total propositions 2016	Observations
Jeunesse				
Amicale Laïque de Couëron Centre - ALSH	233 023,45 €		233 023,45 €	_
Association Départementale des Francas	200,00 €		200,00 €	_
Association Parazic	150,00 €		150,00 €	_
Centre Socioculturel Henri Normand	170 679,80 €		170 679,80 €	_
Centre Socioculturel Pierre Legendre	181 500,00 €		181 500,00 €	_
Les Lucioles Musique	200,00 €		200,00 €	_
Total Jeunesse	**585 753,25 €**		**585 753,25 €**	

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2016	Subvention exceptionnelle 2016	Total propositions 2016	Observations
Culture et patrimoine				
ACROLA : Association pour la Connaissance et la Recherche Ornithologique Loire et Atlantique	250,00 €	1 000,00 €	1 250,00 €	Poursuite du programme "la route des cigogne »s (balise GPS)
Amicale Laïque de Couëron Centre - Section danse	2 000,00 €		2 000,00 €	_
Amicale Laïque de Couëron Centre - Section éveil musicale	350,00 €		350,00 €	_
Association La Calboscène	400,00 €	200,00 €	600,00 €	Subvention exceptionnelle : déplacement d'un groupe d'ados au festival d'Arc à Châteauroux. Sur présentation de justificatifs
Association Le Berligou	110,00 €		110,00 €	_
Association Les Gens d'Ici	110,00 €		110,00 €	_
Association Poisson pilote	110,00 €	500,00 €	610,00 €	Subvention exceptionnelle : création du spectacle "trois sardines sur un banc". Sur présentation de justificatifs
Bretagne Vivante - SEPNB	300,00 €		300,00 €	_
Centre d'histoire du travail	450,00 €		450,00 €	_
Ecole de Musique	149 817,00 €		149 817,00 €	_
Groupe Artistique Léon Moinard	15 000,00 €		15 000,00 €	_
Koria	110,00 €		110,00 €	_
La Colifatadel Tango	110,00 €		110,00 €	_
La Concorde section cors de chasse	95,20 €		95,20 €	_
La Concorde section photos	250,00 €		250,00 €	_
La Concorde section théâtre	110,00 €		110,00 €	_
Les Chevaliers du Centaure, cercle des amis de la figurine et de l'histoire	160,00 €		160,00 €	_
L'huma café	110,00 €		110,00 €	_
Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Loire-Atlantique (L.P.O. 44)	600,00 €		600,00 €	_
Racines Y Amistades Espanolas	110,00 €		110,00 €	_
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Activités culturelles (chant-théâtre)	3 500,00 €		3 500,00 €	_
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Fonctionnement général	2 800,00 €		2 800,00 €	_

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2016	Subvention exceptionnelle 2016	Total propositions 2016	Observations
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Salon du livre	3 500,00 €		3 500,00 €	_
Une Tour, une Histoire	110,00 €		110,00 €	_
Union touristique les amis de la nature, groupe France section de Couëron	110,00 €		110,00 €	_
Total Culture et patrimoine	**180 572,20 €**	**1 700,00 €**	**182 272,20 €**	
Cabinet du maire				
Amicale des Sapeurs Pompiers	3 675,00 €		3 675,00 €	_
Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant	300,00 €		300,00 €	_
Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	125,00 €		125,00 €	_
Association SOS paysans en difficultés 44	60,00 €		60,00 €	_
Comité des usagers des bacs de Loire-Atlantique	50,00 €		50,00 €	_
Couëron@rti.com	2 000,00 €		2 000,00 €	_
Groupement accueil service promotion du travailleur immigré	90,00 €		90,00 €	_
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	130,00 €		130,00 €	_
Union des Commerçants et Artisans Retraités de Couëron	100,00 €		100,00 €	_
Union Locale Basse-Loire C.G.T.-Force Ouvrière	200,00 €		200,00 €	_
Union Locale C.F.D.T. Basse-Loire	200,00 €		200,00 €	_
Union Nationale des Combattants de Couëron	250,00 €		250,00 €	_
Total Cabinet du maire	**7 180,00 €**	**0,00 €**	**7 180,00 €**	

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2016	Subvention exceptionnelle 2016	Total propositions 2016	Observations
Urbanisme				
Association sanitaire apicole départementale de défense contre les maladies et ennemis des abeilles -ASAD	200,00 €	500,00 €	700,00 €	Subvention exceptionnelle : lutte et destruction des nids de frelons asiatiques
Syndicat des marais de St Etienne et Couëron	1 100,00 €		1 100,00 €	_
Terre de liens		2 000,00 €	2 000,00 €	Subvention exceptionnelle : sécurisation du foncier de la ferme de Campaville
Total Urbanisme	**1 300,00 €**	**2 500,00 €**	**3 800,00 €**	
Ressources humaines				
COS local	80 303,76 €		80 303,76 €	_
Total Ressources humaines	**80 303,76 €**		**80 303,76 €**	
Ecole de Musique		480,00 €	480,00 €	Subvention exceptionnelle : déplacement de musiciens de Wexford pour un concert.
Total Jumelage		**480,00 €**	**480,00 €**	
Solidarité internationale				
Association les Nomades de Mauritanie	150,00 €		150,00 €	_
Total Solidarité internationale	**150,00 €**		**150,00 €**	
Enseignement et éducation populaire				
ADAPEI - section Basse-Loire	320,00 €		320,00 €	_
Association de parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école St-Symphorien de Couëron	130,00 €		130,00 €	_
Association des parents d'élèves du collège Sainte-Philomène	120,00 €		120,00 €	_
Association DiwanBroNaoned	150,00 €		150,00 €	_
Association laïque des parents d'élèves du collège Paul Langevin (FCPE)	150,00 €		150,00 €	_
Association scolaire des écoles de la Métairie	140,00 €		140,00 €	_
Conseil Local FCPE La Chabossière	130,00 €		130,00 €	_
F.C.P.E. conseil local des écoles Rose Orain et Louise Michel	120,00 €		120,00 €	_
Foyer socio-éducatif du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon	300,00 €		300,00 €	_

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2016	Subvention exceptionnelle 2016	Total propositions 2016	Observations
Union départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	50,00 €		50,00 €	_
Total Enseignement et éducation populaire	**1 610,00 €**		**1 610,00 €**	
Sports et loisirs				
Amicale Laïque de Couëron Centre - Billard	670,00 €		670,00 €	_
Amicale Laïque de Couëron centre - section fonctionnement général	2 500,00 €		2 500,00 €	_
Amicale Laïque de Couëron Centre - section informatique	315,00 €		315,00 €	_
Association Badminton en Loisir	579,14 €		579,14 €	_
Association Couëron natation	7 907,63 €	1 000,00 €	8 907,63 €	Subvention exceptionnelle : déplacement à Wexford. Sur présentation de justificatifs
Association Couëronnaise de Gymnastique d'Entretien (A.C.G.E.)	411,28 €		411,28 €	_
Association départementale de la protection civile section Couëron	1 000,00 €		1 000,00 €	_
Association des chasseurs de Couëron "La cartouche couëronnaise"	220,00 €	300,00 €	520,00 €	Subvention exceptionnelle : piégeage et battue renard/sanglier
Association intercommunale Gym Form	315,88 €		315,88 €	_
Association sportive du collège Paul Langevin "l'Essor Couëronnais"	1 046,59 €		1 046,59 €	_
Association sportive du lycée d'enseignement professionnel Jean-Jacques Audubon	264,96 €		264,96 €	_
Association Sportive et Culturelle La Concorde	14 206,86 €	200,00 €	14 406,86 €	Subvention exceptionnelle Boxe : achat de matériel
Association sportive Sainte-Philomène	1 185,70 €		1 185,70 €	_
Aviron Loire Océan	516,35 €		516,35 €	_
Chab'pétanque	606,08 €		606,08 €	
Chabossière olympique club	12 877,72 €	1 000,00 €	13 877,72 €	Subvention exceptionnelle Basket : 50ème anniversaire de la section. Sur présentation de justificatifs
Club d'Arts Martiaux de Couëron	1 345,79 €		1 345,79 €	_
Colombe couëronnaise	300,00 €		300,00 €	_
Couëron tennis de table	1 148,76 €		1 148,76 €	_
Étoile sportive couëronnaise - Cross interrégional	2 000,00 €		2 000,00 €	_

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2016	Subvention exceptionnelle 2016	Total propositions 2016	Observations
Étoile sportive couëronnaise - Challenge Audubon Atlantique	1 000,00 €		1 000,00 €	_
Étoile sportive couëronnaise / fonctionnement	20 509,50 €	2 360,00 €	22 869,50 €	Subvention exceptionnelles : Swin Golf : achat d'une tondeuse - 360€ Sport adapté : acquisition de matériel - 1 000€ Tennis : déplacement à Wexford - 1 000€
Football club La Chabossière	8 097,72 €		8 097,72 €	_
Judo Jujitsu Club Couëronnais	2 185,99 €		2 185,99 €	_
Marche randonnée couëronnaise	1 717,06 €		1 717,06 €	_
OMS / école de sports (O.M.S.)	5 000,00 €		5 000,00 €	_
Société des amis de l'école laïque de la Chabossière Yoga	190,00 €		190,00 €	_
Stade Couëronnais Football club (S.C.F.C.)	7 306,19 €	4 100,00 €	11 406,19 €	Subventions exceptionnelles : _ frais liés à l'arrosage du terrain : 1 350€ _ sécurisation de la salle de stockage : 250€ _ déplacement à Wexford : 1 000€. Sur présentation de justificatifs _ organisation d'un tournoi international féminin et déplacement d'une équipe de Wexford à cette compétition : 1 500€. Sur présentation de justificatifs
Tennis club couëronnais	4 466,24 €		4 466,24 €	_
Tonic gym	1 511,56 €		1 511,56 €	_
Triathlon Sport Couëronnais	660,17 €		660,17 €	_
Véloce sport couëronnais - 4 prix	3 800,00 €		3 800,00 €	_
Véloce sport couëronnais - compétition / fonctionnement	712,74 €		712,74 €	_
Véloce sport couëronnais - cyclo + V.T.T.	1 263,33 €		1 263,33 €	_
Véloce sport couëronnais - trophée des sprinters	7 600,00 €		7 600,00 €	_
Total Sports et loisirs	**114 438,24 €**	**8 960,00 €**	**123 398,24 €**	
Total général	**1 061 972,45 €**	**13 640,00 €**	**1 075 612,45 €**	

- imputer les subventions de fonctionnement correspondantes au chapitre 65, article 6574 ;

- imputer les subventions exceptionnelles correspondantes au chapitre 67, article 6745.

- approuver les conventions et avenants ci-joints avec les associations suivantes :
    - Amicale laïque centre : avenant 2016 à la convention 2015 ;
    - Ecopôle : convention 2016-2018 ;
    - Compostri : convention 2016 ;
    - Les lapins bleus : avenant 2016 à la convention 2014-2016 ;
    - Centre Henri Normand : avenant 2016 à la convention 2012-2014 ;
    - Centre Pierre Legendre : avenant 2016 à la convention 2013-2016 ;
    - Étoile Sportive Couëronnaise : convention 2016.

- autoriser Madame le Maire à signer les conventions et avenants correspondants.

AVENANT A LA CONVENTION DU 9 AVRIL 2015
ENTRE LA VILLE DE COUERON
ET L'AMICALE LAIQUE DE COUERON CENTRE

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la délibération N° 2016-XX du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 ;

d'une part,

ET,

L'association Amicale Laïque de Couëron Centre, représentée par sa Présidente Madame Gabrielle Clouet, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans l'attente d'une clarification des orientations en matière de politique enfance-jeunesse et de l'intégration des objectifs éducatifs poursuivis par l'association dans une nouvelle convention, la convention du 9 avril 2015 entre la ville de Couëron et l'association Amicale Laïque de Couëron Centre est prorogée d'un an, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Article 2 : Modification de l'article 14 de la convention du 9 avril 2015, relatif à la détermination du montant de la subvention

L'article 14 de la convention du 9 avril 2015 est modifié comme suit :

Le montant de la subvention est déterminé :
- d'une part, par le niveau de fréquentation prévisionnel (exprimé en journées enfants),
- d'autre part, par le niveau de subvention par journée/enfant.

Pour l'année 2016, la base de calcul de la subvention s'établit ainsi :

	Taux par journée/enfant	Nombre de journées votées
- activités centre de loisirs maternel	15,00 €	3780
- activité centre de loisirs primaire	8,21 €	5335
- activités colonies hebdomadaires	19,50 €	408
- activités camps	15,82 €	1008

représentant un total de 124 402,91 €

1

De plus, afin d'assurer au mieux les missions qui lui sont confiées, l'association se verra apporter un soutien financier par l'intermédiaire du versement d'une subvention, pour la prise en charge des emplois permanents suivants, suivant la classification de la convention collective de l'animation:

- 1 poste de coordinateur pédagogique à plein temps, groupe E
- 2 postes d'animateurs à ¾ temps, groupe D
- 1 poste d'animateurs à ½ temps , groupe D
- 1 poste de comptable à temps plein, groupe E.

représentant un montant global de 139 906,32 €.

La répartition horaire (hors poste comptable) est la suivante :

	Poste 1 ½ ETP	Poste 2 3/4 ETP	Poste 3 3/4ETP	Poste 4 1 ETP	TOTAL
Ateliers Educatifs					
Intervention auprès des enfants	105	105	105	46	361
Préparation	72	72	72	/	216
ALSH mercredi					
Intervention auprès des enfants	144	/	/	/	144
Préparation	36	/	/	/	36
Total temps Réforme	**357**	**177**	**177**		
Administratif – Régie Accompagnement de camps	/	580	580	400	1560
Dossier de subvention interface partenaire				200	200
Action partenariale				281	281
Coordination personnel				90	90
Encadrement Camps et ALSH	443	443	443	583	1912
Total temps loisirs	**443**	**1 023**	**1 023**	**1 554**	**4 043**

Le montant de la subvention comprend la rémunération brute ainsi que les cotisations patronales afférentes, desquelles sont soustraites les aides relatives au contrat d'aide personnalisée à l'emploi (CAE) à hauteur de 7 693,68 €.

Par ailleurs, pour assurer l'accueil d'enfants en situation de handicap, une subvention de 11 000,00 € est attribuée.

De plus, afin de se conformer aux exigences légales, il est accordé une subvention de 4 950 €, destinée à couvrir les frais de commissariat aux comptes ainsi qu'une subvention de 50€ pour la publication au journal officiel.

Ensuite, une subvention de 1 800 € est attribuée pour l'achat de matériel.

Enfin, la dégressivité liée aux actions financées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse établi avec la Caisse d'Allocations Familiales est déduite de la subvention pour un montant de 13 854,28€.

Lors de la remise des documents comptables annuels, l'excédent constaté sur 2016 sera déduit du montant de la subvention accordé au titre de l'année 2018.

Le montant global de la subvention de fonctionnement est évalué à 264 791,38 €.

L'excédent de 31 767,93 € réalisé sur l'exercice comptable 2014 étant déduit de la subvention 2016 conformément aux termes de la convention du 11 février 2014, le montant versé s'élève à 233 023,45€

Toute éventualité de dépassement de la fréquentation prévisionnelle par activité en cours d'année devra être soumise à l'approbation de la municipalité.

Par ailleurs, il est à noter que tout projet susceptible de remettre en cause le niveau des bases de la subvention communale fera l'objet d'une négociation entre les deux parties sous forme d'avenant.

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 9 avril 2015 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune, Le Maire Conseillère départementale Carole Grelaud	Pour l'association Amicale Laïque de Couëron Centre, La Présidente Gabrielle Clouet

3

écopôle
le réseau de l'environnement

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
ENTRE ECOPOLE CPIE PAYS DE NANTES
ET LA VILLE DE COUËRON
2016/2018 - ANNEES CIVILES

ENTRE :

La Ville de Couëron, représentée par Carole GRELAUD, Maire, agissant en vertu d'une délibération en date du 25 janvier 2016, ci-après dénommée « La Ville de Couëron » ;

d'une part,

ET :

Ecopôle, labellisée Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays de Nantes – association loi 1901, déclarée en Préfecture de Loire Atlantique le 29 mai 1998 - située 17 rue de Bouillé 44000 NANTES représentée par sa Présidente Claudine RAILLARD-CLÉMENT habilitée à cet effet par une délibération du Conseil d'Administration en date du , ci-après dénommée « L'association ou Ecopôle» ;

d'autre part.

PREAMBULE

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations et les collectivités doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La Ville de Couëron a adopté son agenda 21 le 29 juin 2010. Véritable plan d'action pour un développement durable de la commune, il s'articule autour de trois enjeux :

- solidarité ici et avec les autres territoires,
- enrichissement de la diversité culturelle, sociale, environnementale, économique,
- mobilisation collective pour le développement durable.

Ces trois enjeux sont déclinés en neuf orientations stratégiques et dix-sept fiches action, dont plusieurs sont liées à l'éducation au développement durable, notamment la fiche n°15 « Faciliter l'apprentissage au développement durable » et la fiche n°16 « Le Projet Éducatif Local, un outil d'éducation au développement durable ».

Depuis 1996, la Ville de Couëron œuvre pour le développement dynamique d'un projet éducatif concerté afin de renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes Couëronnais dans le cadre d'un Projet Educatif Local. Celui-ci a été adopté en 2008 et s'organise autour de cinq orientations :

- développer l'information en direction des jeunes et de leurs familles,
- consolider la concertation et la complémentarité entre les acteurs pour développer l'offre éducative,
- renforcer les actions de prévention et accroître les actions visant au bien-être des jeunes,
- accompagner le développement des nouvelles pratiques sportives, artistiques, culturelles et scientifiques,
- encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes.

La Ville de Couëron entend ainsi développer son programme de sensibilisation, d'information, de formation et d'éducation au développement durable. Ce programme ne touchera pas uniquement les enfants et les jeunes mais sera élargi à tous types de publics, y compris au secteur associatif, demandeur d'un accompagnement pour réaliser des projets contribuant au développement durable du territoire couëronnais (l'objectif visé étant aussi l'autonomie des acteurs sur ce sujet).

Ecopôle ayant notamment pour vocation de contribuer à cet objectif, l'association sera un partenaire privilégié autour de ces questions.

Ecopôle CPIE Pays de Nantes se donne pour mission l'information, l'accompagnement de projets et l'éducation, dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Elle a pour vocation la mise en réseau et la coordination des acteurs qui adhéreront à ce projet et adopteront ses principes de fonctionnement, dans le respect des prérogatives de ses membres.

Elle a pour objectif :

- d'organiser et gérer un centre de ressources à destination des différents publics dans ses domaines de compétences,
- de contribuer au débat public dans les domaines de l'environnement et du développement durable,
- d'animer un réseau d'acteurs engagé vers le développement durable,
- d'accompagner des projets contribuant au développement durable.

La Ville de Couëron soutient l'association Ecopôle pour la mise en œuvre de ces missions sur le territoire communal en lien avec les associations locales (entre autres : centres socio-culturels, amicales laïques, association des jardins animés des marais, OCEAN, ATAO...) et les associations déjà engagées localement (entre autres : Bretagne vivante, Ligue de Protection des Oiseaux, Alisée, Habitats et Energies Naturels, Compostri, Riche Terre, Place au vélo, Les boîtes vertes...) dans le respect des politiques définies par la Ville.

Cette convention est conclue :

- conformément au projet de territoire de la Ville de Couëron et en respect des modalités de fonctionnement de la Ville de Couëron;
- dans le respect de l'association, de sa liberté d'initiative, de son autonomie et du rôle qu'entendent à raison y assumer les membres qui la composent;
- dans le souci de garantir la bonne gestion des deniers publics par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation;
- dans le cadre du soutien apporté par Nantes Métropole pour le fonctionnement du centre de ressources d'Ecopôle,
- dans l'esprit de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Dans ces conditions, les deux parties ont convenu ce qui suit

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Objet de la convention pluriannuelle 2016 – 2018

Prenant en considération les orientations précisées en préambule et l'intérêt collectif que présentent pour les habitants l'objet et les activités de l'association et conformément à ses statuts, la Ville de Couëron apporte son soutien à Ecopôle dans les conditions définies ci-après.

Article 2 – Missions confiées à l'association

Les activités d'intérêt général prises en considération par la Ville de Couëron au titre de la présente convention sont réparties en 3 volets :

1er volet : Accès aux services d'Ecopôle et diffusion de l'information :

- diffusion de l'information auprès des publics (expositions, supports documentaires, journées de réflexion...) et éventuelle organisation d'animations dans le cadre d'un « espace dédié » à la médiathèque Victor Jara,
- accès au centre de ressources d'Ecopôle - documentaire et pédagogique - pour les services municipaux, et les écoles maternelles et élémentaires (Louise Michel, Rose Orain, Charlotte Divet, Marcel Gouzil, Léon Blum, Anne Franck, Métairie, Paul Bert, Jean Macé, Aristide Briand, Sainte Philomène et Saint Symphorien), les collèges (Paul Langevin et Sainte Philomène) et le lycée (lycée professionnel Audubon) de la commune ainsi qu'à certaines associations couëronnaises, notamment les deux centres socio-culturels...
- présentation du partenariat Ville de Couëron - Ecopôle sur le site Internet d'Ecopôle, notamment sur la contribution de la commune au développement durable et plus largement diffusion d'informations réciproques (programmes de manifestations...)...
- échanges en continu avec le service communication de la Ville de Couëron afin de valoriser les actions engagées.

2ème volet : Coordination / participation à un programme d'éducation à l'environnement dans le cadre du développement durable (EEDD) :

- mise en œuvre d'un programme annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable défini par la Ville de Couëron,
- mobilisation des partenaires (Éducation nationale, agences et services de l'État, autres collectivités territoriales, fondations...), en accord avec la Ville de Couëron dans un souci d'harmonisation des demandes sur son territoire communal,
- mise en réseau des acteurs de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable s'appuyant dans la mesure du possible sur les acteurs locaux et couëronnais adhérents ou non adhérents à Ecopôle,
- accompagnement du personnel municipal dans l'élaboration et la conduite de projets d'animation et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

3ème volet : Accompagnement de projets :

- contribution à l'agenda 21 de la Ville de Couëron,
- participation / accompagnement sur certaines manifestations municipales (en fonction du contexte, exemples les plus récents : forum des associations, Disco Soupe, Sorties de pistes...),
- accompagnement d'associations couëronnaises qui souhaiteraient mettre en place leur propre démarche de développement durable interne ou un projet spécifique,
- ...

Article 3 –Durée de la convention

Conçue pour se dérouler sur une durée de 3 ans, la présente convention est renouvelée chaque année par tacite reconduction, sous réserve de la présentation par l'association des documents mentionnés dans l'article 2, un mois après la tenue de l'Assemblée Générale et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

La Ville notifie chaque année à l'association le montant de la subvention, en fonction des actions.

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2018.

CHAPITRE II – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

Article 4 – Conditions de mise en œuvre de la convention

La Ville de Couëron s'engage à donner à l'association des moyens financiers et matériels nécessaires à la réalisation des activités selon un programme annuel établi en collaboration avec le(s) service(s) concerné(s) et suivant le planning d'élaboration du programme d'actions et le processus décisionnel définis par les deux parties.

Sur la base des orientations et des domaines thématiques énoncés à l'article 2, selon les cas, deux modes de prise en charge pourront être utilisés :
- la subvention,
- la prestation de service.

Article 5 – Mise en œuvre pour l'année N (2016)

Pour l'année 2016, le partenariat entre Ecopôle et la Ville de Couëron prendra la forme suivante :

Projets faisant l'objet d'une subvention :

1er volet : Accès aux services d'Ecopôle et diffusion de l'information :
- Sensibilisation et diffusion de l'information sur la ville de Couëron
- Accompagnement à la mise en place, gestion et animation de l'espace dédié
- Accès au centre de ressources pour les acteurs couëronnais

Montant alloué : 1060 €

Projets faisant l'objet d'une prestation de service :

2ème volet : Coordination / participation à un programme d'éducation à l'environnement dans le cadre du développement durable (EEDD) :

- Organisation de « formations-actions » pour les agents du secteur périscolaire
- Accompagnement de « projets personnalisés » pour les agents du périscolaire

3ème volet : Accompagnement de projets :

- Echanges et réflexions autours de la restauration collective

- Option : éventuel accompagnement de projets associatifs couëronnais (la Ville de Couëron envisage de mettre en place un éventuel appel à projets, les modalités et les thématiques concernées restent à préciser, certains projets pourraient être accompagnés soit par Ecopôle en direct soit par l'un de ses adhérents)

La prise en charge de ces actions fera l'objet de l'établissement de devis à la demande de la Ville de Couëron.

NB : Une note technique précise davantage le contenu et les modalités de mise en œuvre et de financement de toutes ces actions.

Pour les années suivantes, un avenant détaillera les projets qui seront mis en œuvre et les modalités financières de leur prise en charge (répartition subvention / prestation et montants alloués).

Il appartiendra à Ecopôle de cadrer la déclinaison opérationnelle et les éléments de coût de ces actions identifiées comme concourant aux orientations précisées dans l'article 2, pour permettre l'élaboration des modalités annuelles dans les meilleures conditions.

Article 6 – Modalités de versement

Modalités de versement de la subvention :

Ecopôle présentera chaque année en septembre un dossier de demande de subvention qui comprendra :
- une présentation des actions envisagées à destination des publics concernés,
- un budget prévisionnel.

La subvention sera arrêtée chaque année par la Ville lors de l'élaboration du programme et du budget primitif.
Les versements auront lieu en deux fois :
- 50 % suite au vote du budget de la Ville de Couëron fin janvier,
- 50 % à la remise du bilan annuel des actions effectuées en septembre.

Le montant de la subvention pourra être revu à la baisse en fonction de la réalisation effective de chaque action.

Modalités de versement des prestations de service :

Les devis correspondants seront proposés par Ecopôle au fil de l'année en fonction des demandes de la Ville de Couëron. Dans la mesure du possible, les demandes seront effectuées et planifiées en parallèle de l'élaboration du programme des actions envisagées pour l'année.

Le paiement de ces prestations interviendra sur présentation de factures après services effectués.

CHAPITRE III – SUIVI DE LA CONVENTION ET CONTROLE

Article 7 – Engagements

Ecopôle s'engage :
- à fournir chaque année le compte rendu financier de l'association, signé par le président ou son représentant, dans les six mois suivant la date de l'assemblé générale, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ;
- à fournir un bilan technique et financier détaillé du programme d'action mis en œuvre sur la commune de Couëron ; à la date fixée au chapitre II de la présente convention ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement en vigueur et à tenir à disposition de la Ville tous les documents justificatifs des dépenses liées au programme d'action ;
- à participer aux réunions de suivi et de coordination nécessaires au bon fonctionnement de cette convention, dans une limite de 3 réunions par an.

Article 8 – Autres engagements et suivi de la convention.

En cas de retard significatif pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informe par écrit la Ville de Couëron.

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Le suivi de cette convention est particulièrement assurée par :
- le ou la responsable du service développement durable et démocratie locale et le ou la responsable du service contrôle de gestion ou leur remplaçant(e) respectif(ve) pour la Ville de Couëron,
- Virginie DANILO, coordinatrice d'éducation à l'environnement et au développement durable pour Ecopôle CPIE Pays de Nantes.

Article 9 – Évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Ville de Couëron a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée sous la forme d'un document bilan global et par action remis en septembre avec le dossier de demande de subvention, avant la réunion « Bilan et évaluation des conditions de réalisation des projets de l'année scolaire n-1 » réunissant les parties prenantes.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale et collective, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Article 10 – Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu aux articles 6 et 7 et au dépôt des conclusions, éventuellement provisoires, de cette évaluation prévu à l'article 8.

Article 11 – Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.
Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Article 12 : Résiliation de la convention et litiges

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Tout règlement de litige interviendra devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait à Couëron en 2 exemplaires le

Carole Grelaud
Maire de Couëron
Conseillère départementale

Claudine Raillard-Clément
Présidente d'Ecopôle,

CONVENTION DE PARTENARIAT 2016

ENTRE LA VILLE DE COUERON ET L'ASSOCIATION COMPOSTRI

Entre :

LA VILLE DE COUËRON
Adresse : 8 place Charles de Gaulle 44220 COUËRON

Ci-après désignée la Ville,
représentée par Carole Grelaud, agissant en qualité de Maire de Couëron agissant en vertu d'une délibération en date du 25 janvier 2016,

d'une part,

Et :

L'ASSOCIATION COMPOSTRI,
18, quai Wilson 44200 NANTES,

ci-après désignée Compostri
représentée par Elisabeth COURTEAUD, agissant en qualité de co-Présidente de l'association COMPOSTRI, dûment habilitée par son conseil d'administration, d'autre part,

Conjointement appelées les « parties »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les ordures ménagères
158.120 tonnes : c'est le poids des ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire de Nantes Métropole en 2008, soit environ 273 Kg/an/habitant. 33 à 35% de ce poids est composé de déchets fermentescibles. Selon Nantes Métropole, la masse des ordures ménagères a été multipliée par 5 en 30 ans !

L'agenda 21 de Nantes Métropole

L'agenda 21 de Nantes Métropole met en avant qu'« adopter une logique de développement durable, c'est opter ensemble pour une nouvelle façon de vivre, qui concilie les besoins des populations et la préservation des équilibres écologiques, sociaux et économiques ». Il s'agit de préserver les ressources naturelles et le cadre de vie, de développer la solidarité et le lien social, de prendre en compte l'économie publique, sociale et solidaire comme le marché, en gardant le ***souci d'une meilleure*** répartition des

richesses, et enfin de responsabiliser chacun et d'inciter tous à un nouveau type de développement (source agenda 21 Nantes Métropole).
Dans ce cadre, Nantes Métropole a mis en place un plan de prévention des déchets à destination des citoyens et des collectivités visant à répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement (réduction de 5 kg/hab/an d'ici 2015 de la production d'ordures ménagère).

Agenda 21 de Couëron

La ville de Couëron, qui s'inscrit pleinement dans la politique de réduction des déchets à la source de Nantes Métropole et qui est elle aussi engagée dans un agenda 21, souhaite effectuer un partenariat global avec l'association Compostri afin que des actions de compostage collectif puissent être développées sur la commune.

La part du compostage collectif de proximité

Enfin, la dernière enquête nationale sur la gestion domestique des déchets organiques met en évidence que c'est bien la population vivant en habitat collectif qui présente le plus fort potentiel de croissance du compostage (proportion infime actuellement contre 40% pour l'habitat individuel). Plus la ville est peuplée et dense, plus le compostage est rare. L'objectif national est de 50% pour l'habitat individuel. Mais de nombreuses initiatives commencent à voir le jour dans différentes villes en France dans l'habitat et la restauration collectifs. Des expériences concluantes ont vu le jour dans l'ouest de la France : Rennes, Angers, et bien sur Nantes où Compostri a expérimenté cette démarche dès 2007.

Résultats escomptés de l'action de Compostri

L'action de Compostri contribue pleinement aux objectifs du développement durable en général et particulièrement ceux portés par Nantes Métropole.
En effet, le compostage collectif domestique tel que développé par Compostri vise à :

- réduire les déchets à la source, limitant ainsi les coûts de collecte, de transport et de traitement des déchets et contribuer ainsi à la réduction d'émissions de CO_2,
- lutter contre l'appauvrissement de la terre en matière organique grâce à un amendement 100% naturel et écologique,
- développer l'écocitoyenneté et la responsabilisation de chacun, notamment au travers d'opérations de sensibilisation en milieu scolaire, mais aussi adulte,
- créer du lien social entre les différents utilisateurs,
- créer de l'emploi local, social et solidaire : les maîtres-composteurs,
- se former, s'informer, se responsabiliser et montrer l'exemple puis former à son tour,
- agir vers l'objectif national de 200kg/an/habitant.

Article 1 : Objet

Soutien à l'association dans la mise en place d'actions de développement de compostage collectif

Le projet Compostri a pour objet le développement du compostage collectif de proximité, par quartier, immeuble, groupe d'immeubles et tout type de structure collective adéquate. Pour ce faire, il convient d'accompagner ces projets par des moyens de sensibilisation, d'information et de formation.

Nantes Métropole a établi un protocole avec l'association Compostri par lequel elle subventionne les investissements de construction de pavillons de compostage. Avec l'aide du Conseil Général au travers la mise en place d'emplois aidés, elle participe également, en partie, au financement du fonctionnement de l'association.

A la demande de Nantes Métropole, Compostri, en 2011, sollicite chaque commune de l'agglomération afin de développer des opérations de sensibilisation, d'information, de mise en place de projets de compostage sur son territoire et de formation. Cette aide permettra de pérenniser les emplois d'animateurs créés pour accompagner la mise en œuvre des projets.
En contrepartie, en accord avec Nantes Métropole, l'association Compostri s'engage à privilégier les opérations et projets sur le territoire de la collectivité locale.

La Ville de Couëron et Compostri, par la présente convention, souhaitent développer le compostage sur le territoire de la Ville pour le bénéfice de tous ses habitants via la mise en place de composteurs collectifs, d'actions de sensibilisation...

Soutien à l'association dans la mise en place d'actions de compostage et de sensibilisation dans les écoles

Compostri accompagne les écoles dans une démarche de compostage des déchets de restauration visant à impulser une réflexion autour de cette thématique. Cela se traduit par la mise en place d'un composteur pédagogique, d'actions de formation du personnel (enseignant, personnel de la restauration scolaire, agents du service espaces verts), d'animations de sensibilisation des élèves...

A terme, l'objectif est la mise en place d'un projet d'école entre les différents acteurs de l'établissement pour permettre d'appréhender la question des déchets et rendre les enfants acteurs de la valorisation de la matière organique et découvrir le monde qui le compose (habitants du compost). A cet effet, un cycle pédagogique est proposé chaque année pour accompagner ces acteurs dans la prise en main de cet outil pédagogique (composteur), ce dernier débute par un temps d'information sur le composteur et le compostage à destination du personnel de l'établissement.

La présente convention de partenariat comprend le présent accord et ses éventuelles annexes, à l'exclusion de tous autres documents de quelque nature que ce soit qui sont considérés comme nuls et non avenus. Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les deux parties.

Article 2 : Développement des actions de compostage collectif de proximité et dans les écoles

Engagements de Compostri

Compostri s'engage à :

- développer sur le territoire de la Ville des opérations d'information et de sensibilisation auprès du public scolaire et/ou adulte (exemple : participation à la bourse des plantes au centre Henri Normand...)
- accompagner et suivre la mise en œuvre des projets de compostage collectifs menés par des acteurs locaux sur les équipements déjà en service sur la place des Cités le square Anatole France et l'école élémentaire de la Métairie ou en réflexion sur les jardins familiaux situés sur la ZAC Ouest centre-ville
- mettre en place un composteur pédagogique à l'école Marcel Gouzil durant le premier semestre 2016
- étudier la faisabilité de mettre en place de nouveaux équipements de compostage collectif sur la commune : quartier Bessoneau, bourg de Couëron...

- sensibiliser les animateurs périscolaires au compostage afin qu'ils puissent mettre en œuvre des animations/jeux sur la thématique
- former des bénévoles pour les sites installés
- former au moins un guide-composteur, référent en charge du territoire de la Ville et relai avec Compostri
- tisser un partenariat avec l'ensemble des acteurs potentiels pour le compostage de la commune
- mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants pour développer le compostage individuel
- assurer, si besoin, la mise à disposition du broyeur électrique aux habitants constitués en collectif

En accord avec Nantes Métropole, les projets situés sur les communes impliquées et partenaires seront équipés en priorité (fourniture du composteur en pièces détachées par Compostri) grâce aux subventions d'investissement accordées par Nantes Métropole.

Engagements de la ville

La Ville s'engage à :

- accorder une subvention de fonctionnement de 2000 € (les versements auront lieu en deux fois : 70 % suite au vote de la convention et 30 % à la remise du bilan annuel des actions effectuées),
- communiquer à Compostri toute information concernant des acteurs potentiels et actuels pour le compostage sur son territoire dont la Ville aurait connaissance,
- faire connaître Compostri et ses actions à ses administrés par tout moyen à sa convenance et en accord avec Compostri (exemple : journal municipal, site internet municipal, affichage en mairie, invitation à des manifestations thématiques...),
- récolter et transmettre à Compostri les contacts de projets potentiels d'installation de compostage collectif de proximité sur son territoire dont elle pourrait avoir connaissance,

Article 3 : Durée

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2016.

L'élaboration d'une nouvelle convention en 2017 en fonction de l'évolution des besoins et des moyens de la Ville ou de Compostri fera l'objet d'une réunion entre les deux partenaires avant la fin de l'année 2016.

Article 4 : Portée

Il est expressément convenu que le présent accord ne crée en aucun cas à la charge de l'une ou l'autre des Parties un engagement juridique autre que l'engagement de partenariat prévu à l'article "objet".

Article 5 : Responsabilité

Les Parties sont également intéressées à la réussite de l'objet de la présente convention et s'obligent à mettre les moyens à leurs dispositions pour y parvenir. Néanmoins, aucune des Parties ne sera responsable de sa réussite ou non.

Article 6 : Litige

En cas de différend concernant l'exécution du présent protocole, les Parties conviennent de tenter de résoudre d'abord celui-ci par voie amiable. Tout règlement de litige interviendra devant le tribunal administratif de Nantes.

Article 7 : Suivi et évaluation

La présente convention et son application, -- les moyens, les résultats et les améliorations possibles --, feront l'objet d'une évaluation.
Compostri s'engage à :

- fournir le compte rendu financier de l'association, signé par le président ou son représentant, dans les six mois suivant la date de l'assemblée générale,
- fournir un bilan technique et financier détaillé du programme d'actions mis en œuvre sur la commune de Couëron,
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement en vigueur et à tenir à disposition de la Ville tous les documents justificatifs des dépenses liées au programme d'action.

Fait à Couëron en deux exemplaires le

Pour l'association
COMPOSTRI,
La co-Présidente
Elisabeth Courteaud

Pour la commune
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

AVENANT A LA CONVENTION DU 11 FEVRIER 2014
ENTRE LA VILLE DE COUERON
ET L'ASSOCIATION LES LAPINS BLEUS

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la délibération N° 2016-xx du Conseil Municipal du 25 janvier 2016;

d'une part,

ET,

L'association Les Lapins Bleus, représentée par sa Présidente Madame Cécile Brehier, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Afin de se conformer aux préconisations de la CAF, l'association recherche à réduire l'écart entre le nombre d'heures effectivement réalisées et le nombre d'heures facturées aux familles, ce qui pourrait entrainer une diminution des heures facturées. Afin de garantir l'équilibre financier de l'association, il convient de modifier le montant de la subvention défini par la convention du 11 février 2014 entre la ville de Couëron et l'association les Lapins Bleus.

Article 2 : Modification de l'article 5.1 de la convention du 11 février 2014, relatif aux dispositions financières et aux modalités d'actualisation de la subvention

L'article 5.1 de la convention du 11 février 2014 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention établie sur la base du nombre d'heures d'accueil facturées aux familles d'enfants couëronnais dans la limite de l'agrément du Conseil Général, plafonné annuellement (nombre de places agréées x amplitude horaire journalière x jours d'ouverture).

Au 1er janvier 2016, la base de calcul de la subvention de fonctionnement de la Ville est de 1,43€/heure/enfant facturée.

Ce montant est révisable chaque année, sur la base d'un plafond de 2% d'augmentation, sachant que la participation de la Ville ne peut aller au-delà de 35% du prix de revient plafond défini annuellement par la Caisse d'Allocations Familiales, d'une heure/enfant en accueil permanent collectif, selon le tarif en vigueur au 1er janvier de l'année précédente.

La Ville maintiendra sa participation horaire pour les présences d'enfants, dans le cas de déménagement du foyer de l'enfant hors de Couëron, et cela jusqu'au 31 décembre de l'année du déménagement.

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 11 février 2014 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires le XX janvier 2016

Pour la Commune,
Le Maire,
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'association les Lapins Bleus,
La Présidente
Cécile Brehier

AVENANT A LA CONVENTION DU 8 FEVRIER 2012
ENTRE LA VILLE DE COUERON
ET L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE DU CENTRE HENRI NORMAND

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la délibération N° 2016-XX du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 ;

d'une part,

ET,

L'association socioculturelle du centre Henri Normand, représentée par sa Présidente, Brigitte Herranz, dûment habilitée par son conseil d'administration;

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La convention du 8 février 2012 entre la Ville de Couëron et l'association socioculturelle du centre Henri Normand, est prorogée d'un an, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, dans l'attente de la stabilisation du fonctionnement de l'association au regard des nouvelles modalités de financement des actions intégrées dans le contrat enfance jeunesse.

Article 2 : Modification de l'article 5-1 de la convention du 8 février 2012, relatif aux dispositions financières et aux modalités d'actualisation de la subvention

L'article 5-1 de la convention du 8 février 2012 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention se décomposant de la façon suivante :

	2016
Subvention de base	139 012,00 €
Financement CAF estimé	33 908,09 €
Réfaction N-2	-2 240,30 €
Subvention globale	**170 679,79 €**

Si le financement CAF se révélait inférieur au montant prévisionnel, la différence serait déduite de la subvention n+2.

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 8 février 2012 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Ville de Couëron,
Le Maire,
Conseillère départementale,
Carole Grelaud

Pour l'association socioculturelle
du centre Henri Normand,
La Présidente,
Brigitte Herranz

AVENANT A LA CONVENTION DU 11 FEVRIER 2013
ENTRE LA VILLE DE COUERON
ET L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE DU CENTRE PIERRE LEGENDRE

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la délibération N° 2016-XX du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 ;

d'une part,

ET,

L'association socioculturelle du centre Pierre Legendre, représentée par son Président, Eric RAIMONDEAU, dûment habilité par son conseil d'administration ;

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Afin de prendre en compte la mise en place du nouveau contrat enfance-jeunesse et ses modalités de financement, il convient de revoir le montant de la subvention 2016.

Article 2 : Modification de l'article 5-1 de la convention du 11 février 2013, relatif aux dispositions financières et modalités d'actualisation de la subvention

L'article 5-1 de la convention du 11 février 2013 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention se décomposant de la façon suivante :

	2016
Subvention de base	142 833 €
Financement CAF estimé	38 667 €
Subvention globale	**181 500 €**

Si le financement CAF se révélait inférieur au montant prévisionnel, la différence serait déduite de la subvention n+2.

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 11 février 2013 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Maire,
Conseillère départementale,
Carole Grelaud

Pour l'association socioculturelle
Pierre Legendre,
Le Président,
Eric Raimondeau

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LA VILLE DE COUERON ET

L'ECOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE DEETOILE SPORTIVE COUERONNAISE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Ville de Couëron, représentée par Monsieur Jean-Pierre FougeratMadame Carole Grelaud, Député-Maire, agissant en vertu de la délibération n°20142016-XX 5XX du Conseil Municipal en date du 257 janvier 20164,

d'une part,

ET

L'Ecole de Musique Associative deSportive Couëronnaise Couëron, ci-après dénommée l'association, représentée par Monsieur Vincent OuvrardDidier Ménard, Président, dûment habilité par son conseil d'administration,

d'autre part,

Il est exposé ce qui suitarrêté ce qui suit :

La Ville de Couëron accorde des subventions aux associations agissant sur le territoire de la Ville pour accompagner leurs actions, leur pérennité et leur développement. Elle entend ainsi consacrer le rôle des associations dans l'animation, le dynamisme de la Ville et la solidarité entre les habitants de la commune.

L'Ecole de Musique Associative est une association dont l'enracinement dans le paysage associatif couëronnais et l'importance font qu'elle constitue un acteur de premier ordre sur le territoire de la Ville, qui a toujours œuvré avec autonomie et sens des responsabilités.

Comme le précisent ses statuts, l'association poursuit les buts suivants :

- l'éducation populaire de la musique ;
- l'enseignement de la musique et du chant choral ;
- le développement de la musique collective et créatrice ;
- faire découvrir et aimer la musique.

La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et le décret d'application 2001-495 du 6 juin 2001 prévoient l'obligation de conclure une convention avec les organismes qui bénéficient d'une subvention de plus de 23 000 €.

La présente convention a pour objet de régler les modalités d'un partenariat renouvelé entre la Ville de Couëron et l'association, dans le respect de son autonomie.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

TITRE I . OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Lieu d'enseignement et de pratique amateur, l'Ecole de Musique Associative doit répondre aux attentes de la collectivité en matière de démocratisation de l'accès à la pratique musicale et notamment réduire les inégalités d'origine sociale. Elle a aussi une mission de diffusion et de participation à la vie culturelle locale.

La mission centrale de l'Ecole de Musique Associative **est de sensibiliser et de former les futurs amateurs aux pratiques musicales**. Cette mission se décline sous trois trois deux formes :

- dispenser un enseignement spécialisé, caractérisé par :
  - une formation musicale générale ;
  - un apprentissage vocal ou instrumental individuel dans le cadre et dans l'esprit autant que possible d'une pédagogie de groupe et en veillant à la diversité des disciplines proposées ;
  - la constitution d'ensembles vocaux et instrumentaux ;
  - l'élaboration d'un répertoire croisant des œuvres classiques, contemporaines, traditionnelles et populaires et la diffusion de ce répertoire avec la constitution et la gestion d'un fonds documentaire (livres, revues, partitions, disques...) en partenariat avec la Bibliothèque Municipale.

  organiser ou participer à la mise en œuvre d'ateliers de pratique musicale collective, s'adressant notamment aux élèves qui ne souhaitent ni se consacrer à l'étude d'un instrument, ni s'engager dans des études musicales longues ;

- Participer dans la mesure du possible à des dispositifs pédagogiques initiés par la ville tels que l'éducation musicale des enfants en milieu scolaire en lien avec les intervenantes musicales ou les ateliers municipaux en milieu scolaire. Ces possibilités d'intervention feront l'objet de réunions préalables et d'un avenant à la présente convention stipulant le projet et les modalités d'exécution.

- contribuer, en relation avec les intervenantes en éducation musicale de la Ville, à l'éducation musicale des enfants en milieu scolaire.

- contribuer, en relation avec l'équipe pédagogique municipale au dispositif des ateliers municipaux en milieu scolaire. Les modalités de mise en place de cette action feront l'objet d'un avenant spécifique.

L'Ecole de Musique Associative doit assurer à la fois l'initiation à la musique et la formation à une pratique approfondie conduisant chaque élève à l'autonomie dans cette pratique.

Elle doit être ouverte à des publics très divers, par leurs âges, leurs origines socioprofessionnelles, leurs goûts, leurs traditions culturelles et la nature de leur demande. Elle s'adresse en prioritéde façon préférentielle aux enfants, mais reste ouverte aux adultes, en fonction des possibilités d'accueil. Certaines de ses activités s'adressent spécifiquement et de manière adaptée aux populations en situation de handicap.

L'Ecole de Musique Associative doit aussi répondre à une **mission culturelle et territoriale**.

A ce titre, elle doit être un lieu de ressources pour les amateurs et participer à l'activité culturelle de la collectivité, dont elle est un élément moteur. La diffusion et la création sont ainsi des composantes du projet d'établissement, étroitement associées aux missions pédagogiques dont elles constituent à la fois des résultantes et des moyens.

L'Ecole de Musique Associative propose au public ses activités (auditions, concerts) ; elle entretient des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et favorise les échanges avec les structures et associations culturelles.

L'Ecole de Musique Associative participe chaque année à la Fête de la Musique en y engageant ses élèves et ses enseignants.

Article 2 1 : Objectifs de l'Ecole de Musique ASSOCIATIVEObjet de la convention

Dans le cadre de sa politique sportive la ville soutien le projet de l'Etoile Sportive Couëronnaise qui a pour objet la pratique de sport et d'éducation physique. Elle permet dans chaque discipline une pratique correspondant à chaque catégorie d'âge ou de niveau de pratique en attribuant des créneaux et des encadrements adaptés. Elle donne le choix aux adhérents de pratiquer leur activité en loisirs ou au niveau compétition.

L'association s'engage à exercer ses missions en cohérence avec les valeurs qu'elle met en avant, notamment la promotion du sport pour tous, du fair-play et du respect des autres dans le sport.
A l'aune de l'objet poursuivi par l'association, l'Ecole de Musique Associative s'engage à respecter les obligations suivantes :

- définir et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'établissement qui sera présenté à la Ville de Couëron ;
- recruter l'ensemble des personnels nécessaires à la mise en œuvre du projet défini en veillant à la qualification de ce personnel, en termes de diplômes, et à sa formation continue ;
- fixer les droits d'inscription selon un barème permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations concernées, y compris les plus défavorisées ;
- rechercher des financements complémentaires à ses recettes propres et à la subvention municipale, notamment auprès du Conseil Général / ADDM ;
- compter au moins un représentant de la collectivité au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration ;
- participer dans la mesure des possibilités de l'association aux manifestations culturelles de la Ville de Couëron, telles que la Fête de la Musique ou la Fête des Bords de Loire.à certaines manifestations culturelles emblématiques de la Ville de Couëron (fête de la musique, fête des bords de Loire,...). Ces participations seront déterminées en amont d'une saison culturelle et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

TITRE II – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

ARTICLE 3 : MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

3.1 LOCAUX MIS A DISPOSITION

La Ville de Couëron met à disposition gratuite de l'association des locaux et équipements, selon une convention distincte conclue entre la Ville et l'Ecole de Musique Associative.

3.2 MATERIELS MIS A DISPOSITION

Le matériel, dont la liste est fixée dans la convention sus-mentionnée, est mis, à titre gratuit, à disposition de l'association.

La Ville de Couëron en assurera le renouvellement dans les conditions prévues à l'article 5.

Article 4 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Les biens mis à disposition et visés aux articles précédents sont mis à disposition à titre gratuit. Cette mise à disposition fera toutefois l'objet d'une valorisation annuelle, aux conditions fixées à l'article 7.

Article 5 : INVESTISSEMENTS, ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

- INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

La Ville de Couëron assure seule le financement, la conception et la réalisation des investissements immobiliers nécessaires à une bonne utilisation des équipements mis à disposition (travaux d'entretien, d'amélioration ou d'extension).

La Ville de Couëron, en tant que propriétaire des locaux, assurera leur mise en conformité, souscrira les contrats relatifs aux vérifications réglementaires des établissements recevant du public et réalisera tous travaux de mise en conformité ainsi jugés nécessaires (articles 606 et 1720 du code civil). A cet effet, l'association est tenue de signaler sans délai les anomalies qu'elle pourrait constater.

Néanmoins, les dégradations, qui résulteraient d'un usage anormal des équipements mis à disposition ou de la négligence manifeste de l'association, seront intégralement à la charge de celle-ci, non compris le vandalisme de personnes extérieures.

L'association sera consultée pour avis à l'occasion de chacun des projets.

- INVESTISSEMENTS MATERIELS ET MOBILIERS

La Ville de Couëron assurera également le renouvellement des instruments de musique, du matériel et du mobilier mis à disposition de l'association, à l'exception du matériel et mobilier relevant d'une dépense de fonctionnement selon les règles de la comptabilité publique.

La demande de renouvellement de matériel et de réalisation de travaux devra être faite par écrit, lors de la demande annuelle de subvention, afin d'être examinée par la Ville, dans le cadre de la préparation budgétaire. La Ville communiquera sa décision à l'association, après le vote du budget primitif. En cas de réponse favorable, la Ville s'engage à ordonner l'achat le plus rapidement possible.

L'association tiendra à la disposition de la Ville un inventaire à jour de ses matériels et mobiliers.

TITRE III – MODALITES DE FINANCEMENT

Article 6 2 : Participation de la ville conditions financieres

6.1.
participation de la ville
La Ville de Couëron soutient l'association pour ses activités telles que définies à l'article 1.

Afin de soutenir financièrement le développement des actions sportives de l'Etoile Sportive Couëronnaise, la Ville de Couëron octroie pour l'année 2016 :

- Une subvention de fonctionnement de 20 510€, montant déterminé en fonction d'un certain nombre de critères (effectifs, niveau de pratique, nombre d'heures d'encadrement professionnel) défini en partenariat avec l'Office Municipal des Sports ;
- Une subvention de 2 000€ pour l'organisation annuelle du cross interrégional
- Une subvention de 1 000€ pour l'organisation annuelle du Challenge Audubon Atlantique

Ces subventions seront versées à l'issue du vote du budget de la Ville.
Par ailleurs, il pourra être attribué une subvention exceptionnelle motivée par l'achat de matériel, l'organisation d'événements (déplacements, manifestations,...) ou autres.
Une subvention de fonctionnement doit permettre à l'Ecole de Musique Associative d'accueillir 230 220 élèves Couëronnais en cours individuel et 50 en éveil.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle pourra être accordée pour tout événement spécifique et non récurrent. L'attribution d'une telle subvention sera conditionnée au dépôt d'un dossier de demande présentant le projet et le budget prévisionnel attaché. Ce dossier sera déposé en même temps que la demande de subvention de fonctionnement.

Ainsi, la Ville de Couëron prend l'engagement d'accorder une subvention de fonctionnement de 144 000 € pour l'année 2014.

6.2. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'association, la subvention sera versée en trois fois, selon l'échéancier suivant :

- un tiers du montant avant le 31 mars ;
- un tiers du montant avant le 30 juin ;
- un tiers du montant avant le 31 octobre.

En aucun cas, la Ville de Couëron ne pourra être tenue responsable des difficultés financières et administratives que pourrait rencontrer l'association dans le cadre de sa gestion.

6.3. MODALITES DE REVISION DE LA SUBVENTION

POUR LES ANNEES SUIVANTES, 2015 et 2016, la Ville de Couëron s'engage à verser une subvention de fonctionnement du même montant que celle perçue au titre de l'exercice précédent, qui sera revalorisée de 2% par rapport à la subvention n-1

TOUTEFOIS, L'ATTRIBUTION DE CETTE SUBVENTION SERA CONDITIONNEE PAR LE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION, ACCOMPAGNE DES PIECES REQUISES, DANS LES DELAIS PRECISES PAR LA VILLE DE COUËRON.

Article 7 : aVANTAGES EN NATURE

La Ville de Couëron notifiera chaque année, avant le 15 février, la valorisation des avantages en nature, tant du point de vue économique que financier, dont aura bénéficié l'association au cours de l'année écoulée.

L'association devra inscrire cette valorisation dans ses comptes annuels, selon les prescriptions du règlement n° 1999-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Le montant des avantages en nature sera inscrit sous le compte de résultat, en deux colonnes de totaux égaux.

6

Titre IV – COMMUNICATION DE DOCUMENTS ET contrôle

Article 8 3 : Communication comptablede documents

L'association s'engage à fournir, chaque année, le compte-rendu financier, propre au programme d'actions conforme à l'objet social, signé par le président ou toute personne habilitée, dans les trois mois suivant sa réalisation et au plus tard le 1er avril décembre de l'année scolaire suivante.

Le rapport financier comprendra notamment le compte de résultat détaillé, le bilan et les annexes du dernier exercice clos. Le compte rendu financier Il devra respecter les prescriptions du règlement n° 1999-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, qui réforme le plan comptable général applicable aux associations et fondations, à compter du 1er janvier 2000.

L'association s'engage également à communiquer un compte rendu d'activités du programme d'actions de l'année écoulée, détaillant le nombre de d'adhérent par activités, les tarifs appliqués, les manifestations organisées et leur retentissement sur la commune ;

Elle s'engage enfin à porter à la connaissance de la Ville de Couëron toute modification statutaire ou de composition des organes de l'association.
Les organismes de droit privé ayant reçu annuellement de l'ensemble des autorités administratives une subvention supérieure à 153 000 € doivent déposer à la préfecture du département où se trouve leur siège social leur budget, leurs comptes, la présente convention et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues pour y être consultés.

En outre, il est rappelé que, en application de l'article L 612-4 du code de commerce, les associations qui ont bénéficié d'un financement public global de plus de 150 000 € sont légalement soumises à l'obligation de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant.

L'association, qui est soumise à l'obligation de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou s'y soumet volontairement, s'engage à transmettre à la Ville de Couëron tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

Article 9 : COMMUNICATION DE DOCUMENTS

L'association s'engage également à communiquer dans les délais prescrits :

- un compte rendu d'activités du programme d'actions de l'année écoulée, détaillant le nombre de participants par activités, les tarifs appliqués, les manifestations organisées et leur retentissement sur la commune ;
- un rapport financier et d'activité de l'année écoulée et les comptes rendus des assemblées générales. Le rapport financier comprendra notamment le compte de résultat détaillé, le bilan et les annexes du dernier exercice clos.

Elle s'engage enfin à porter à la connaissance de la Ville de Couëron toute modification statutaire ou de composition des organes de l'association.

Article 10 4 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution des obligations conventionnelles par l'association, la Ville de Couëron peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 11 5 : Contrôle de la collectivitecollectivité

La Ville de Couëron pourra, si elle le juge utile ou si la situation financière de l'association l'exige, diligenter tout contrôle sur place et sur pièce, par l'intermédiaire de ses préposés ou d'un tiers compétent.

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de Couëron de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, peut être réalisé, en vue d'en vérifier l'exactitude.

Article 12 : EVALUATION ET REUNION PARTENARIALE

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Ville de Couëron a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville et l'association.
L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact des actions ou interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Cette évaluation interviendra au cours d'une réunion de suivi annuelle, au cours de laquelle sera également examinée la demande de subvention.

TITRE V – DUREE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

Article 13 6 : Durée de la convention

La durée de la convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'auest fixée à 3 an 31 décembre 2016.s à compter du 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2016. A la date anniversaire des 2 ans, les parties s'engagent à négocier une nouvelle convention devant se substituer aux présentes.

Article 14 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, soumis à l'approbation du conseil municipal.
Cet avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis au titre là l'article 1.

Article 15 : RESILIATION ET FIN DE CONTRAT

La convention prendra fin à l'expiration du délai de 3 ans, soit le 31 décembre 2016.

La Ville de Couëron pourra, moyennant un préavis de 3 mois et pour un motif d'intérêt général, résilier à tout moment la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Ville pourra également résilier dans les mêmes conditions cette convention en cas de violation par l'association des dispositions de la présente convention. Dans ce cas, une mise en demeure préalable laissant un délai de 15 jours à cette dernière pour se conformer aux prescriptions devra être faite.

La résiliation pourra enfin intervenir d'un commun accord entre les parties.

A l'expiration du contrat ou à sa résiliation, les locaux et équipements mis à disposition retourneront à la Ville.

Article 16 8 : reglementRèglement des litiges

Tout litige entre l'association et la Ville sera réglé devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Couëron en deux exemplaires le

Pour la Commune,
Le Député-Maire
Conseillère départementale

Vincent Ouvrard

Pour l'école de Musiquel'Etoile Sportive Couëronnaise
Le Président
Didier Ménard

Jean-Pierre FougeratCarole Grelaud

Fait à Couëron le

Vincent Ouvrard Jean-Pierre Fougerat
Président de l'Ecole de Musique Député-Maire de Couëron

9

Jean-Michel Eon : Chacun de nous pourrait aisément prendre la parole sur ce sujet, car il s'agit de la reconnaissance du travail qui est accompli par le milieu associatif sportif, culturel, caritatif et social.

L'enveloppe globale des subventions reste inchangée, à quelques centaines d'euros près. Des modulations sont cependant enregistrées, notamment dans le domaine sportif, où l'attribution des subventions se calcule sur la base d'une enveloppe normée, mais selon un certain nombre de critères. Autrement dit, les associations sportives qui ne sont pas au barème peuvent voir leur subvention évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre de leurs licenciés, de leurs résultats et de l'encadrement qu'elles mettent en place.

Comme chaque année, de nouvelles associations se créent, notamment des sections, je pense entre autres à la section adaptée à l'ES Couëron et, par ailleurs, notamment dans les domaines de l'action sociale et de la culture, nous avons harmonisé les subventions des associations qui ont plus ou moins le même objet et la même taille.

Je tiens à saluer la responsabilité du milieu associatif. En effet, selon les années, compte tenu de leur trésorerie, certaines associations ne demandent pas de subvention et je pense que cela va dans le bon sens. À ce sujet, il serait bon que les associations s'interrogent, quand elles ont trop de trésorerie, sauf à avoir des projets structurés, sur la possibilité de ne pas demander de subventions ou de ne pas les dépenser avant de renouveler leurs demandes.

Pour information, en ce qui concerne la convention qui est passée entre la commune et l'Amicale laïque de Couëron, une petite erreur s'est glissée dans le texte. Page 3 du texte, il faut lire 31 767,93 € et non 31 797 €.

Enfin, je vous rappelle qu'il faut valider les conventions et les avenants à la convention en même temps que le vote des subventions.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Madame Brodu.

Pascaline Brodu : Les associations font preuve d'un certain dynamisme sur notre commune, dynamisme qui est renforcé par le bénévolat. Les bénévoles sont le maillon indispensable au bon fonctionnement des associations et j'en parle en connaissance de cause, puisque depuis plus de dix ans, je suis moi-même bénévole au centre socioculturel Pierre Legendre.

Le financement des associations provient à plus de 50 % des fonds publics. À ce sujet, il faut reconnaître que les communes demeurent des partenaires privilégiés dans leurs financements.

La subvention correspond à un secours financier attribué de façon unilatérale, sans contrepartie.

Rappelons que la commune ne peut octroyer une subvention à une association que si celle-ci a un objet et une activité présentant un intérêt public.

La contrainte budgétaire de la commune amènera à repenser les montants de certaines subventions.

En janvier 2015, nous nous sommes exprimés à ce sujet. Nous reconnaissons le rôle important et essentiel que les associations ont au sein de la commune. Nous réitérons le fait qu'il n'est pas judicieux d'augmenter ces aides, et nous répétons qu'il faut être attentif et critique sur le financement des associations.

Accordons des subventions à celles qui apportent une dynamique à la ville et un soutien aux Couëronnais.

Nous avons bien noté une bienveillance cette année de votre part sur l'ensemble des demandes. Nous voterons donc pour les demandes de subvention des associations couëronnaises.

Carole Grelaud : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je tiens à appuyer les propos de mon collègue. Le travail mené par les associations sur le territoire est reconnu et il me semble que les personnes qui viennent s'installer sur notre ville le font en connaissance de cause et, de manière générale, elles sont assez impressionnées par ce maillage associatif, sa présence et sa disponibilité.

Je vous remercie d'avoir souligné le travail qui est accompli par toutes ces personnes bénévoles. Sans elles, nous, collectivités, nous n'y arriverions pas et c'est bien dans cet esprit, dans cet esprit citoyen que les choses peuvent se faire. Autrement dit, les personnes qui s'investissent dans ces associations ont à cœur de partager en toute liberté avec les autres dans un esprit de solidarité. C'est en toute liberté qu'elles choisissent d'être au service des citoyens, de travailler avec eux, d'échanger, de partager et de construire. Nous construisons et elles construisent de leur côté, car chaque association a son propre projet ; projet que nous respectons. Toutefois, nous pouvons aussi construire ensemble et c'est ce qui se passe dans le cadre de différentes actions.

Je tiens à les remercier à nouveau et à remercier également tous les présidents d'associations, ainsi que les membres de ces associations d'être présents ce soir.

Comme l'a souligné Jean-Michel Eon, certaines associations vont jusqu'à ne pas demander de subvention pendant un certain temps, puis formulent une demande ensuite si cela s'avère nécessaire. Cette conscience est bien là ; ils font partie de la collectivité. C'est un beau travail qui est mené ensemble et que nous devons continuer.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte :

- par 27 voix pour et 3 abstentions, la subvention attribuée à l'Amicale laïque de Couëron centre, Messieurs Dominique Sanz et Emmanuel Leheurteux, administrateurs de l'Amicale Laïque de Couëron centre, ne participant pas au vote ;

- par 29 voix pour et 3 abstentions les subventions attribuées aux autres associations.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Nous passons au point n° 8.

8	2016-8	**OGEC – PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'article L 442-5 du Code de l'éducation dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

L'école Saint-Symphorien de Couëron a conclu le 9 mai 1979 un contrat d'association avec l'Etat. Il appartient donc à la ville de Couëron de verser à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'école Saint-Symphorien de Couëron une participation financière déterminée à partir, d'une part, du nombre d'élèves de cette école domiciliés dans la commune et, d'autre part, du coût de l'élève des écoles publiques de la commune de l'année précédente.

L'école Saint-Symphorien accueille à la rentrée scolaire 2015-2016 :
- 114 élèves en maternelle, domiciliés à Couëron,
- 195 élèves en élémentaire, domiciliés à Couëron.

Le coût moyen de l'élève pour l'année scolaire 2014-2015 est par ailleurs évalué à :
- 1 240 € pour un élève de l'école maternelle,
- 540 € pour un élève de l'école élémentaire.

Par conséquent, le montant de la participation pour 2015-2016 s'élève à 246 700 €.
Cette participation sera versée en deux fois :
- 60 % en février 2016, soit 148 020 €,
- 40 % en juin 2016, soit 98 680 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L442-5 du Code de l'éducation ;

Vu la délibération du 9 mai 1979 relative au contrat d'association avec l'école primaire Saint-Symphorien ;

Vu la délibération du 26 septembre 1994 relative au contrat d'association avec l'école maternelle Saint-Symphorien ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2016 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- valoriser la participation financière attribuée à l'OGEC, pour l'année scolaire 2015-2016, sur la base de :
  - 1 240 € par élève pour 114 élèves en maternelle domiciliés à Couëron,
  - 540 € par élève pour 195 élèves en élémentaire domiciliés à Couëron,

  soit une participation de 246 700 € ;

- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016 ;

- procéder au versement de la participation annuelle en deux fois :
  - 148 020 € en février 2016,
  - 98 680 € en juin 2016 ;

- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jean-Paul Rivière, administrateur de l'OGEC, ne prend pas part au vote.

Jean-Michel Eon : Ce point concerne la participation à l'OGEC de l'école Saint Symphorien pour l'année scolaire 2015-2016. Le code de l'éducation nous impose de prendre en charge les classes qui sont sous contrat d'association dans les écoles privées, dans les mêmes conditions que les classes correspondantes de l'enseignement public.

L'école Saint Symphorien est sous contrat d'association depuis le 9 mai 1979 et la Ville de Couëron doit verser à l'OGEC, l'organisme de gestion de l'enseignement catholique de l'école Saint Symphorien, une participation financière qui est déterminée par le nombre d'élèves couëronnais et par le calcul du coût de fonctionnement d'un élève dans l'enseignement public.

Dans les écoles publiques de Couëron, le coût moyen pour un l'élève a été chiffré précisément à 1 240 € pour l'école maternelle et à 540 € pour l'école élémentaire. En multipliant ces deux chiffres par le nombre d'élèves en maternelle et en élémentaire, la participation obligatoire de notre commune à l'OGEC de Saint Symphorien s'élève à 246 000 €.

Comme chaque année, cette participation sera versée en deux fois, une première fois (60 %) dès le vote du budget et une seconde fois (40 %) en juin.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Monsieur Rivière.

Jean-Paul Rivière : Je ne prendrai pas part au vote, car je suis administrateur de l'OGEC.

Carole Grelaud : Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Nous passons à la délibération n° 9.